

République d'Haïti  
Repiblik d'Ayiti

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL  
(MARNDR)**

**PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS AGRICOLES  
(PROJET RESEPAG II P163081)**

**CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)**



Préparé par Michel Sylvestre AZAR Ing.-Agr, Msc  
dans le cadre du Projet RESEPAG II financé par la Banque Mondiale

Document mis à jour en novembre 2017

## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>6</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>8</b>
<b>REZIME EGZEKITIF.....</b>	<b>10</b>
<b>1.INTRODUCTION .....</b>	<b>12</b>
1.1. CONTEXTE.....	12
1.2. OBJECTIFS DU CGES.....	14
<b>2.DESCRPTION DU PROJET RESEPAG II .....</b>	<b>15</b>
2.1. COMPOSANTES DU PROJET .....	15
2.1.1. <i>Composante 1: Services de soutien à l'agriculture</i> .....	15
2.1.2. <i>Composante 2: Soutien direct aux producteurs et associations</i> .....	15
2.1.3. <i>Composante 3: Composante de réponse aux urgences;</i> .....	16
2.1.4. <i>Composante 4: Gestion et Administration du Projet</i> .....	16
2.2. BENEFICIAIRES DU PROJET .....	17
<b>3.CADRE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PAYS.....</b>	<b>19</b>
3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET BIOPHYSIQUE DU PAYS .....	19
3.4. LE CONTEXTE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'HAÏTI .....	23
3.4.2. <i>Cadre Social</i> .....	24
3.5. LIENS ENTRE PAUVRETE, ENVIRONNEMENT ET VULNERABILITE AUX DESASTRES DU PAYS	28
<b>4.IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU RESEPAG II .....</b>	<b>29</b>
4.1. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES IMPACTS.....	29
4.2. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS .....	30
4.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS .....	32
4.4. SYNTHESE DES IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS LIES A LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DU PROJET .....	35
4.5. MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS..	36
5.1. CADRE POLITIQUE ET LEGISLATIF.....	45
5.2. CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE NATIONAL .....	46
5.3. LES CONVENTIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES .....	49
<b>6.POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE MONDIALE.....</b>	<b>51</b>
6.1. ANALYSE DES POLITIQUES DE LA BANQUE MONDIALE.....	51

6.2. CONCORDANCES ENTRE L'OP 4.01 DE LA BANQUE MONDIALE ET LA LEGISLATION NATIONALE SUR EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	55
<b>7.PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) .....</b>	<b>58</b>
7.1. LE PROCESSUS DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS .....	58
7.1.1. <i>Cas de la sélection environnementale des sujets de recherche et des autres sous-projets dans le cadre des activités du Fonds d'appui au marché (composante 2.2)</i> .....	59
7.1.2. <i>Le screening environnemental pour des sous-projets d'envergure</i> .....	60
7.1.3. <i>Le screening environnemental pour des sous-projets d'urgence</i> .....	63
7.2. RENFORCEMENT DE LA CAPACITE INSTITUTIONNELLE.....	65
7.3. <i>Renforcement des capacités techniques</i> .....	66
7.3.1. <i>Arrangements institutionnels et organisationnels pour la mise en œuvre du CGES</i> 68	
7.3.1.1. <i>Étapes et rôles des principaux acteurs</i> .....	70
Etape 1: Remplissage du formulaire de sélection et classification environnementale et sociale .....	70
7.3.1.2. <i>Diagramme de flux pour la préparation et la mise en œuvre des activités du projet</i> .....	72
7.3.2. <i>Formation des acteurs impliqués dans le RESEPAG II</i> .....	72
7.3.3. <i>Programmes de sensibilisation et de mobilisation</i> .....	73
7.4. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL .....	74
7.4.1. <i>Contexte et objectif du suivi/évaluation environnemental</i> .....	74
7.4.2. <i>Canevas du programme de suivi environnemental du RESEPAG II</i> .....	74
7.4.2.1. <i>Suivi en phase de réalisation des activités de recherche agricole</i> .....	74
7.4.2.2. <i>Suivi en phase de vulgarisation des technologies agricoles issues de la recherche.</i> 75	
7.4.3. <i>Indicateur de suivi environnemental et social</i> .....	75
7.4.3.1. <i>Indicateurs d'ordre stratégique du CGES à suivre par la direction technique concernée par le projet ou par les responsables des composantes techniques du projet</i> ....	75
7.4.3.2. <i>Indicateurs humains et sociologiques à suivre dans le cadre du CGES</i> .....	77
7.4.3.3. <i>Indicateurs environnementaux à suivre par les institutions étatiques</i> .....	77
7.4.3.4. <i>Indicateurs environnementaux à suivre en phase de vulgarisation</i> .....	78
7.5. PROGRAMME DE DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LE CGES.....	81
7.6. BUDGET INDICATIF POUR LE CGES.....	81
<b>8.CONSULTATIONS PUBLIQUES.....</b>	<b>83</b>
8.1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	83
8.2. DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE .....	84
8.3. QUESTIONNEMENT DES PARTICIPANTS (TES) .....	85
8.4. SYNTHESE DES ATTENTES EXPRIMEES PAR LES PARTICIPANTS .....	86
8.5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET .....	89
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS</b> .....	<b>95</b>

<b>ANNEXE 2 : LISTE DE CONTROLE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL .....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXE 3 : DIRECTIVES SUR L'UTILISATION DE PESTICIDES .....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXE 4: PRESENTATION DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE 5 : EXEMPLE DE RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE 6. LES LISTES DES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES PAR LES COMMUNAUTES ET LES LISTES DE PRESENCES POUR CHAQUE PERIMETRE IRRIGUE.....</b>	<b>128</b>
<b>ANNEXE 7 : ETUDE SOCIALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICE PUBLICS AGRICOLES (RESEPAG-II) .....</b>	<b>131</b>

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1: Carte de relief .....</b>	<b>21</b>
<b>Figure 2: Carte de potentialité des sols en Haïti .....</b>	<b>26</b>
<b>Figure 3: Densité de l'habitat en Haïti .....</b>	<b>27</b>
<b>Figure 4: Diagramme de flux pour la préparation et la mise en œuvre des activités du projet .....</b>	<b>72</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Table 1: Synthèse des impacts négatifs potentiels.....</b>	<b>35</b>
<b>Table 2: Mesures générales d'atténuation des impacts négatifs.....</b>	<b>36</b>
<b>Table 3: Principales institutions en Haïti responsables de la gestion environnementale.....</b>	<b>46</b>
<b>Table 4: Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale .....</b>	<b>51</b>
<b>Table 5: Différences entre les règles nationales et la politique de la banque en ce qui concerne l'évaluation environnementale.....</b>	<b>55</b>
<b>Table 6: Canevas des indicateurs environnementaux .....</b>	<b>78</b>
<b>Table 7: Coûts des mesures du CGES.....</b>	<b>81</b>

## LISTE DES ACRONYMES

- AIEA: Agence Internationale de l'Énergie Atomique
- AOP : Plan d'Exécution et d'Opération Annuel
- BAC : Bureau agricole communal
- BID : Banque interaméricaine de développement
- BM : Banque Mondiale
- BNDAI : Banque nationale de développement agricole et industriel
- CE : Cellule environnementale
- CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
- CIME : Comité Interministériel pour l'Environnement
- COHPEDA: Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
- CONATE : Conseil National de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- CPR : Cadre de Politique de Réinstallation
- DAF : Direction Administratives et Financière
- DDA : Direction départementale agricole
- DFR : Direction de la formation et de la recherche
- DG : Direction Général
- DPV : Direction de la Production Végétale
- DSNCRP : Document stratégique national pour la croissance et la réduction de la pauvreté
- EIE : Études d'Impacts sur l'Environnement
- FAMV : Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire
- FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FMI: Fonds Monétaire International
- FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté
- GAFSP: Global agriculture and food security program
- IDH : Indice de Développement Humain
- IHSI : Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
- MAE : Ministère des Affaires Étrangères
- MARNDR : Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
- MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
- MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
- MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population
- MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Commun
- ODVA : Organisme de développement de la vallée de l'Artibonite
- ONG : Organisation non gouvernementale
- OP : Organisation paysanne

- OP : politique opérationnels
- PAE : Plan d'Action Environnemental
- PAE: Plan d'Action pour l'Environnement
- PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- PDVA : Plan directeur de vulgarisation agricole
- PFE : Point Focal Environnement
- PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social
- PNIA : Plan National d'Investissement Agricole
- POP : Produits Organiques Persistants
- PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
- RESEPAG : Renforcement des Services Publics Agricoles
- SNAP : Système National des Aires Protégées
- SNE : Service national des engrais
- SNVA : Système national de vulgarisation agricole
- SPS : Services and Animal and Plant Health
- UEP : Unité d'étude et de Programmation
- USAID : Agence américaine pour le développement international

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est un document élaboré par la Cellule Environnementale (CE) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural (MARNDR) dans le cadre de l'exécution du projet de Renforcement des Services Publics Agricoles – Phase II (RESEPAG II). Ce document répond non seulement aux exigences de la Banque Mondiale (BM) mais aussi à celle des différents prescrits d'un cadre de gestion environnemental national. Au niveau du Ministère de l'Agriculture, le CGES permet d'identifier les impacts associés aux différentes interventions des projets dans les systèmes de production agricole et de définir les mesures d'atténuation qui devront être mises en œuvre au cours de l'exécution de leurs activités. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1- identifier l'ensemble des impacts potentiels au plan environnemental et social en regard des interventions envisagées dans le cadre du projet ;
- 2- produire un plan de gestion environnementale et social (PGES) ;
- 3- définir les dispositions institutionnelles pour la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux négatifs et les dispositions de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du projet. .

Par ailleurs, ce Cadre de Gestion Environnementale et Sociale présente d'une manière plus ou moins exhaustive le contexte institutionnel et réglementaire haïtien en ce qui a trait à la gestion de l'environnement ainsi qu'aux lois internationales, conventions et accords internationaux ratifiés par le gouvernement haïtien dans sa stratégie de gestion des ressources naturelles. Les Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale et du projet y sont aussi présentées. En outre, ce document contient les impacts potentiels environnementaux et sociaux des activités du projet RESEPAG et décrit enfin les mécanismes institutionnels relatifs:

- (i) à la Méthodologie pour la préparation, l'approbation et l'exécution des activités du RESEPAG II (processus de sélection socio-environnementale ou « screening socio-environnemental») devant permettre l'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels pouvant découler des activités du projet;
- (ii) à la mise en œuvre et au suivi des mesures d'atténuation;
- (iii) au renforcement des capacités;
- (iv) aux estimations des coûts y relatifs ainsi qu'à la chronologie.



Pour maîtriser les incidences environnementales et sociales et/ou les impacts négatifs susceptibles d'apparaître durant l'exécution du projet, des indicateurs de suivi environnemental et social ont été identifiés à différents stades d'avancement du projet. Ainsi, les instances concernées par la question environnementale joueront leur partition au moment prévu pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation qui auront été envisagées dans les plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES).

## REZIME EGZEKITIF

Akòz dega siklòn Matye fè nan tout zòn gran Sid peyi a, Ministè Agrikilti ak patnè li Bank Mondyal ki finanse pwojè RESEPAG la, ki te deja ap egzekite nan depatman Sid la, yo deside ogmante kantite lajan pwojè sa. Konsa, pou fasilite jesyon pwojè RESEPAG la ak bidjè li vin ogmante a, selil ki travay sou dosye anviwònman nan Ministè Agrikilti, prepare yon Dokiman ki rele: « kad jesyon anviwòmantal ak sosyal ». Se yon dokiman ki la pou fasilite jesyon ak egzekisyon pwojè RESEPAG la. Dokiman sa reponn ak tout egzijans Bank Mondyal, tout egzijans ak mezi ki nan dokiman : “ kad jesyon anviwòmantal nasyonal” la. Dokiman « kad jesyon anviwòmantal ak sosyal » la, ap pèmèt Ministè Agrikilti idantifye enpak negatif ki gen parapò ak entèvansyon pwojè a nan sistèm pwodiksyon agrikòl la. Lap pèmèt nou defini yon seri mezi pou diminye konsekans negatif pwojè RESEPAG la ta kapab genyen sou anviwònman zòn nan. Objektif espesifik dokiman sa, se:

- 1) Idantifye tout enpak negatif anviwonmantal ak sosyal egzekisyon pwojè sa kapab genyen;
- 2) Prepare yon plan anviwonmantal ak sosyal (PGES) ;
- 3) Defini tout mezi enstitisyon yo dwe pran pandan yap reyalize aktivite yo, yon fason pou diminye enpak negatif sou anviwonman an, pandan yap egzekite pwojè a, epi menm apre pwojè a fini ;

Dokiman «kad jesyon anviwòmantal ak sosyal » sa, reponn ak tout egzijans ak règleman Leta ayisyen fè sou kesyon anviwonman. Li reponn tou, ak sa ki di nan lalwa, konvansyon ak akò entènasyonal Leta ayisyen, ratifye sou estrateji pou jere resous natirèl yo. Dokiman «kad jesyon anviwòmantal ak sosyal » la, reponn tou ak politik Bank Mondyal ansanm ak politik pwojè RESEPAG la sou pwoteksyon anviwonmantal ak sosyal. Dokiman sa gen ladan li, tout sa ki prevwa sou enpak negatif anviwonmantal ak sosyal aktivite pwojè RESEPAG la. Li gen ladan li tout mekanis enstitisyonèl ki gen relasyon ak pwojè a, tankou:

- i. Metodoloji pou prepare, apwouve epi egzekite aktivite ki nan pwojè RESEPAG la, tout pwosesis kap pèmèt idantifye enpak negatif anviwòmantal ak sosyal aktivite pwojè a kapab pwovoke ;
- ii. Reyalize aktivite epi fè suivi mezi ki kòmanse diminye enpak anviwonmantal yo ;
- iii. Fè ranfòsman kapasite ;
- iv. Defini bidjè ak peryòd ki nesèsè pou fè travay sa ;

Pou byen konprann konsekans enpak negatif anviwonmantal ak sosyal ki kapab parèt nan egzekisyon pwojè a, fòk alavans nou idantifye endikatè suivi anviwonmantal ak sosyal yo ki ka

parèt nan chak moman egzekisyon pwojè a. Konsa, enstitisyon ki travay sou dosye anviwonmantal yo, ap gen pou jwe wòl pa yo nan moman ki prevwa pou aplike mezi ki defini nan plan jesyon anviwonmantal ak sosyal (PJES), pou diminye enpak negatif yo.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte

Haïti occupe la portion occidentale plus petite de l'île d'Hispaniola qu'il partage avec la République dominicaine. Par sa superficie de 27 750 kilomètres carrés et sa population estimée à 10,7 millions d'habitants, avec plus de sa moitié a moins de 20 ans, il est la deuxième île des grandes Antilles après Cuba. De plus, ses ressources naturelles, sa diversité Eco-systémique et son histoire font d'Haïti un pays riche en possibilités. Mais, des catastrophes naturelles et d'autres facteurs ont empêché ce pays de transformer son potentiel en développement économique et humain. Il est le troisième pays le plus touché par les événements climatiques, selon l'index mondial sur le changement climatique publié en 2016 par Germanwatch. De tous les pays des Caraïbes, Haïti est celui qui subit le plus grand nombre de catastrophes par kilomètre carré (selon les données EM-DAT de l'OFDA/CRED).

En effet durant ces dernières années elle fait face à une crise environnementale qui inquiète beaucoup les habitants de ce pays. Or, en raison de sa position géographique très exposée aux catastrophes liées aux conditions météorologiques auraient entraîné des dommages et des pertes annuels estimés à environ 2 % du PIB de 1975 à 2016. En 2008, les tempêtes tropicales et les ouragans ont entraîné dans ce pays des pertes évaluées à 15 % du PIB. Le séisme du 12 janvier 2010 a entraîné la mort de 220 000 personnes, forcé le déplacement de 1,5 million de personnes et provoqué des destructions d'une valeur équivalant à 120 % du PIB. En octobre 2016, le cyclone Matthew classé catégorie 4 sur l'échelle Saphir-Simson, avec des vents de l'ordre de 200 à 250 km/h, on cause des dégâts considérables dans le grand Sud du pays. Selon Direction de la Protection Civile du MICT faisait état de 546 morts, 128 disparus, 439 blessés au niveau national et plus de 175.500 personnes dans 224 abris temporaires dans les départements de la Grand 'Anse, des Nippes, du Sud et de l'Ouest. Au total, environ 2.1 millions de personnes ont été affectées par l'ouragan, dont 1.4 million avec un besoin d'assistance immédiate. Ainsi, les pertes occasionnées par le passage de l'ouragan Matthew, est estimé à 1,9 milliard de dollars américains, soit 7% PIB environ.

A côté de tout cela, il connaît une dégradation des ressources du milieu qui ne date pas d'aujourd'hui ; celle-ci s'était manifestée pendant longtemps de façon inaperçue, pour atteindre des proportions inquiétantes auxquelles on assiste aujourd'hui. Elle s'envenime avec l'accroissement de la population qui a entraîné une forte pression sur les ressources en terres cultivables ainsi que sur les couvertures végétales (Sédogo, 1981).

Or, ce pays est caractérisé par des pentes de plus de 40% sur la moitié du territoire national, lesquelles culminent à plus de 2,000 mètres de hauteur sur des distances très courtes. Cette configuration orographique fragilise les écosystèmes pourtant riches en biodiversité et rend pénible le travail agricole qui occupe néanmoins plus de 50% de la population. Il existe un besoin impérieux de moderniser l'agriculture haïtienne qui contribue pour plus de 20% à la formation du PIB, afin d'aider le pays à mieux tirer profit de son potentiel agricole et des opportunités de marchés tant au plan intérieur, régional qu'international.

Pour ceci il faut un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) qui permet d'identifier les risques associés aux différentes interventions du projet dans les systèmes de production ciblés et de définir les mécanismes d'atténuation qui devront être mis en œuvre en vue d'inverser le processus de dégradation que connaît le pays, notamment à la suite au passage de Matthew. Les dégâts enregistrés dans les quatre départements du Sud, du Sud-Est, de Nippes et de Grand'Anse représentaient à eux seuls une superficie de 270,000 ha plantés principalement en maïs, riz, sorgho, haricots et pois Congo mais aussi en café, cacao, mangues, et autres fruits.

Ce cadre est conçu comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des activités du projet. Il permet d'évaluer, de façon large et prospective, pour chaque composante, les impacts environnementaux et sociaux des interventions du RESEPAG II, de prévoir une grille d'évaluation de ces interventions ainsi que des mesures d'atténuation ou de compensation. Le CGES aura une portée locale, communale et départementale avec un focus particulier sur les infrastructures et activités agricoles dans les zones cibles du projet. Il définit également le contenu de chaque type d'instrument et décrit les modalités de sa préparation, de sa révision, de son approbation, ainsi que le suivi de sa mise en œuvre. Il décrit enfin les arrangements institutionnels pour sa mise en œuvre en clarifiant les rôles et responsabilités des agences et de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet.

Ainsi la cellule environnementale du MARNDR a pour mission de mettre en œuvre le CGES afin de répondre non seulement aux exigences de la Banque Mondiale (BM) mais aussi à celles des différentes activités du MARNDR qui nécessitent l'utilisation des prescrits d'un cadre environnemental.

## **1.2. Objectifs du CGES**

L'objectif principal de ce Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est d'identifier les impacts associés aux différentes interventions du projet et de définir les mesures d'atténuation qui devront être mises en œuvre au cours de l'exécution de ses activités.

### **Objectifs spécifiques.**

Le CGES a pour objectifs spécifiques de :

- a) identifier l'ensemble des impacts potentiels au plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet ;
- b) produire un plan de gestion environnementale et social (PGES) ;
- c) définir en outre les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux et sociaux;

NB ; les impacts sur le plan de la réinstallation involontaire seront prises en compte dans un document séparé – le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR).

## **2. DESCRIPTION DU PROJET RESEPAG II**

Le projet RESEPAG II, d'un montant de 50 millions de dollar américains (USD) équivalent (dont 40 millions USD équivalent sur fonds IDA et 10 millions sur fonds GAFSP) est entré en vigueur le 3 avril 2012. A la suite de l'ouragan Matthew, il a bénéficié d'un financement additionnel de 35 millions US équivalent sur fonds IDA/CRW en vue d'aider le gouvernement à réparer une part des dégâts importants causés dans la région Sud du pays qui est entré en vigueur le 7 novembre 2017. La date de clôture du RESEPAG II a été révisée et fixée au 31 décembre 2019.

Le projet comprend quatre composantes: (1) Services de soutien à l'agriculture, (2) Soutien direct aux producteurs et associations, (3) Composante de réponse aux urgences; et (4) Renforcement institutionnel, Suivi et Évaluation, Services de Gestion de Projet et d'Études.

### **2.1. Composantes du Projet**

#### **2.1.1. Composante 1: Services de soutien à l'agriculture**

Cette composante vise à renforcer le rôle du MARNDR en tant que dirigeant du système d'innovation agricole en Haïti. Les activités de cette Composante ont pour objectif notamment de renforcer les capacités au sein du MARNDR pour diriger, guider et mettre en cohérence le développement du secteur agricole et les investissements pour le contrôle et la protection de la santé animale et végétale, pour faciliter les flux d'information et de technologie entre les personnes et organisations, et finalement de promouvoir l'interaction et la participation des différents acteurs du secteur. Cet objectif sera atteint grâce au renforcement:

- a) de la capacité du MARNDR pour planifier et coordonner l'offre de services de vulgarisation et de formation agricole;
- b) des systèmes d'information du secteur agricole ;
- c) de la capacité du MARNDR pour le contrôle et les services de santé animale et végétale (SPS).

#### **2.1.2. Composante 2: Soutien direct aux producteurs et associations**

Cette composante vise à renforcer la fourniture de services de vulgarisation et leur accès ainsi que l'appui aux agriculteurs locaux y compris dans certaines zones affectées par le passage de l'ouragan Matthew. Les activités de cette Composante doivent permettre de compléter les technologies agricoles et intrants au niveau des producteurs appuyés par le MARNDR, en augmentant la capacité des prestataires de services locaux (publics, privés, et société civiles/ONGs) de livrer les intrants et services attendus. En outre, cette composante vise à

stimuler l'innovation des techniques agricoles résilientes. Elle s'appuie sur plusieurs mécanismes : (1) de subvention aux agriculteurs pour permettre l'adoption de productions et pratiques agricoles améliorées et plus résilientes (systèmes de « vouchers » pour adoption de « paquets techniques »), et la mise en place de champ-école-paysans en lien avec ces paquets techniques, ainsi que (2) un mécanisme de co-financement de sous-projets visant à l'amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles à travers un fonds d'appui au marché. A travers le financement additionnel, deux nouvelles catégories d'activités ont été ajoutées visant (1) à appuyer la recapitalisation du cheptel, et (2) restaurer des infrastructures hydro agricoles, ayant été perdues et/ou endommagées par l'ouragan Matthew.

### **2.1.3. Composante 3: Composante de réponse aux urgences;**

Étant donnée la forte probabilité d'une catastrophe naturelle ou d'une crise alimentaire affectant le secteur agricole en Haïti au cours de la période d'exécution du projet, cette composante vise à permettre au Gouvernement de la République d'Haïti de demander à la Banque Mondiale la réallocation rapide d'une partie du financement du projet disponible pour couvrir des activités qui seraient nécessaires à la récupération et/ou réhabilitation dans le secteur agricole, en réponse à une demande formelle du Gouvernement face à une catastrophe naturelle majeure ou à la déclaration d'une situation d'urgence nationale. Les décaissements devront être faits en fonction d'une liste positive des impacts les plus nécessaires, et / ou en fonction d'un système de subvention aux producteurs convenu avec la Banque mondiale, et / ou en fonction de l'achat des biens, travaux et services de consultants nécessaires pour soutenir les besoins du Gouvernement. Toutes les dépenses au titre de cette composante, devraient-elles être déclenchées, seront évaluées, examinées et jugées acceptables par la Banque avant tout décaissement.

### **2.1.4. Composante 4: Gestion et Administration du Projet**

L'exécution du projet est placée sous la direction d'une unité de coordination du projet RESEPAG II qui est sous la responsabilité du Directeur Général (DG) du MARNDR. Cette composante finance les coûts supplémentaires associés à la mise en œuvre du projet et des études. Pour soutenir la coordination et la supervision du projet, cette composante finance de l'assistance technique, des études, les coûts d'exploitation, et autres coûts liés à l'exécution du projet. Le coordonnateur du projet, répondant directement au DG, est le principal homologue de l'équipe de la Banque pour la supervision du projet ainsi que la liaison principale pour les fonctions fiduciaires de la Direction d'Administration et des Finances (DAF). Le coordonnateur du projet RESEPAG soumet toute la documentation venant des différentes directions à la



Banque pour information et/ou autorisation. Il est également chargé d'identifier les lacunes entre les activités programmées et exécutées au niveau technique, social, environnemental, financier, et / ou administratif liées à la mise en œuvre du Plan d'Exécution et d'Opération Annuel (AOP). Finalement, le coordonnateur est en charge de faire le suivi des résultats de performance de référence et des indicateurs du projet, et de fournir un appui aux évaluations indépendantes et aux auditeurs.

## **2.2. Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires directs du projet seront le MARNDR ainsi que les participants du système d'innovation agricole (universités, autres organismes de recherche, écoles professionnelles, organisations de producteurs, ONGs impliquées dans la vulgarisation agricole, secteur privé). A travers l'ensemble des activités prévues par le projet, il devrait contribuer au bien-être d'environ 60.000 ménages ruraux.

Les activités du projet seront axées sur les petits et moyens producteurs dans les départements du Nord et du Nord est, du Centre, du Sud et de la Grande Anse. Le Sud et la Grande Anse figurent parmi les régions prioritaires précisées dans l'évaluation des besoins post ouragan Matthew dans le secteur agricole dans la péninsule sud (voir : Annexe 4).

Des études effectuées pour le projet RESEPAG I ont démontré que malgré le fait que les femmes sont responsables pour une grande partie des activités agricoles et participent dans de nombreuses organisations productives, elles continuent d'être désavantagées par rapport aux hommes en termes de prise de décision, de contrôle des ressources, et d'accès aux avantages économiques, en raison d'analphabétisme, de manque de documentation juridique formelle dans divers domaines (propriété foncière, l'identification), de la division traditionnelle du travail, et des normes sociales. Ces conclusions sont soutenues par des évaluations de genre effectuées en Haïti par la Banque Mondiale, USAID et le *Gender Shadow Report* dans le cadre de l'Evaluation de Besoins Post-Désastre en Haïti effectuée en 2010. Le ciblage et la consultation adéquats des femmes sont ainsi des éléments importants pour le projet RESEPAG II et exigent une approche d'intégration plutôt que de sauvegarde.

Le soutien apporté par le MARNDR devrait conduire à améliorer la productivité et la résilience. Cela permettra d'atteindre la durabilité de l'augmentation des revenus, les bénéfices de subsistance et de productivité pour la population rurale. Enfin, le projet bénéficiera aux consommateurs d'aliments, car il projette d'intégrer des activités orientées vers la nutrition dans les investissements du projet. L'objectif est de rendre plus disponibles les aliments riches en

substances nutritives, afin de fournir une solution en amont à la problématique de niveaux élevés de sous-alimentation dans le pays. Les activités orientées vers la nutrition qui seront intégrées dans la gamme de projets varient de l'insertion d'un module de nutrition dans les programmes de formation des agents de vulgarisation agricole pour encourager la production d'aliments riches en nutriments.

### 3. CADRE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PAYS

Ce cadre biophysique et socio-économique va nous permettre d'apprécier la situation de référence des résultats et des impacts du projet tant sur le plan environnemental que socio-économique. Ainsi, pour chacun de ces cas, nous allons d'écrire l'état de la situation.

#### 3.1. Situation géographique et biophysique du pays

Haïti est localisé au cœur des Caraïbes entre les coordonnées (18°00' à 20°02'N et 71°50' à 74°25'W). Le pays est situé dans la partie Ouest de l'île Hispaniola. Il a une superficie de 27750 km<sup>2</sup> dont 75% de montagnes allant de 300 m jusqu'à environ 3000 m d'altitude. Le plus haut sommet, Morne de la Selle, monte à une élévation de 2,680 mètres (8,790 pieds). Le territoire restant consiste en quatre parties majeures plates: (1) la Plaine du Nord entre l'Océan Atlantique et le Massif du Nord; (2) la Plaine de l'Artibonite au nord de la Chaîne des Matheux; (3) la Plaine du Cul-de-sac entre la Chaîne des Matheux et le Massif de la Selle; et (4) le Plateau Central à l'est des Montagnes Noires (*voir la figure 1*). La pluviométrie varie de 400 mm à 2500 mm. D'après les paléogéographes, Haïti est une terre émergée formée par l'adjonction de la péninsule du Sud (première à soulever), la partie centrale et du Nord du pays. Ceci confère à la région Sud au plan biologique une grande diversité.

Au point de vue géomorphologique, il est composé majoritairement de roches calcaires et basaltiques avec des reliefs très accidentés (*voir la Figure 1*). La République d'Haïti à 1535 km de côtes. Cet espace est cultivé au sens large à 80% dont 62% sont couvertes par l'agriculture proprement dite et 18% pour l'agro-pastoralisme. Dans le reste des 20% non cultivés, le Système National d'Aires Protégées (SNAP) représente seulement 6% quoiqu'une grande partie soit cultivée. Mais en réalité 2% de la surface totale du SNAP sont couvertes de forêt secondaire dans les parcs et réserves naturels en plus de 17 000 ha de mangrove non gérés.

Haïti est un pays riche en diversité avec des écosystèmes très variés et par conséquent riche en espèces. A titre d'exemple, la flore haïtienne a plus de 5000 plantes vasculaires dont 37% sont endémiques, approximativement 300 espèces de rubiacées, 300 espèces d'orchidées, 330 espèces d'astéracées, 300 espèces de graminées et 3 espèces de conifères. La faune contient plus de 2000 espèces de vertébrés dont 75% sont considérées comme endémiques. Il y a 54 espèces de grenouilles endémiques, 212 espèces de mollusques et 2 espèces de mammifères terrestres endémiques. Dans les écosystèmes marins, il y a 17000 ha de mangroves, les récifs coralliens, les estuaires. En plus, il existe les espèces des zones humides qui sont mal connues ainsi que les espèces vivant en haute mer. Rien qu'au Parc Macaya, il y a 134 espèces d'oiseaux

sur un total de 220 espèces inventoriés en Haïti. Sur les 220 espèces d'oiseaux, 75 y résident dont 21 sont endémiques.

### 3.2. **Le Climat**

Haïti se situe dans la zone tropicale humide. De grandes variations régionales, dues à la topographie et à la direction des vents dominants, sont observées. Ces facteurs sont responsables des chutes de pluie selon trois groupes :

1) d'avril à juin, l'air chaud et humide est apporté par les Alizés venant du nord-ouest. Cette saison de pluie est due aux courants de convection sur les plaines côtières et les montagnes septentrionales de la pointe occidentale de la presqu'île du sud. Elle est aussi provoquée par les montagnes de l'intérieur par effet orographique.

2) du mois d'août à celui de novembre, se forment des cyclones et des dépressions provoquant des averses sur la totalité du pays.

3) d'octobre à décembre, le Nordé et les pluies abondantes du nord et du versant septentrional de la presqu'île du sud sont apportés par les fronts froids de l'Amérique du nord.

Les précipitations varient entre 400 mm (dans les régions sous le vent) et plus de 2000 mm (en haute altitude). La pluviométrie moyenne annuelle est de 1400 mm. La température moyenne annuelle est de 27°C.

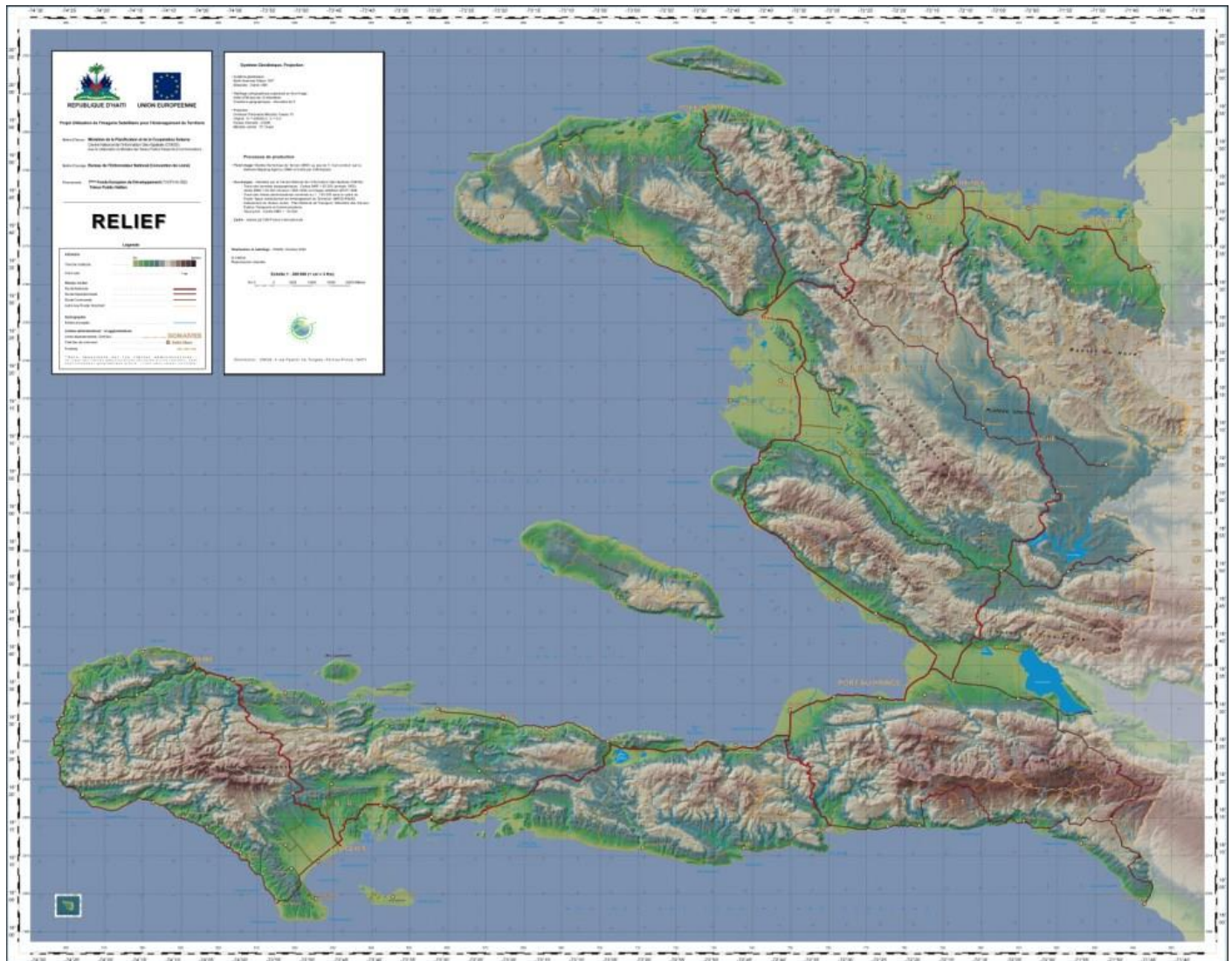


Figure 1: Carte de relief

### 3.3. Caractères des sols haïtiens

Les sols d'Haïti sont issus principalement de deux types de matériaux : les roches volcaniques et les roches sédimentaires. On peut les classer selon leur degré d'évolution, lui-même fonction principalement de la pente, de la pluviométrie et de la nature de la roche-mère. L'évolution des sols est plus avancée dans les zones humides et sur pentes faibles. Les sols les moins évolués se rencontrent sur pentes fortes, où le ruissellement (avec ou sans couverture pérenne) entraîne en permanence les éléments fins du sol, ou encore en zone sèche car la faible

pluviométrie ralentit la vitesse d'altération des sols. Une série de phénomènes caractérisent cette évolution normale sous climat tropical (GRET/FAMV, 1990). On observe que progressivement :

- ✓ la réserve en bases devient plus faible ;
- ✓ les phosphates deviennent plus insolubles ;
- ✓ la capacité d'échange, qui conditionne les possibilités d'absorption des éléments minéraux par les plantes, est réduite ;
- ✓ la structure du sol devient plus fragile ;
- ✓ la fertilité est liée de manière croissante à la matière organique.

### **La distribution des sols du pays.**

La distribution des sols en Haïti montre une grande variabilité, du fait de la géomorphologie et des écarts importants dans la pluviométrie : écarts de 1 à 9, avec des pluies annuelles variant entre 400 et 3500 mm selon les régions. Il en résulte une forte diversité de sols sur de courtes distances (voir la figure 2). On a :

- 1- **Les sols calcaires**, issus de roches sédimentaires prédominent cependant à l'échelle du pays et couvrent plus de 80% du territoire (Woodring et al. 1924). La profondeur et les caractéristiques chimiques des sols calcaires sont très variables. Il s'agit souvent de calcaires durs, peu évolués du fait de la faible vitesse de décomposition de la roche mère et de leur pente. Ils donnent naissance à des **lithosols naturellement minces**, avec une faible capacité de rétention en eau. Sur les roches calcaires plus tendres avec pentes moins fortes se développent **des rendzines** et des « tè tif » (tufs gris ou blancs).
- 2- À un autre degré d'évolution, sur les pentes moyennes ou faibles on retrouve des sols **bruns sur calcaires et les sols calciques mélanisés sur basalte**. Les sols bruns sur calcaire sont plus profonds que les rendzines. Ils sont aussi plus fertiles car une part importante du calcium est lessivée et leur plus faible teneur en calcaire actif ralentit la décomposition de la matière organique.
- 3- Sur pente faible et moyenne, le basalte donne naissance à des sols calciques mélanisés ou des sols bruns argileux. **Ces sols basaltiques** sont plus profonds et potentiellement plus fertiles que les sols bruns sur calcaire. Ils sont plus sensibles à l'érosion mais, en même temps, la vitesse d'altération de la roche-mère est beaucoup plus rapide que pour le calcaire et ils peuvent être reconstitués avec plus de facilité.
- 4- Sur pentes faibles calcaires ou basaltiques sous climat humide se développent **des sols rouges ferralitiques**, leur couleur rouge provenant de l'oxydation du fer qui est libéré. Il s'agit de sols argileux, de profondeur variable, avec une bonne fertilité chimique. Ils

demeurent cependant sensibles à l'érosion, particulièrement ceux qui ont évolué sur du basalte. Dans les zones de forte pluviométrie (plus de 1600 mm. par an), ces sols deviennent acides et peuvent donner naissance à des **sols ferralitiques**.

- 5- Dans les plaines, vallées, dépressions et bas-fonds, **les sols vertiques et les sols alluvionnaires prédominent**. Ils sont tous les deux le résultat d'accumulation d'éléments fins apportés par les eaux de ruissellement en provenance des mornes environnants. Les **vertisols** présentent une fertilité chimique et organique élevée mais une faible perméabilité, un drainage imparfait et des phénomènes de rétention d'eau par les argiles qui créent des difficultés d'alimentation hydrique des plantes ou des phénomènes d'hydromorphie (engorgement, inondation) en saison des pluies. **Les sols alluvionnaires** présentent des caractéristiques variables selon qu'il s'agit d'alluvions récentes ou d'alluvions anciennes. Leur fertilité chimique est bonne mais ces sols se retrouvent souvent dans des zones à faible pluviométrie (Artibonite, plaine des Gonaïves, Nord-Est...) qui font que leur potentiel est élevé mais leur mise en valeur dépend des possibilités d'irrigation.

### **3.4. Le contexte social et économique d'Haïti**

La population haïtienne est estimée aujourd'hui à plus de 10.7 millions d'habitants, avec une forte concentration de la population dans les plaines côtières et les vallées comme à Port-au-Prince (*voir la figure 3*). Sur le plan économique, le pays se trouve toujours au dernier plan dans tous les classements dans la zone Amérique Latine et Caraïbes. La valeur de la monnaie nationale a dégringolé en passant de 5 gourdes en 1990 à plus de 68 gourdes en 2017 pour un dollar, soit une augmentation de plus de 1360%. L'année 2016 a été également marquée par une forte dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain, passant de 51.8 gourdes pour un dollar américain en septembre 2015 à 65.2 gourdes en septembre 2016, soit une chute de près de 26%. Evidemment, la décote de la monnaie haïtienne a impacté l'inflation qui, contrairement aux prévisions de 6.2% au début de l'exercice, a atteint, en glissement annuel, 12,5% à la fin de l'année fiscale 2016. Jusqu'ici le secteur agricole reste en grande partie l'origine de faible taux de croissance du PIB mais avec le passage du cyclone Matthew dans au moins quatre des dix départements géographiques du pays (le Grand Sud) risque de mettre à mal la performance attendue de l'économie haïtienne en 2017. Car, cette catastrophe naturelle a considérablement décapitalisé les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs pour ne citer que ceux-là.

#### **3.4.1. Cadre économique**

Malgré les chocs économiques et les cyclones qui ont frappé Haïti en 2008, l'économie a rebondi en 2009, ce dont témoignent les indicateurs macroéconomiques. Ces améliorations ont

été constatées dans un contexte marqué de progrès importants en matière de gestion macro-économique, notamment (i) l'adoption et la mise en œuvre du Document stratégique national pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) ; (ii) une série de revues satisfaisantes du programme FRPC du FMI ; (iii) l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays très endettés (PPTE) qui, avec l'initiative ADM, a permis l'effacement de la dette externe d'Haïti d'un montant de 1,2 milliards de dollars US ; et (iv) l'adhésion à l'accord de partenariat avec l'Union européenne. Enfin, ces progrès ont été soutenus par des réformes structurelles dans les domaines de la lutte contre la corruption, des finances publiques et de la passation de marchés publics.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a crû, en volume, de 1.4% en 2016; un taux de croissance nettement inférieur à l'objectif de 3.6% que les autorités s'étaient fixées au début de l'exercice fiscal 2015-2016. Marquée par des turbulences sociales et politiques (mouvements de grèves, manifestations de rue surtout au premier semestre), l'année 2016 a été plutôt difficile pour les agents économiques. Evidemment, la décote de la monnaie haïtienne a impacté l'inflation qui, contrairement aux prévisions de 6.2% au début de l'exercice, a atteint, en glissement annuel, 12,5% à la fin de l'année fiscale 2016.

De plus de 30 % au début des années 1990, la contribution du secteur agricole au PIB réel (y compris élevage, sylviculture et pêche) est passée à 25,2 % en 2007. En 2007, la contribution de l'industrie au PIB (incluant la construction) a été d'environ 25 % et celle du commerce (incluant les hôtels et les restaurants) de 27 % du PIB. Le secteur primaire est le premier en termes d'emploi avec presque 50 % de la population active. L'industrie fournit 10,4 % des emplois et le commerce, le tourisme et le transport emploient 28 % de la population. Les estimations montrent que 90 % du total des travailleurs dans l'industrie et le commerce sont dans le secteur informel.

### **3.4.2. Cadre Social**

Les données provisoires du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010 accusent une population d'environ 10 millions d'habitants dont les femmes représentent environ 52% et dont la densité est de 363.46 habitants/km<sup>2</sup>. La population est très jeune ; les moins de 18 ans en représentent environ 46%. D'autre part, environ 60% de la population évoluent en milieu rural et les 9/10 environ de cette population rurale s'adonnent à l'agriculture. Mais, de nos jours ils ont laissé le milieu rural pour aller vivre dans les grandes villes les plus proches en quête d'un bien-être.



Le niveau d'éducation de la population a été globalement peu élevé. En 1985, le taux d'analphabétisme chez les adultes était de 62%. La gravité du problème éducatif s'est fait surtout sentir dans le milieu rural. En 1980, seulement 12% des enfants de la zone rurale ont pu fréquenter les écoles du système éducatif officiel. De cette quantité, à peine 1% est arrivé à la dernière classe de l'étape primaire et 0,5% a pu commencer l'étape secondaire. Maintenant avec le gouvernement Martelly la tendance commence à inverse dans le cadre du programme l'école gratis du président.

Jusqu'ici, les services de santé n'étaient pas suffisants pour répondre aux demandes de la population. Le pire est qu'ils étaient inégalement distribués à travers le pays. Encore une fois, les ruraux en étaient défavorisés. À côté de la malnutrition, les principaux problèmes de santé publique ont été la tuberculose et la diarrhée infantile dans les années 80. Aujourd'hui on a d'autre forme d'épidémie comme le Cholera qui affecte la population surtout les paysans. Les services de médecine conventionnelle ont été loin de se révéler suffisants pour combattre ces maladies et d'autres dont souffraient la majorité des Haïtiens.

Haïti a toujours été considéré comme un pays essentiellement agricole. Plus de 60% de la population active œuvrent dans le secteur agricole. Malheureusement, la production agricole s'affaiblit chaque année et n'arrive nullement à assurer les besoins de la population. On doit souligner que la majorité des agriculteurs ne possèdent que des parcelles de terre, sans titre foncier, ce qui rend précaire le système agricole du pays. On est loin de penser que cette production puisse générer des revenus économiques pour le pays. Ce dernier est considéré comme l'un des pays les plus pauvres de l'Amérique, avec 80 p. cent de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté, avec deux dollars par personne et par jour.

Malgré le pourcentage élevé des femmes dans la population, elles restent encore un groupe vulnérable qui nécessite la protection et l'épanouissement. Or, elles constituent depuis un certain temps un élément permanent dans l'approche globale et de développement. Aujourd'hui encore ce groupe est le moteur du secteur agricole. Car, elles interviennent en amont et en aval dans la production agricole (semis jusqu'à la transformation) et c'est grâce à eux que l'agriculture arrive à maintenir un certain seuil dans l'économie du pays.

Dans le cadre de CGES du RESEPAG II, une analyse sociale spécifique a été menée dans les zones principales d'intervention prévues (situées dans le département du Sud). Cette analyse est jointe en annexe 7.

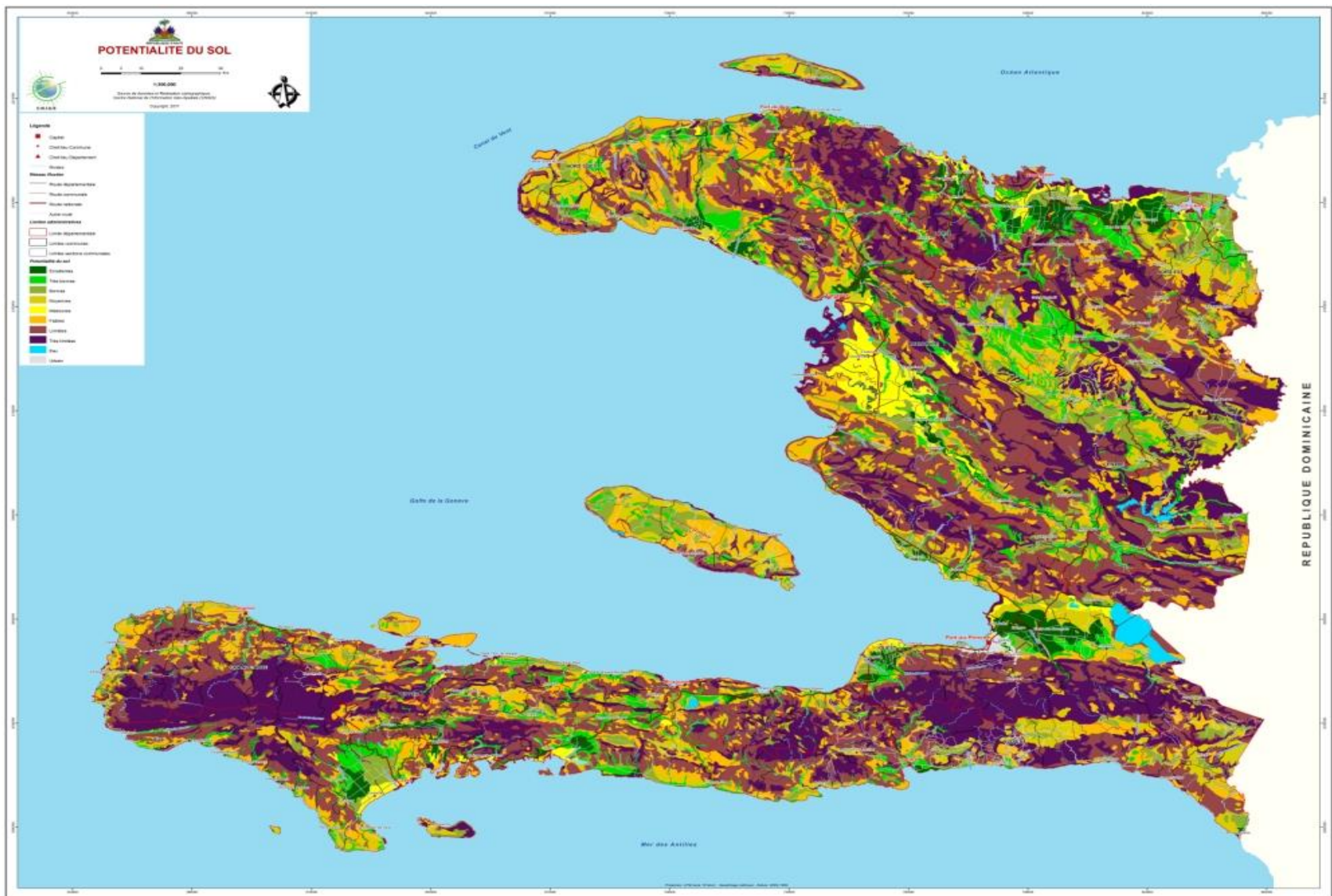


Figure 2: Carte de potentialité des sols en Haïti

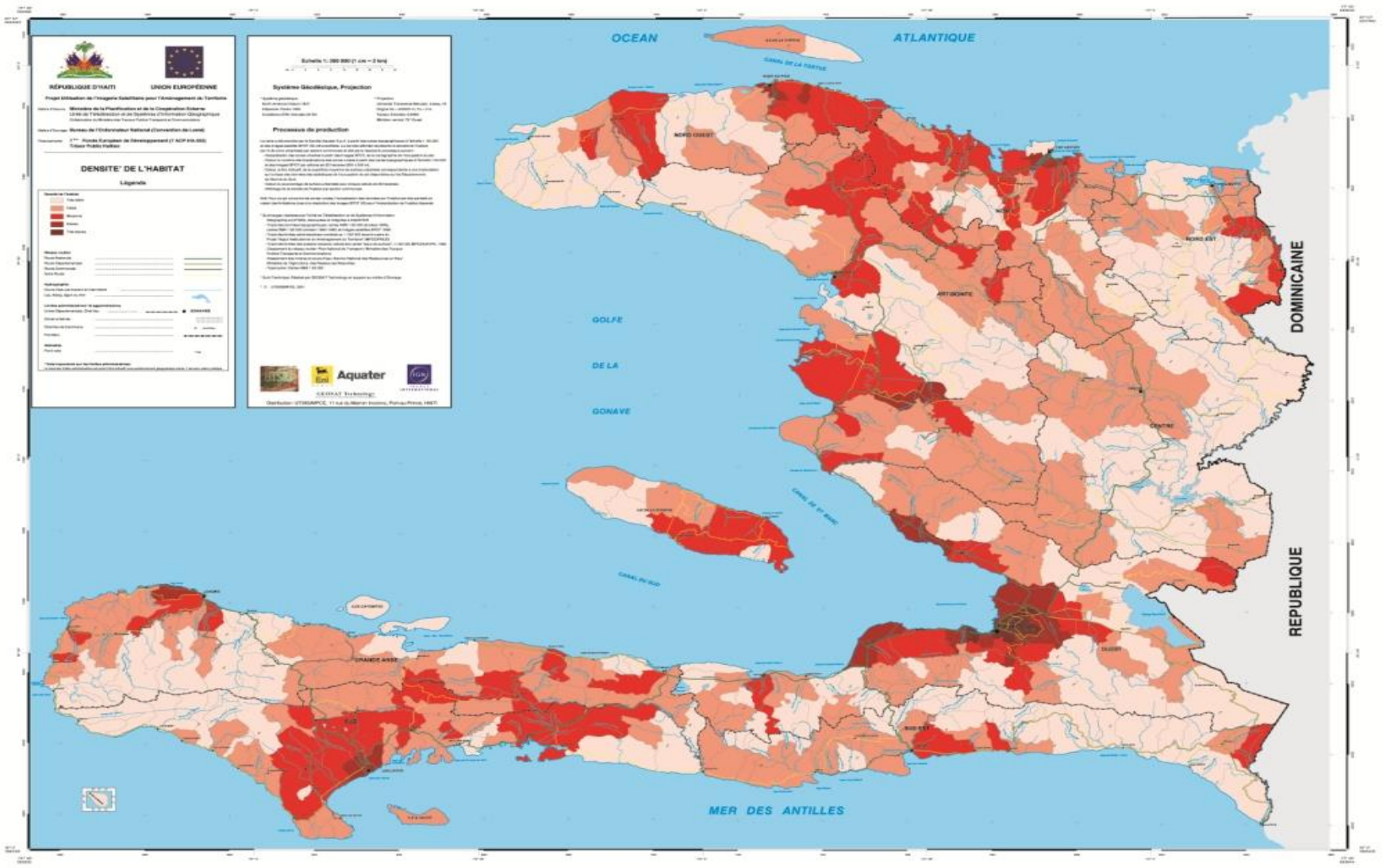


Figure 3: Densité de l'habitat en Haïti

### **3.5. Liens entre pauvreté, environnement et vulnérabilité aux désastres du pays**

La crise environnementale en Haïti est soutenue par la pauvreté. Celle-ci a eu un impact profondément négatif sur l'environnement et la vie de la population. La vulnérabilité aux risques de désastres en Haïti aura une tendance à croître, à moins que les problèmes liés aux moyens de subsistance de base soient traités. La déforestation combinée à la vulnérabilité cyclonique a aggravé la dégradation environnementale, affectant la productivité agricole, amplifiant la pauvreté en zone rurale et poussant les populations à migrer. Ceci explique en partie l'augmentation de la pauvreté dans les villes et la détérioration des conditions du milieu environnemental. Le changement climatique risque d'exacerber ce cercle vicieux. Le Gouvernement est déjà engagé dans un vaste programme d'amélioration de la gestion des ressources naturelles et intégrée des bassins versants. La solution à long terme est le développement économique qui sera bénéfique pour les pauvres tout en protégeant leurs ressources naturelles de base ou leur capital naturel.

Parmi tous les petits états insulaires en développement, Haïti est le pays ayant le plus haut indice de vulnérabilité aux cyclones. Au cours du 20e siècle, Haïti a été victime de 56 catastrophes naturelles reconnues internationalement, dont 20 majeures. De fait, la République d'Haïti se trouve au centre de la région des Caraïbes. Elle est donc exposée à des cyclones de mai à novembre, qui, par le vent, les inondations, les glissements de terrain et les coulées de boue qu'ils entraînent, causent des dommages considérables, Comme Matthew dans le grand sud. Ce cyclone de catégorie 4 a considérablement bouleversé le pays, Il a été rapporté que 2, 128,700 personnes, soit 12% de la population d'Haïti, ont été touchées et ~ 1,5 million de personnes ont besoin d'aide humanitaire. Le déboisement et la présence de communautés installées en contrebas des bassins versants, dans des plaines susceptibles d'inondation, sont des facteurs qui contribuent à accroître encore davantage la vulnérabilité du pays. Outre les menaces hydrométéorologiques, Haïti est située dans une zone sismiquement active. Son territoire est ainsi coupé par quatre lignes de faille principales. La forte densité de la population d'Haïti en milieu urbain ajoutée à la multiplication des bâtiments de construction précaire et à la fragilité globale des infrastructures, augmente la vulnérabilité face aux tremblements de terre.

En plus de cette vulnérabilité environnementale, certains facteurs sociaux, comme la pauvreté, l'instabilité politique, l'urbanisation rapide et la fragilité de l'État, aggravent les conséquences néfastes des catastrophes naturelles.

## **4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU RESEPAG II**

Le RESEPAG II compte contribuer à l'utilisation des technologies agricoles durables pour l'environnement. Le projet soutiendra des pratiques agricoles écologiquement soutenables et socialement acceptables. Il n'approuvera pas le financement des activités ayant des impacts négatifs significatifs au niveau local et/ou national. Il encouragera les activités comportant la gestion des parasites et la conservation intégrée du sol, qui favorisent la rentabilité et l'utilisation durable des produits chimiques dans l'agriculture. À cet effet, il examinera toutes choses avant leur financement.

Le RESEPAG II travaillera également avec les institutions concernées pour favoriser leur renforcement tant sur le plan technique qu'administratif afin d'améliorer les services fournis par le MARNDR dans l'agriculture. Les impacts positifs des activités de la composante 2, pour l'essentiel, concernent les points suivants : l'intensification, l'amélioration, le développement et la diversification des activités agricoles, grâce à : (i) l'amélioration des techniques et des systèmes de production grâce notamment à l'amélioration du lien recherche – vulgarisation (techniques culturales adaptées à la nature des sols, techniques de maintien / reconstitution de la fertilité des sols, maîtrise de l'érosion hydrique, amélioration de la gestion de l'eau,...) ; (ii) la réduction des pertes après récolte ; (iii) l'amélioration des revenus et des conditions de commercialisation ; (iv) une meilleure valorisation de la production par la transformation et l'agro-business; (v) l'élargissement de la gamme des productions ; (vi) le renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les filières (producteurs, commerçants (Madan Sara), transporteurs) ; (vii) l'information et la formation en matière de bonnes pratiques agricoles, (Viii) la gestion de l'eau et (ix) l'augmentation de la résilience des agriculteurs aux catastrophes naturelles.

### **4.1. Méthodologie d'identification des impacts**

Dans le cadre de l'identification des impacts pour les différentes activités du RESEPAG II, la méthodologie suivante a été utilisée : recherche bibliographique, visites de terrain et rencontres avec divers acteurs de ce secteur œuvrant dans les différentes zones d'intervention du projet, qui consistent à collecter des informations déjà existantes dans les documents y relatifs et par l'entretien avec les différents acteurs œuvrant dans l'agriculture. La revue bibliographique a porté sur les cadres utilisés par les précédents projets financés par la BM, les ouvrages relatifs à la protection de l'environnement, les textes législatifs et réglementaires, les documents des projets et les rapports d'évaluation d'impact environnemental réalisés dans les mêmes conditions et pour des types d'activités similaire.

## **4.2. Impacts environnementaux et sociaux positifs**

Le RESEPAG II s'inscrit dans le cadre de la politique agricole du MARNDR qui donne des orientations claires sur le développement du secteur agricole pour les quinze (15) prochaines années (2010-2025). De ce point de vue, les impacts du RESEPAG II sont globalement positifs et participent de façon effective à l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, les impacts positifs suivants escomptés peuvent être relevés :

### **➤ Impacts des technologies agricoles durables**

Les activités d'appui à la production à travers notamment l'adoption de « paquets techniques » par les agriculteurs (promouvant entre autres le maraîchage, l'agro-foresterie, les arbres fruitiers, le petit élevage, etc.), vont permettre de diversifier la production agricole, d'améliorer les conditions des productions et les rendements en lien avec leur contexte agro-écologique. Le projet soutiendra uniquement des pratiques agricoles écologiquement soutenables et socialement acceptables. La vulgarisation de techniques agricoles nouvelles ou améliorées contribuera à l'optimisation des rendements sans un accroissement des terres de culture en défaveur des espaces boisés. Les techniques d'intensification durable des systèmes agricoles permettront de conserver et d'améliorer la base des ressources naturelles, en fournissant des approches intégrées pour résoudre des problèmes majeurs concernant par exemple la perte de fertilité des sols et le manque de gestion de l'eau. Le développement et la maîtrise des techniques de lutte intégrée (exemple de la lutte biologique) aideront à la prévention des risques de pollution et des risques sur la santé par l'usage des produits chimiques. La gestion des risques liés aux usages des pesticides, herbicides et engrais à travers le RESEPAG II constituera une opportunité au développement d'expérimentations et à la vulgarisation d'alternatives crédibles à la lutte et aux amendements chimiques et à la formulation au plan national et à la mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise de ces risques. Voir également le Plan de Lutte Antiparasitaires et de Gestion Pestes et des Pesticides du RESEPAG II (PLAGP). Les techniques de production des semences permettront l'amélioration de leur qualité. Le développement des techniques de valorisation des sous-produits agricoles contribuera également à la réduction des pertes agricoles, à la génération des sols, ainsi qu'à une réduction de l'usage des engrais chimiques.

### **➤ Impacts de la maîtrise de l'eau et de la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles**

L'amélioration de la maîtrise de l'eau pour une agriculture plus résiliente permet aux producteurs de s'adapter aux contraintes du milieu dans les différentes zones d'intervention du



projet. Elle permet aux producteurs de diversifier leurs cultures sur les périmètres irrigués, et un meilleur assolement des parcelles. La diffusion de l'ensemble des méthodes d'irrigation et de distribution de l'eau à la parcelle aidera à mieux gérer les ressources en sols et eaux en limitant leur surexploitation et leur dégradation. Dans le cadre du financement additionnel, l'accent mis sur la réhabilitation des infrastructures endommagées permettra également de restaurer la capacité de production de certains périmètres irrigués ayant été affectés.

Ces activités rendront possible la rentabilisation d'espaces défavorisés, permettent de produire des productions à haute valeur nutritive et/ou économique tout au long de l'année, contribuant ainsi à améliorer les revenus des producteurs et la sécurité alimentaire. Cela ralentit également les effets de la déprise agricole.

➤ **Impacts de l'appui aux organisations de producteurs et de la valorisation des productions agricoles**

La capacité améliorée des organisations de producteurs ruraux (OPRs) à valoriser les productions agricoles à travers notamment l'amélioration de leur gestion administrative (planification, analyse des marchés, gestion financière, etc.) et de leur gestion technique (ex : amélioration des infrastructures et techniques de conservation ou de transformation, etc.) permettra une meilleure valorisation des productions, des conditions de commercialisation accrues, et au final des impacts positifs environnementaux grâce à la réduction des pertes de production, ainsi que le respect des normes environnementales et sanitaires des unités de conservation/transformation et sociaux grâce à l'accroissement de sources de revenus et potentiellement la création d'emploi le long des chaînes de valeur agricoles.

➤ **Impacts des mesures de renforcement institutionnel**

Le renforcement des équipes du MARNDR avec des spécialistes des sciences environnementales et sociales permettra de s'assurer que les aspects environnementaux (et sociaux) seront intégrés dans les activités développées dans le cadre de l'exécution du projet sur le terrain. Le développement dans le pays d'une masse critique minimum disposant de connaissances et qualifications pour évaluer les outils et les produits appropriés aux conditions agro-écologiques aura un effet positif sur l'environnement. L'expertise nationale va se développer pour mieux déterminer les risques et réduire les impacts potentiels environnementaux. Les activités de renforcement des capacités permettront également de mieux rationaliser la gestion des ressources naturelles en fournissant des approches intégrées pour résoudre des problèmes tels que l'érosion des sols, la perte de fertilité des sols, et améliorer la

gestion de la ressource en eau. Le développement des techniques de valorisation des sous-produits agricoles va par ailleurs contribuer à la régénération des sols et une réduction de l'usage des engrais chimiques. Enfin, le renforcement des capacités administratives du MARNDR permettra une meilleure coordination entre les différentes directions du ministère. Enfin, le RESEPAG II encouragera le développement de partenariat entre les institutions de recherche, les organisations de producteurs ruraux (OPRs), les services publics, le secteur privé, les ONG et les bailleurs de fonds.

➤ **Impacts dans le domaine de genre.**

Le RESEPAG II représente un modèle pour les types de programme orientés vers l'égalité des genres, qui est réalisable dans le contexte haïtien. En fait, les femmes représentent le moteur de cette société. Ainsi, le projet tient au recrutement systématique et à l'inclusion du personnel junior pour la mise en œuvre des activités du projet, tout en mettant une attention continue sur l'égalité de genre. Il tient aussi, à fournir de formations pertinentes et accessibles aux femmes et aux hommes dans les domaines qui sont en rapport avec les activités du projet.

➤ **Impacts de la réponse en cas d'urgences ou risques.**

Vu le niveau élevé de risque qui existe au niveau de l'agriculture en Haïti, l'accès rapide à un financement en cas d'urgence joue un rôle capital. Cela permettra d'apporter des appuis ciblés notamment aux organisations des producteurs agricoles, aux petits entrepreneurs, et collectivités rurales au sens large permettant de réduire les impacts négatifs causés par les crises tant au niveau environnemental que social.

### **4.3. Impacts environnementaux et sociaux négatifs**

Pour l'essentiel, les impacts négatifs potentiels escomptés sont réduits. Ils pourraient provenir principalement de la mise en œuvre des activités de constructions et/ou réhabilitation d'infrastructures, ainsi que d'utilisation de produits chimiques et/ou biologiques, ainsi que de l'intensification de certaines productions agricoles. L'ensemble des impacts négatifs potentiels environnementaux et sociaux sont listés ci-après.

➤ **Impacts des systèmes agricoles sur les ressources en eau**

Des pratiques agricoles, notamment l'irrigation, nécessitent l'utilisation de quantité non négligeable de ressources en eau, si des techniques et technologies durables et à faible



consommation ne sont pas mises en œuvre. En termes de dégradation des ressources, la principale cause éventuelle de pollution des eaux pourrait être l'utilisation irrationnelle d'engrais chimiques et de pesticides.

➤ **Dégradation des terres et la fertilité des sols**

Qu'il s'agisse d'activités agricoles ou pastorales, la dégradation des terres consécutives à l'utilisation de technologies et de pratiques non durables constitue des facteurs limitant à la fois le développement du secteur rural ainsi que le domaine de la protection des ressources naturelles (érosion, salinisation des terres, engorgement de sols, réduction des surfaces cultivables et pastorales, etc.).

➤ **Dégradation des ressources forestières**

Les aménagements agricoles peuvent contribuer à la réduction des ressources forestières et biologiques (perturbation d'habitats et d'écosystèmes sensibles pouvant provoquer une baisse de la couverture arborée et de la diversité biologique; etc.).

➤ **Impacts des aménagements agricoles sur la santé humaine**

Les activités d'aménagement des systèmes d'irrigation, accroissant la disponibilité en eau, et potentiellement la présence de plans d'eau, peuvent être l'origine de certaines maladies hydriques comme le paludisme lié à la stagnation des eaux.

➤ **Impacts des intrants agricoles et déchets**

Certaines technologies (tant au niveau des productions végétales qu'animales) suscitent l'utilisation des pesticides et d'autres produits agrochimiques/vétérinaires qui peuvent, s'ils sont mal gérés, provoquer des effets néfastes pour la santé de l'homme, des animaux et de l'environnement, directement ou à travers leurs résidus : les aménagements agricoles vont potentiellement s'accompagner d'une intensification culturale et entraîner une augmentation de l'utilisation des pesticides d'où les impacts possibles négatifs sur la santé humaine et animale. Par ailleurs, les activités de développement du projet peuvent entraîner des effets néfastes sur l'apiculture telles que : la perturbation des espaces boisés, la pollution de l'environnement (produits chimiques, etc.); conduisant à la perte de peuplements d'abeilles locaux, et à leur perte de capacité de pollinisation, critique pour la santé des écosystèmes.

➤ **Risques environnementaux liés à la biotechnologie et de la biosécurité**

Dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité, on pourrait craindre les problèmes environnementaux et sanitaires tels que la fuite de gènes par l'introduction de nouvelles espèces qui nuisent le développement des espèces natives (ex. introduction d'espèces

invasives), ou encore la propagation et transmission d'agents pathogènes pour les plantes, animaux et hommes.

➤ **Risques environnementaux liés aux constructions**

Les constructions de bâtiments et/ou infrastructures rurales, notamment en lien avec les systèmes d'irrigation peuvent engendrer des impacts environnementaux, en particulier autour des plans d'eau (ruisseaux, canaux). Ils peuvent avoir un impact sur la santé et la sécurité, et entraîner une production de déchets, du bruit, une réduction de la qualité de l'eau (turbidité), augmenter le niveau de poussière, ou entraîner une perte de couverture végétale, etc.).

➤ **Risques environnementaux liés à la production animale**

Les activités d'appui aux productions animales peuvent, si mal gérées, entraîner des effets néfastes tels que : une pollution des sols/eaux à travers les matières fécales, etc., une perte de végétation, une dégradation des pâturages, des dommages à l'habitat riverain, la transmission de maladies zoonotiques.

➤ **Conflits potentiels**

L'apport de nouvelles technologies dans l'agriculture afin d'améliorer la production agricole peut être à l'origine des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs d'une part et d'autre part entre les agriculteurs eux-mêmes pour l'espace (terre).

➤ **Le problème foncier**

L'insécurité foncière est présente partout à travers le pays. A cela plusieurs causes: l'extension des surfaces en indivision et la non-légalisation des transactions foncières, l'aliénation du foncier en fermage et l'appropriation de surfaces importantes par des absentéistes et l'attribution de ces terres en métayage. L'insécurité des tenures foncières engendre aussi la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents.

➤ **Pertes de terres, expropriation et/ou impact économique**

Le choix des sites et des emprises des constructions et/ou réhabilitation d'infrastructures pourrait faire l'objet de conflits si des personnes en revendiquent la propriété des terres ou les utilisent à des fins agricoles, d'habitation ou autres usages (économiques, sociaux, culturels ou coutumiers). Voir sur ces aspects le Cadre de politique de réinstallation (CPR) séparé développé dans le cadre de ce projet.

#### 4.4. Synthèse des impacts négatifs potentiels liés à la mise en oeuvre des activités du projet

**Table 1: Synthèse des impacts négatifs potentiels**

Les impacts négatifs	Degré d'importance		
	Majeur	Moyen	Faible
Risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides	X		
Absence d'une véritable lutte intégrée contre les ravageurs	X		
Déforestation, dégradation des sols par érosion		X	
Destruction d'habitats naturels sensibles		X	
Défrichement de zones boisées		X	
Perte de la fertilité des sols		X	
Salinisation, alcalinisation et acidification des sols par l'intensification, la diversification et l'organisation des filières agricoles		X	
Pollution de nappes souterraines, cours d'eau et/ou plans d'eau liés aux activités agricoles		X	
Risques liés à l'apiculture		X	
Risques liés à l'acquisition de terres, perte de sources de revenus de la population		X	
Augmentation des maladies zoonotiques			X
Augmentation des maladies liées à l'eau et des intoxications dues aux pesticides			X
Conflits entre les éleveurs et les agriculteurs			X
Capacité insuffisante dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité			X

#### 4.5. Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs

**Table 2: Mesures générales d'atténuation des impacts négatifs**

Activités	Impacts négatifs	Mesure d'atténuation
Appui à la production (système d'incitations, activités SPS)	<p>Contamination des sols, nappes souterraines, cours d'eau et plans d'eau suite à l'usage des pesticides ; utilisation des pesticides non homologués par l'OMS ; utilisation de pesticides ne respectant pas les normes et codes de conduite de la FAO ;</p> <p>Contaminations et/ou intoxications en cas de mauvaise utilisation des produits chimiques agricoles et vétérinaires; mauvaise gestion des emballages des produits phytosanitaires et/ou vétérinaires et de leurs déchets ;</p> <p>Destruction d'habitat naturel ; défrichage de zones boisées; érosion des sols ; perturbation du</p>	<p>Minimiser l'utilisation des pesticides en mettant en place un système d'alerte précoce contre les ravageurs et les maladies, en utilisant méthodes de lutte biologique contre les ravageurs et les maladies ; favoriser la lutte intégrée contre les ennemis de cultures (Plan de Lutte Antiparasitaires et de Gestion Pestes et des Pesticides) (voir également le PLAGP).</p> <p>Mise à disponibilité d'équipements de protection des utilisateurs de produits sanitaires et phytosanitaires ; formation sur les risques environnementaux et sur la santé et leur prévention ; fourniture de consignes claires sur la gestion des déchets des produits sanitaires et phytosanitaires.</p> <p>Promouvoir des cultures adaptées aux conditions du sol et du climat et adopter de bonnes pratiques agronomiques pour optimiser la production et productivité des cultures ; appuyer les paquets techniques agro-forestiers pertinents ; effectuer des choix raisonnés des sites d'intervention ; recycler et/ou incorporer des matières organiques (par ex. résidus de culture, compost et fumiers) afin de reconstituer la matière organique du sol ; promouvoir et former les agriculteurs sur les pratiques agricoles améliorant la résilience (diffusion des techniques de lutte antiérosive, amélioration de la rétention d'eau des sols,</p>

	<p>cycle hydrologique ; perte de terre agricole et de la fertilité des sols.</p>	<p>amélioration de la fertilité avec cultures incluant des légumineuses, utilisation de plantes de couverture, mieux utiliser les complémentarité productions végétales/productions animales,...).</p> <p>Recueillir des données météorologiques sur les précipitations, l'évapotranspiration, la température et la lumière du soleil, puis utiliser cette information pour informer et guider les techniques de gestion agronomique ; utiliser les cartes des sols et les résultats des études de sol pour déterminer l'aptitude de la culture et le sol approprié les pratiques du management ; élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance et de gestion du sol qui inclut le sol et le terrain (identification des risques de cartographie et d'érosion) ; mener des enquêtes régulières pour surveiller la structure et la chimie du sol afin d'identifier les zones où des mesures correctives sont requises ; suivre les bonnes pratiques d'irrigation pour éviter les impacts négatifs sur la productivité du sol ; effectuer des recherches sur les systèmes durables et améliorés de production.</p>
<p>Appui post-récolte et développement de l'agro-entreprenariat</p>	<p>Risques de marginalisation des petits producteurs ;</p> <p>Coût élevé des matières premières ;</p> <p>Modernisation des infrastructures et coûts de maintenance ;</p> <p>Mauvaise gestion (avec impact</p>	<p>Mettre en place des programmes d'accompagnement pour les petits producteurs ;</p> <p>Élaborer des référentielles qualités améliorant les infrastructures traditionnelles et pratiques de production, en mettant surtout l'accent sur les conditions d'hygiène ;</p> <p>Promouvoir des installations durables, adaptées à l'environnement et simples d'entretien;</p> <p>Élaborer un programme de promotion des acteurs traditionnels destinés aux marchés nationaux ;</p>

	environnemental et/ou social).	Former à la gestion administrative et financière des groupements, et appuyer dans la mesure du possible l'accès au crédit à un taux raisonnable
Renforcement du service de protections sanitaires et phytosanitaires (prévention et contrôle des maladies animales et végétales)	<p>Risque de mauvaise gestion des intrants vétérinaires ou phytosanitaires utilisés dans le cadre du projet ;</p> <p>Risque d'introduction d'animaux ou végétaux non écologiquement adaptés et/ou potentiellement invasifs ;</p> <p>Pollution et/contamination du milieu/animaux/plantes/hommes à cause des déchets de transformation des produits d'élevage ou végétale.</p>	<p>Former les acteurs pertinents</p> <p>Appliquer des règles strictes de contrôle à l'importation</p> <p>Effectuer une évaluation d'impact environnementale poussée avant d'autoriser l'introduction d'espèces exotiques</p> <p>S'assurer de la destruction des déchets potentiellement dangereux conformément aux standards internationaux (OIE, FAO, OMS)</p>
Gaz à Effet de Serre	Non prise en compte des mécanismes de réduction des gaz à effets de serre	<p>Accroître la couverture végétale, et capacité de capture de carbone (promotion de l'agroforesterie et autres pratiques climato-intelligentes)</p> <p>Accroître la productivité et l'efficacité de la production animale (et, partant, réduire les émissions de méthane par unité de bétail) en améliorant la nutrition et la production associée de fourrages</p>

<p>Recherche appliquée</p>	<p>Sites inappropriés ; technologies inappropriées, y compris l'utilisation inappropriée de semences ; pesticides inappropriés et techniques culturales ;</p> <p>Inadéquation/mauvaise gestion ou inappropriée, des conditions physicochimiques des sols ; des nutriments des cultures et de la fertilité;</p> <p>Inadéquation/mauvaise approche de lutte antiparasitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation des espèces natives par l'introduction d'autres espèces ;</li> </ul>	<p>S'assurer de la bonne connaissance du milieu ;</p> <p>Former les cadres ;</p> <p>Valoriser les caractéristiques des semences améliorées</p> <p>Organiser la production et la diffusion des semences améliorées</p> <p>Diffuser les techniques d'intensification pour améliorer la compétitivité des céréales produites</p> <p>Améliorer les opérations de récolte et de post-récolte</p> <p>Considérer l'utilisation d'engrais verts, de couverture des cultures ou de techniques de paillage pour maintenir la couverture du sol, réduire la perte de nutriments, reconstituer la matière organique du sol, et capturer et / ou conserver l'humidité.</p> <p>Planifier un programme de rotation des cultures pour incorporer des cultures de légumineuses fixant l'azote et des cultures de couverture dans le cycle de culture.</p> <p>Élaborer des programmes d'engrais équilibrés pour chaque unité de gestion des sols sur la base de la fertilité cartographiée les résultats, l'historique de la performance des cultures, l'analyse des sols et des feuilles et l'évaluation des cultures.</p> <p>Évaluer les risques EHS associés au plan de gestion des éléments nutritifs et aux stratégies d'atténuation minimiser les impacts EHS négatifs potentiels.</p> <p>Évaluer le temps d'application des éléments nutritifs de la culture pour</p>
----------------------------	--	--

		<p>maximiser l'absorption et minimiser le ruissellement ou la volatilisation des éléments nutritifs.</p> <p>Évaluer périodiquement le pH du sol et appliquer des amendements du sol (p. Ex. De la chaux agricole) pour corriger les changements dans le pH du sol, au besoin, pour s'assurer que les nutriments sont disponibles pour l'absorption par les plantes.</p> <p>Identifier les principaux ravageurs affectant les cultures dans la région, évaluer les risques pour l'exploitation et déterminer si une stratégie et une capacité sont en place pour les contrôler.</p> <p>Dans la mesure du possible, appliquer des mécanismes d'alerte précoce pour les ravageurs et les maladies (c'est-à-dire les techniques de prédiction de maladies et d'infestation de ravageurs et les maladies).</p> <p>Sélectionner des variétés résistantes et utiliser le contrôle cultural et biologique des ravageurs, des maladies et des mauvaises herbes pour minimiser la dépendance aux options de contrôle des pesticides (contrôle chimique)</p> <p>Sur l'usage et l'évaluation des pesticides, voir les recommandations complémentaires spécifiques dans le PLAGP.</p>
--	--	--



<p>Gestion Foncière</p> <p>Développement Agricole Durable</p>	<p>Mauvaise gestion des questions foncières</p> <p>Pratiques non-soutenables</p>	<p>Conduire, des actions concrètes de cadastre en milieu rural, et l'appui dans l'amélioration des procès informels vers le formel (sans nécessairement émettre des titres de propriété) augmenteront la sécurité foncière en certaines zones du pays, tout au moins temporairement ;</p> <p>La révision du cadre institutionnel de la régulation foncière apparaît toujours comme un préalable à des actions d'envergure de reboisement et de protection des bassins versants, néanmoins, elle ne dépend pas directement du projet.</p> <p>Maîtriser l'érosion et l'épuisement rapide de la réserve organique des sols par la restauration des sols et la gestion durable des sols</p> <p>Développer la recherche sur les technologies qui optimisent l'utilisation de nouvelles sources de fertilisation organique, accessibles et pérennes</p> <p>Minimiser les effets des pratiques mécanisées (choix de matériels agricoles et d'équipements adaptés aux zones agro-écologiques pour le travail du sol ; etc.)</p>
<p>Maîtrise de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise gestion des ressources en eau.</li> <li>- Maladie hydrique</li> <li>- Salinité des sols agricoles</li> <li>- Déplacement de la population</li> <li>- Inondation de certaines zones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les cultures et les variétés suivant les différentes facettes hydrologiques des systèmes irrigués.</li> <li>- Développer la maîtrise de l'eau aussi bien en agriculture irriguée que pluviale.</li> <li>- Améliorer/réhabiliter les réseaux d'irrigation existants</li> <li>- Déterminer les besoins en eau de pluie ou d'irrigation de la culture,</li> </ul>

	<p>en aval des périmètres irrigués</p>	<p>sur la base de lignes directrices, tout en reconnaissant les variations saisonnières et les normes régionales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque l'irrigation est pratiquée, élaborer un plan et un calendrier d'irrigation appropriés, surveiller la consommation et comparer régulièrement avec ces objectifs qui devraient être basés sur les approvisionnements en eau disponibles</li> <li>- Maintenir la structure du sol et la matière organique du sol. L'utilisation de résidus de culture et de paillis aidera à maintenir les niveaux de matière organique du sol, retenir l'humidité du sol et réduire l'évaporation superficielle.</li> <li>- Le cas échéant, maximiser la rétention de l'eau de pluie grâce à une «collecte de pluie» appropriée.</li> <li>-</li> <li>- Séances d'information et de Sensibilisation pour la prévention des maladies hydriques</li> <li>- Indemnisation/compensation</li> <li>- Application des itinéraires techniques respectueuses des règles d'utilisation durables des fertilisants et des ressources en eau.</li> <li>- Drainage des eaux usagées des parcelles</li> <li>- Sensibiliser les associations d'irrigants sur la gestion de l'eau sur les périmètres en cas de fortes pluies</li> </ul>
--	--	--

<p>Opportunités d'intégration de la biotechnologie et la biosécurité aux activités de recherche (OGM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non prise en compte de la biotechnologie et de la biosécurité dans la mise en œuvre du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les préoccupations environnementales liées à l'introduction de cultures génétiquement modifiées doivent être prises en compte et une évaluation appropriée doit être réalisée pour démontrer que les risques pour l'homme et l'environnement (le cas échéant) sont acceptables.</li> <li>-</li> <li>- L'introduction des cultures annuelles d'OGM devrait être effectuée conformément au cadre réglementaire du pays hôte. Si un tel cadre réglementaire n'existe pas dans le pays hôte, l'applicabilité du Protocole de Cartagena sur la biosécurité devrait être vérifiée et utilisée pour évaluer scientifiquement les impacts et risques potentiels liés à l'introduction d'une culture spécifique, y compris son potentiel invasif, et identifier les mesures d'atténuation appropriées.</li> <li>-</li> <li>- Évaluer le risque et la probabilité que de tels événements se produisent, les conséquences s'ils devraient se produire et si les risques globaux (c.-à-d., Probabilité et conséquence) sont acceptables ou gérables.</li> <li>- Utiliser les outils de la biotechnologie agricole pour réduire les contraintes au développement agricole</li> <li>- Intégrer la biotechnologie dans les activités des réseaux de recherche Nationale et Départementale</li> <li>- Développer une initiative Nationale et Départementale sur la biosécurité.</li> </ul>
---	--	---

		-
--	--	---

Sur les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'apiculture liées à l'usage des pesticides, se référer au PLAGP

Sur les mesures de compensation liées à la réinstallation des populations, se référer au CPR

## 5. CONTEXTE POLITIQUE, LÉGISLATIF, INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

### 5.1. Cadre politique et législatif

La législation nationale sur l'environnement est relativement abondante et s'étend sur deux siècles de production législative et réglementaire. Plus d'une centaine de lois et décrets, pour ne citer que les plus importants, caractérise ce corpus juridique, à côté d'une bonne cinquantaine de conventions signées et/ou ratifiées dans le domaine de l'environnement. Certaines lois très intéressantes qui ont été abrogées par la suite ne figurent point dans les textes. L'analyse de la législation sur l'environnement nous permet de voir l'abondance des règlements dans certains domaines, relativement peu élaborés dans d'autres et totalement inexistant dans certains cas spécifiques. Par exemple, la législation sur les arbres et les aires protégées couvre 80% du total des textes de loi. Le législateur est moins prolixe en ce qui concerne les **ressources en sol, les ressources en eau ou les ressources énergétiques**. D'autres thèmes comme la **pollution, les nuisances, la biodiversité, les pesticides, les fertilisants chimiques** n'ont pas su retenir son attention. Peut-être non car, depuis plus de 20 ans on considère que la couverture forestière du pays est de 2% qui n'est autre qu'une aberration par rapport à la quantité de bois utilisés pour la production de charbon.

Ainsi l'ensemble s'étend sur la période allant de 1804 à 1995 (COHPEDA, 1998) et regroupe une centaine de normes juridiques, les unes plus importantes que les autres. C'est ce qui nous permet de compléter en énumérant une liste de projets de lois sur l'environnement qui témoigne de la vitalité observée dans ce domaine, vitalité qui est toutefois refroidie au contact de contraintes de toutes sortes notamment les troubles politiques, l'absence de continuité administrative, la corruption, la gabegie, l'incurie et le manque de volonté politique. Sur ce on a :

- Projet de loi-cadre sur l'environnement (1986)
- Projet de Code Forestier (1985)
- Projet de loi sur la Quarantaine animale (1985)
- Projet de loi-cadre sur l'irrigation (1990)
- Projet de loi minière (1988)
- Projet de Règlement général des eaux de la CAMEP (1988)
- Projet de Code d'Hygiène du milieu (1986 et 1993)
- Projet de loi organique du Ministère de l'Environnement (1995)

- Projet de loi permettant l'autofinancement du Service National des Ressources en eau (1989)
- Projet de loi sur les périmètres de protection des sources et des points d'eau (1989)
- Projet de loi sur le Conseil National de l'eau et de l'assainissement
- Loi du 8 septembre 1948 sur l'octroi d'un don national, Mon. No 100 du 28 octobre 1948
- Loi du 5 septembre 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, Mon. No 87 du 8 novembre 1979
- Loi portant amendement de la loi sur l'Etat d'Urgence du 9 septembre 2008
- Décret du 16 janvier 1963 réglementant l'aliénation des biens immeubles du domaine privé de l'Etat, Mon. no 5 du 16 janvier 1963
- Le Code Rural de 1962, No. VII, nous permet d'aborder le régime juridique des eaux de surface et souterraines

## 5.2. Cadre institutionnel et réglementaire national

Au niveau national, le Ministère de l'Environnement (MDE) est le principal responsable de la gestion de l'environnement. Il est le secrétaire exécutif du Comité Interministériel pour l'Environnement (CIME) créé en novembre 1996, lequel regroupe également le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), et le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC).

Le CIME est chargée de définir et de fixer les priorités dans le secteur de l'environnement ainsi que les orientations du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE). Mais, l'environnement ne constituant pas un secteur séparé du développement, le cadre institutionnel mobilise un nombre raisonnable d'institutions publiques et privées engagées dans la gestion, la réhabilitation et la protection de l'environnement. Ainsi, le Tableau ci-dessous montre les principales institutions responsables pour la gestion environnementale en Haïti.

**Table 3: Principales institutions en Haïti responsables de la gestion environnementale**

<b>Institutions</b>	<b>Directions et unités autonomes</b>	<b>Description des Interventions</b>
<b>CIMATE</b> (Comité Interministériel pour la Planification et Gestion Territoriale et	Premier Ministre Ministre de l'Environnement Ministre de la Planification Territoriale	Établit le Programme National Territoriale et Environnementale et la Politique Nationale Environnementale (objectifs, indicateurs, critères)

Environnementale)	Ministres Sectoriels	
<b>CONATE</b> (Conseil National pour la Planification et Gestion Environnementale et Territoriale)	Ministre de l'Environnement Ministre de la Planification Territoriale Représentants des autorités régionales et locales, groupes de la société civile	Promotion des intérêts sectoriels pour les entités nationales et régionales publiques, et la société civile, sont considérés comme partie du processus de planification territoriale et préparation de normes environnementales au niveau national et régional.
<b>MDE</b> (Ministère de l'Environnement)	Cabinet du Ministre Direction Générale Direction Technique	PRIGE (assistance technique pour la promotion, gestion et conservation des forêts, parcs naturels et le cadre légal et de régulation. Plan d'Action Environnemental Protection de Bassins Versants, terres, et eau. Politique des ressources en eau et gestion d'activités et investissements
<b>COTIME</b> (Commission Technique Environnementale Interministérielle)	Directeur Général du MDE UTES dans chaque Ministère	Dialogue intersectoriel et adhésion environnementale dans la politique et stratégies sectorielles pour gestion environnementale.
<b>MARNDR</b> (Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement Rurale)	Direction d'Aménagement et Validation des Ressources Naturelles SEG (au sein de l'UEP) à être établi et renforcé avec l'appui du Projet	Gestion de terres ; forêts et eau, y inclus bassins versants et météorologie. Politique et évaluation environnementale sectorielle ; S&E; sauvegardes sectorielles; renforcement de capacités au niveau territoriale.
<b>MPCE</b> (Ministère de la Planification de la Coopération Externe)	DAPTE (Direction de la Planification Territoriale et de la Protection Environnementale)	Zonification Globale ; stratégies et gestion spatiale; normes et régulations nationales. Nature des interventions.

	Directions, Services et organisations déconcentrées	
<b>MSPP</b> (Ministère de Sante Publique et de la Population)	Direction de la Santé Publique	Standards et normes de Santé
<b>MAE</b> (Ministère des Affaires Étrangères)	Direction des Affaires Étrangères	Point focal des politiques et conventions environnementales internationales.
<b>Collectivités Territoriales</b>	Départements  Communes  Communes de Section	Préparation de plans environnementaux départementaux/communaux et plans de développement durable. Suivi de la protection et/ou réhabilitation des ressources naturelles (forets, parcs, terres, etc.) Suivi de l'application de normes environnementales et de santé.

### **Gestion de l'environnement**

Face à la détérioration du patrimoine naturel du pays, des lois et des règlements devraient être pris en compte dans les études d'impacts socio-environnementaux, et qui traduisent les différentes actions d'un projet au niveau d'une communauté. Beaucoup de projet ont provoqué plus de dégâts que de solutions durables aux bénéficiaires. En 2005 les autorités haïtiennes ont considéré la gestion des ressources naturelles et de l'espace comme étant la stratégie à adopter pour la gestion de l'environnement. Ce qui a conduit à l'élaboration d'un décret d'octobre 2005 (décret, octobre 2005) sur la gestion de l'environnement.

Ce décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable (décret, octobre 2005) établit 11 principes de base pour la gestion du milieu naturel, dont l'intégration de l'environnement dans tout projet de développement. Il fait obligation à toute personne physique ou morale, privée ou publique désireuse d'entreprendre des activités ou des ouvrages susceptibles de modifier l'état de l'environnement et/ou les phénomènes associés à ce dernier, de réaliser préalablement une étude d'impact environnemental (EIE). Pour ce faire, le MDE se basant sur ce texte légal, a décidé de créer en 2015 le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE). Cette entité est donc



née de la volonté des autorités haïtiennes d'intégrer la dimension environnementale dans les projets et programmes de développement en vue d'atteindre les objectifs du développement durable. Le BNEE est l'organe national en charge de la prise en compte de manière transversale, des préoccupations environnementales et sociales dans les politiques publiques de l'Etat haïtien. Il s'agit d'un organe techniquement déconcentré du ministère de l'environnement (MdE), qui a pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre le Système national d'évaluations environnementales en Haïti. Cependant, le règlement et la procédure élaborant cette exigence au niveau national n'ont pas encore été mis au point, et le décret reste inutilisé en ce qui concerne l'EIE.

Le décret prévoit la création d'une série de nouvelles institutions qui devront se pencher, entre autres missions, sur le recyclage des résidus, l'élaboration de plans d'aménagement des aires protégées, la conservation de la diversité biologique, l'éducation, et la recherche scientifique.

### **5.3. Les conventions regionales et internationales**

#### **Conventions internationales :**

Le gouvernement haïtien a ratifié un certain nombre de Conventions et d'Accords internationaux qui l'engagent à une bonne gestion de ses ressources naturelles et de l'environnement. On peut citer notamment :

- La Convention de 1958 sur la pêche et les ressources biologiques vivantes de la haute mer ;
- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) ;
- La Convention sur la diversité biologique (1992) ;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1994) ;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (1995) ;
- La Convention de Carthagène sur les rejets aux eaux marines (1983) ;
- La Convention pour la Protection de la couche d'ozone et les différents amendements et protocoles additionnels à cette convention (signée en 1998) ;
- La Convention sur les Polluants Organiques Persistants (POP) signée en 2001 ;
- La Convention de Rotterdam sur la procédure du consentement préalable, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (10 sept.1998) (non signée) ;
- Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la Diversité Biologique (29 janvier 2000) ;
- La Convention sur les risques radiologiques, de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) ;

- La Convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale.

**Conventions régionales :**

- La Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique ;
- Convention Haïtiano-dominicaine de 1978 sur la construction du barrage répartiteur de la rivière des Pédernales.

## **6.POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE MONDIALE**

### **6.1. Analyse des politiques de la Banque Mondiale**

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale comprennent à la fois les Politiques Opérationnelles (OP) et les Procédures de la Banque (PB). Les politiques de sauvegarde sont conçues pour protéger l'environnement et la société contre les effets négatifs potentiels des projets, plans, programmes et politiques.

Il est recommandé que les projets ne financent pas d'activités dont les aspects environnementaux et sociaux pourraient être difficiles à gérer, notamment dans des contextes de capacités disponibles limitées des acteurs nationaux et locaux sur les questions de gestion environnementale et sociale.

Dans le cadre du projet RESEPAG II, certaines activités du pourraient "potentiellement" affecter certains aspects environnementaux ou sociaux, justifiant de déclencher les politiques environnementales et sociales suivantes de la Banque mondiale (voir le tableau ci-dessous).

**Table 4: Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale**

<b>Politique Opérationnel de la Banque mondiale</b>	<b>Applicable au projet</b>		
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>A déterminer</b>
OP 4.01 Évaluation Environnementale, y compris la Participation du Public	<b>X</b>		
OP 4.04 Habitats Naturels	<b>X</b>		
OP 4.09 Lutte antiparasitaire	<b>X</b>		
OP 4.11 Patrimoine Culturel		<b>X</b>	
OP 4.12 Réinstallation Involontaire des populations	<b>X</b>		
OP 4.10 Populations Autochtones		<b>X</b>	
OP 4.36 Forêts	<b>X</b>		
OP 4.37 Sécurité des Barrages		<b>X</b>	
OP 7.50 Projets relatifs aux voies d'Eaux Internationales		<b>X</b>	
OP 7.60 Projets dans des Zones en litige		<b>X</b>	

Le projet a été conçu et sera mis en œuvre en conformité avec les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale destinées à éviter, atténuer ou de minimiser

les impacts environnementaux et sociaux négatifs. Conformément à la politique de la Banque, le projet s'est vu attribué un risque environnemental de Catégorie B, ce qui reflète de possibles impacts associés à l'utilisation des pesticides et autres risques associés au contexte environnemental du projet.

Les impacts négatifs potentiels seront probablement de petite échelle, de nature temporaire et gérables avec des techniques de gestion environnementale connues. Les garanties environnementales applicables audit projet sont les suivants:

**- Évaluation environnementale (OP/BP 4.01).** Cette politique permet d'assurer la solidité environnementale et sociale et la durabilité des projets d'investissement. Elle contribue à un filtrage pour le dépistage précoce d'impacts négatifs potentiels et le choix des instruments appropriés pour évaluer, minimiser et atténuer les impacts potentiellement négatifs.

Le projet permettra de promouvoir l'adoption de technologies agricoles améliorées et les meilleures pratiques à travers le financement de paiements des incitations aux producteurs. Ces incitations peuvent exciter les agriculteurs à utiliser les engrais, les pesticides et d'introduire des systèmes de cultures améliorés ou la régénération des plantations. Les bons principes pour l'environnement seront intégrés dans la politique sectorielle et sous-sectorielle du MARNDR, et dans le mécanisme d'incitation visant à accroître la productivité agricole, en s'assurant que les procédures environnementales et les critères de sélection convenus sont appliqués et respectés. Le projet va également renforcer les services de vulgarisation agricole en Haïti dans les zones pilotes sélectionnées pour assurer la bonne utilisation des produits agrochimiques et de pesticides (voir mesures spécifiques sous la sauvegarde de gestion des Pestes ou PLAGP) aussi bien que pour assurer l'application des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Les critères de révision vont être utilisés comme partie du processus d'approbation des incitations pour s'assurer que les ressources du projet ne financent pas les produits agrochimiques qui sont interdits en vertu des politiques de la Banque et que les investissements agro-forestiers (si possible) soient conformes à la politique forestière de la Banque. Les critères spécifiques seront inclus dans le Manuel opérationnel (MO) du projet dans la partie de la description sur l'approbation et l'évaluation des incitations. Un manuel Incitations (MI) spécifiques fera partie du MO. Les services de vulgarisation et de formation agricole financés par le projet vont suivre les guides spécifiques des aspects relatifs à la gestion intégrée des pestes (IPM) et à l'agroforesterie. Les critères et guides correspondants seront introduits dans le MO du Projet.

**- Habitats Naturels (OP 4.04):** Cette politique n'autorise pas le financement de sous projets dégradant ou convertissant des habitats critiques. Les sites naturels présentant un intérêt particulier sont importants pour la préservation de la diversité biologique ou à cause de leurs fonctions écologiques. Les habitats naturels méritent une attention particulière lors de la réalisation d'évaluations d'impacts sur l'environnement. Le projet se concentra sur le renforcement des capacités et fournira des services de vulgarisation et d'appui à la production agricole sur des terres agricoles existantes, et ne soutiendra pas le défrichement de nouvelles terres et/ou qui nuirait à l'habitat d'eau douce. Cette politique est déclenchée en raison de la possibilité d'impacts indirects sur les habitats naturels, en particulier si certaines activités agricoles doivent être menées autour d'aires protégées ou de zones clés pour la biodiversité. Dans le présent CGES, il est prévu des dispositions de préservation et de suivi de ces habitats naturels, ce qui permettra au Projet d'être en conformité avec cette politique

**- Lutte antiparasitaire (OP 4.09).** Cette politique de sauvegarde est déclenchée. Elle contribue à minimiser et gérer les risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des pesticides et à promouvoir et appuyer la gestion sûre et effective des pestes. Cette politique favorise l'approche intégrée de gestion des pestes; elle identifie les pesticides qui peuvent ne pas être financées par le projet, et demande le développement (si nécessaire) d'un plan de gestion des pestes approprié pour adresser les risques potentiels.

En Haïti les impacts découlant de l'utilisation des pesticides sont jugés comme étant limités, principalement en raison de contraintes financières pour leur achat par les agriculteurs. Le projet évitera l'utilisation de techniques intensives de pesticides et soutiendra une approche qui comprend: (a) éviter l'utilisation ou la promotion des pesticides avec des catégories toxiques I ou II utilisées pour le contrôle des mauvaises herbes ou comme insecticides; (b) promouvoir des pratiques de production telles que la rotation des cultures et des pâturages et les mesures SPS qui réduisent l'apparition de parasites et augmentent les ennemis naturels; (c) promouvoir l'utilisation des contrôles biologiques; (d) utiliser des variétés de plantes et d'animaux plus résistants aux pestes et l'application des produits seulement si les niveaux d'infestation sont critiques; e) éviter l'utilisation d'herbicides et d'autres pesticides à proximité des sources d'eau et la contamination par des résidus de pesticides lors du nettoyage de l'équipement utilisés, et f) former des producteurs, des techniciens et des ouvriers agricoles pour la gestion responsable de produits, équipement et contenants pour éviter leur propre intoxication et celui des animaux ou la contamination de la nourriture.

Les mesures suivantes seront prises par le MARNDR et les fournisseurs de services de vulgarisation au niveau régional dans le cadre du projet de se conformer à la politique OP 4.09

sur la gestion des pestes: (i) la préparation de guides sur l'utilisation des pesticides, y compris les effets sur la santé humaine et animale et les dommages environnementaux qui peuvent être causés par les pratiques d'application inadéquate, (ii) la préparation de guide de gestion intégrée des pestes (IPM), applicables aux activités spécifiques sous la composante 2 du projet, qui restera comme matériel éducatif pour la vulgarisation agricole et des campagnes de sensibilisation. Les guides IPM seront intégrés dans les activités de la même composante. Les guides IPM vont inclure : (i) la spécification des types de pesticides à utiliser et les orientations pour leur utilisation correcte (quantité, rotation active d'ingrédients, etc.), et (ii) spécification des mesures de risques occupationnels dans l'exercice de stockage des pesticides et leur application, avec une vision de protection de la santé humaine (produits à faible toxicité, des vêtements de protection, le stockage sécuritaire des produits et leurs résidus). La formation dans les aspects spécifiques d'IPM pour le personnel technique des Centres de R&D, des Direction Départementale Agricole (DDA), des BACs et des prestataires de service de vulgarisation va être offerte sous la composante 2 du projet. Voir pour plus de détails le document séparé PLAGP.

**- Forêts (OP/BP 4.36).** Cette politique de sauvegarde contribue à réaliser les potentiels des forêts pour réduire la pauvreté de manière durable, à l'intégration des forêts de manière efficace dans le développement économique durable et protéger les services environnementaux locaux et globaux essentiels et la valeur des forêts. Cette sauvegarde appuie la foresterie durable et est orientée vers la conservation et assure que la Banque mondiale ne finance pas les projets qui vont convertir ou dégrader une grande partie des zones critiques de forêts.

Le projet ne soutiendra pas des activités qui vont convertir ou dégrader des forêts naturelles ou autres habitats pour la création des nouvelles terres agricoles ou plantations telles que définies dans la présente politique de la Banque. Cependant, la politique de la Banque mondiale sur les forêts est appliquée sur la base de l'entente que le projet pourrait se baser sur un contexte d'utilisation des terres qui inclut de l'agroforesterie et / ou va promouvoir la gestion améliorée des zones d'agroforesterie, comme la régénération des caféières ou d'autres zones avec des utilisations agricoles mixtes dépendantes de la couverture arborée. Ces types de zones seraient incluses avec l'objectif que la gestion serait entièrement positive en essence. Le MO du projet comprendra des critères d'examen pour l'évaluation des sites éligibles pour recevoir des incitations qui permettront d'évaluer le potentiel pour des impacts adverses dans les zones agroforestières.

**- Réinstallation involontaire (OP/BP 4.12).** La politique de réinstallation involontaire de la Banque Mondiale vise à : éviter ou minimiser la réinstallation involontaire et la perturbation y relative, y compris accès restreint aux aires protégées ; offrir des procédures transparentes et

justes de compensation pour l'acquisition involontaire de terre ; assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs conditions de vie ou pour au moins les restaurer au niveau pré-déplacement.

Le curage des canaux d'irrigation, la construction d'ouvrage de protection de sol, l'aménagement des prises sur les systèmes d'irrigations ou d'une manière générale la maîtrise de l'eau pourraient nécessiter le déplacement de personnes dans une certaine mesure. En conséquence, la politique de réinstallation involontaire a été déclenchée. Ainsi, Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) spécifique a été préparé pour le projet, suite au financement additionnel du RESEPAG pour servir de guide pour les activités du projet ou des sous-projets concernant la réinstallation involontaire (voir document CPR séparé).

## 6.2. Concordances entre l'OP 4.01 de la Banque mondiale et la législation nationale sur évaluation environnementale et sociale

Le tableau ci-dessous décrit la conformité de la réglementation nationale haïtienne avec la politique 4.01 de la Banque mondiale en matière d'évaluations environnementales et sociales.

**Table 5: Différences entre les règles nationales et la politique de la banque en ce qui concerne l'évaluation environnementale**

<b>Disposition de l'OP 4.01</b>	<b>Législation nationale</b>	<b>Analyse de conformité</b>
<i>Évaluation environnementale et Sociale</i> L'OP 4.01 est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence.	Exigence de soumission d'une EIE pour tout projet ou activité susceptible d'altérer l'environnement	Conformité entre la législation nationale et l'OP 4.01
<i>Examen environnemental préalable</i> L'OP 4.01 classe les projets comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie A : impact négatif majeur certain</li> <li>• Catégorie B : impact négatif potentiel</li> <li>• Catégorie C : impact négatif non significatif.</li> <li>• <b>Catégorie FI</b> : impacts négatifs peu ou</li> </ul>	L'annexe du décret réglementant les EIE est relativement laconique, il indique simplement une nomenclature de secteur d'activités.	Conformité partielle entre la législation nationale et l'OP 4.01

non significatif		
<p><i>Participation publique :</i></p> <p>L'OP 4.01 dispose que pour tous les projets de Catégorie A et B, les groupes affectés par le projet et les ONG locales sont consultés sur les aspects environnementaux du projet, et tient compte de leurs points de vue. Pour les projets de catégorie A, ces groupes sont consultés au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'EIE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'EIE. Par ailleurs, ces groupes sont consultés tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin.</p>	<p>La législation nationale dispose d'une procédure de consultation et de participation du public relatives aux EIE</p>	<p>Conformité entre la législation nationale et l'OP 4.01</p>
<p><i>Diffusion d'information</i></p> <p>L'OP 4.01 dispose de rendre disponible le projet d'EIE (pour les projets de la catégorie A) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie B) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. En plus, la Banque mondiale diffusera les rapports appropriés sur son site extranet</p>	<p>La législation nationale dispose sur la diffusion des informations relatives aux EIE</p>	<p>Conformité entre la législation nationale et l'OP 4.01</p>
<p>OP 4.12, par.15:</p> <p>Les personnes déplacées peuvent appartenir à l'une des trois catégories suivantes :</p> <p>a) les détenteurs d'un droit formel sur les terres (y compris les droits coutumiers et traditionnels reconnus par la législation du pays) ;</p> <p>b) celles qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des titres fonciers ou</p>	<p>Selon la loi du 18 Septembre 1979, l'expropriation pour cause d'utilité n'est autorisée qu'à des fins d'exécution des travaux d'intérêt général. Constitue une cause essentielle, nécessaire et suffisante</p>	<p>La politique de la BM et la législation haïtienne se rejoignent en ce qui concerne les personnes qui peuvent être déplacées.</p>



<p>autres — sous réserve que de tels titres soient reconnus par les lois du pays ou puissent l'être dans le cadre d'un processus identifié dans le plan de réinstallation; et</p> <p>c) celles qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.</p>	<p>en matière d'expropriation forcée, la mission de service public affectant l'immeuble déclaré d'Utilité Publique pour l'exécution desdits travaux</p>	
---	---	--

## **7.PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)**

L'objectif du CGES pour le projet est de décrire les mécanismes institutionnels relatifs: (i) à la Méthodologie pour la préparation, l'approbation, et l'exécution des activités du RESEPAG II (processus de sélection socio-environnementale ou « screening » socio-environnemental) devant permettre l'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels pouvant découler des activités du projet; (ii) au suivi et la mise en œuvre des mesures d'atténuation; (iii) au renforcement des capacités; (iv) aux estimations des coûts y relatifs ainsi que la chronologie.

Le CGES sera inclus dans le Manuel d'Opération du RESEPAG II. Chaque activité aura son propre Plan de Gestion Environnemental et Social – PGES. Le PGES mettra l'accent sur les mesures d'atténuation des impacts qui résulteront de la mise en œuvre des activités du projet. Les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des activités du RESEPAG II comprennent les points suivants :

### **7.1. Le processus de sélection environnementale des projets**

Pour l'ensemble des activités appuyées par le projet, il est important : (i) de vérifier comment les questions environnementales sont incorporées, afin (ii) d'apprécier les impacts négatifs potentiels lors de la mise en œuvre sur le terrain. Ainsi, la procédure de sélection socio-environnementale (ou screening) ci-dessous développée permet de s'assurer de ces préoccupations dans le cadre du projet RESEPAG II.

Tenant compte de la réalité du pays, le processus de screening complète les manquements dans les procédures nationales en matière d'évaluation environnementale et sociale, notamment en ce qui concerne le tri et la classification des projets (voir : Annexe 2). Le CGES est appelé à combler cette lacune. La détermination des catégories environnementales des activités sera déterminée par le résultat de ce screening. La revue et l'approbation des activités seront conduites par un personnel qualifié au niveau local et régional. Ce processus de sélection vise à : (i) déterminer les activités du RESEPAG II qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et/ou social; (ii) déterminer les mesures d'atténuation appropriées pour les activités pouvant avoir des impacts dommageables; (iii) identifier les activités nécessitant un travail environnemental additionnel; (iv) décrire les responsabilités institutionnelles pour l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation et la réalisation du travail environnemental additionnel; (v) assurer le suivi des paramètres environnementaux.

### **7.1.1. Cas de la sélection environnementale des sujets de recherche et des autres sous-projets dans le cadre des activités du Fonds d'appui au marché (composante 2.2)**

Les étapes du screening sont décrites ci-après.

#### **1- Étape 1 : Rédaction des sous-projets**

La formulation et la rédaction des projets de recherche (demande) sont faites par des personnes physiques (chercheurs), ou des structures de recherche, ou par des Organisations locales de Producteurs, selon un canevas qui inclut des préoccupations environnementales et sociales (voir modèle ci-dessous).

Plan de rédaction du projet

- Information sur l'institution/organisation
- Informations générales sur la zone du projet
- Informations générales sur le projet
  - Contexte – Justificatifs
  - Objectifs
  - Résultats attendus
  - Bénéficiaires
  - Méthodologie de recherche proposée
  - Lien et cohérence avec les priorités du secteur agricole
- Évaluation environnementale et sociale du projet
  - Les impacts environnementaux et sociaux majeurs positifs et négatifs ;
  - PGES : les mesures d'atténuations environnementale et sociale prévues, les besoins en capacités et les responsabilités institutionnelles.
- Calendrier d'exécution du projet
- Cadre logique (incluant des indicateurs environnementaux et sociaux)
- Composition de l'équipe du projet/organigramme du projet
- Budget ventilé avec contrepartie des différents participants (financiers, et bénéficiaires)
- Contrepartie des différents participants
- Références bibliographiques

#### **2- Étape 2 : Screening et classification environnementale des sous-projets**

Les sous-projets sont transmis aux directions techniques qui vont procéder au remplissage du formulaire de screening (Annexe 1) afin d'identifier les impacts négatifs potentiels et de statuer si un travail environnemental additionnel est nécessaire ou non (Classification environnementale

des sous-projets). La direction technique aura deux jours après la réception pour produire son rapport pour approbation.

### **3- Étape 3:** Approbation de la classification environnementale des sous-projets

Les résultats de la classification environnementale des sous-projets seront transmis dans 72 heures pour information à la coordination chargée des EIES du MARNDR.

### **4- Étape 4:** Suivi environnemental des sous-projets

Le suivi environnemental permet de vérifier et d'apprécier l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des mesures environnementales préconisées dans les projets de recherche.

- Le suivi de l'exécution du sujet de recherche sera assuré respectivement par la direction de suivi du MARNDR et la cellule environnementale ou par certaines directions techniques;
- Le suivi local sera assuré par les Organisations de producteurs et les autres services agricoles déconcentrés (DDAs, BACs), la TCAD et l'OFSV.
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants en environnement (nationaux et/ou internationaux), à mi-parcours et à la fin du projet.

#### **7.1.2. Le screening environnemental pour des sous-projets d'envergure**

Cette partie du « screening » concerne essentiellement les grands projets d'envergure issus de la recherche technologique et devant faire l'objet d'une application de terrain (expérimentation, diffusion/vulgarisation) : il s'agit notamment de la mise en œuvre de projets de Recherche/Développement (RD), la conduite d'actions pilotes, etc. Ces projets seront conduits par les Services du MARNDR.

Les étapes du screening :

#### **1- Étape 1:** Sélection environnementale et classification du projet

Le remplissage du formulaire initial de sélection (Annexe 1) et de la liste de contrôle environnemental et social, y compris la proposition de mesures adéquates d'atténuation (Annexe 1) seront effectués par les Directions techniques concernées du MARNDR. Dans ce processus de remplissage, les membres des organisations de producteurs et les producteurs ruraux eux-mêmes

prendront une part active dans la collecte et l'analyse de l'information. A l'issue du remplissage, les directions techniques concernées vont procéder à la classification du projet.

Pour être en conformité avec les exigences de la Banque mondiale (notamment l'OP 4.01), il a été suggéré que les activités du RESEPAG II susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement soient classées en trois catégories :

- Catégorie A : Projet avec risque environnemental et social majeur certain, donc qui requiert une EIE additionnelle ;
- Catégorie B : Projet avec risque environnemental et social Moyen possible (ou risques mineurs cumulatifs de multiples sous projets), donc qui nécessite l'application de simples mesures d'atténuation. A ce titre, le technicien propose une check-list de mesures d'atténuation pertinentes. Mais en plus de tout cela, il est possible qu'il y ait des sous-projets de cette catégorie qui nécessiteront une EIE additionnelle ;
- Catégorie C : Projet sans impacts significatifs sur l'environnement, donc le projet exécuté tel quel peuvent utiliser une check-list.
- - Catégorie IF : les opérations financées via un intermédiaire financier sont classées « IF ». En fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités, ces opérations sont ensuite classées en IF-A, IF-B ou IF-C, selon le même principe que pour les financements directs. Ce classement reflète le niveau de risque E&S potentiel des projets au début de leur instruction. Il n'est donc pas un indicateur de la performance ou de la qualité environnementale et sociale du portefeuille de projets

Il faut souligner que le RESEPAG II a été classé en catégorie B. Mais, tous les sous-projets qui se trouvent dans la catégorie A, ne recevront pas de soutien du projet. Sous ce rapport, les résultats de la sélection devront aboutir à la catégorie environnementale B ou C

## 2- **Étape 2:** Validation de la classification du projet

Les résultats de la classification des projets seront transmis aux commissions en charge des EIES au niveau du MARNDR après 48 heures pour vérification et approbation de la classification du projet.

## 3- **Étape 3:** Exécution du travail environnemental

Après la validation de la classification du projet, le technicien en charge du dossier procède à : (i) l'application de simples mesures d'atténuation retenues dans le cadre des projets classés en

catégorie B et C; ou (iii) procède à une ÉE qui varie d'un projet à l'autre mais reste plus limité que celle d'un projet de catégorie A.

#### 4- **Étape 4:** Examen et approbation des rapports d'EIE

En cas de nécessité de réaliser un travail environnemental additionnel (EIES, etc.), les rapports d'études environnementales seront soumis à l'examen et à l'approbation de la commission sur l'étude des EIES ou de la direction technique touchée par ce sujet de recherche. Avant la mise en œuvre du projet mais cela ne devrait pas aller au-delà de 6 à 12 mois dépendamment de l'envergure du projet.

#### 5- **Étape 5:** Consultations publiques et diffusion

Les dispositions des législations nationales en matière d'EIE stipulent que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernées. L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations agricoles de producteurs concernés, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIE à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de l'EIE et seront rendus accessibles au public.

Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque Mondiale, RESEPAG II et l'UEP, qui assure la coordination de la et la cellule environnementale (CE) produira une lettre de diffusion dans laquelle il informera la Banque mondiale de l'approbation du CGES; (ii) la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (CGES) à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées.

#### 6- **Étape 6:** Suivi environnemental de la mise en œuvre du projet

Le suivi environnemental permet de vérifier et d'apprécier l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des mesures environnementales préconisées dans les sous-projets étudiés.

- Le suivi de l'exécution du sujet des sous-projets sera assuré respectivement par l'UEP, la Cellule environnementale (CE) ou par la direction technique à laquelle appartient le projet.

- Le suivi local sera assuré par les Organisations de producteurs et les autres services agricoles déconcentrés (DDAs, BACs).
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants en environnement (nationaux et/ou internationaux), à mi-parcours et à la fin du projet.

### **7.1.3. Le screening environnemental pour des sous-projets d'urgence**

Cette partie du « screening » concerne essentiellement les sous-projets d'urgence suite à des catastrophes naturelles ou autres événements brusques ayant rapport aux interventions du RESEPAG II, dans la zone d'intervention et devant faire l'objet d'une application de terrain (expérimentation, diffusion/vulgarisation) : il s'agit notamment de la mise en œuvre de sous-projets d'urgence, c'est-à-dire très limité dans le temps. Ces sous-projets seront conduits par les Services du MARNDR.

Les étapes du screening

#### **1- Étape 1: Sélection environnementale et classification du sous-projet**

Le remplissage du formulaire initial de sélection (Annexe 1) et de la liste de contrôle environnemental et social, y compris la proposition de mesures adéquates d'atténuation (Annexe 4) seront effectués par les Directions techniques concernées du MARNDR. Dans ce processus de remplissage, les membres des organisations de producteurs et les producteurs ruraux eux-mêmes prendront une part active dans la collecte et l'analyse de l'information via la TCAD. A l'issue du remplissage, les directions techniques concernées vont procéder à la classification du projet en fonction des dégâts ou des catastrophes naturelles précis pour une durée limitée.

#### **2- Étape 2: Validation de la classification du projet**

Les résultats de la classification des projets seront transmis à la coordination du projet et au responsable en charge des EIES au niveau du projet pour vérification et approbation de la classification du sous projet qui devront mettre l'accent sur la résolution d'un problème précis et de courte durée.

#### **3- Étape 3: Exécution du travail environnemental**

Après la validation de la classification du projet, le technicien en charge du dossier procède à : (i) l'application de simples mesures d'atténuation retenues dans le cadre des projets classés en

catégorie; et (iii) des rapports sur l'état d'avancement des activités et l'évolution de la situation environnementale et sociale avec le projet.

#### **4- Étape 4:** Examen et approbation des rapports

Les rapports seront soumis à l'examen et à l'approbation de la commission sur l'étude et évaluation de projet BNEE ou de la direction technique qui touche par ce sujet d'étude au niveau du MARNDR.

#### **5- Étape 5:** Consultations publiques et diffusion

L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du sous-projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations agricoles de producteurs concernés, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les activités à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de suivi/évaluation et seront rendus accessibles au public.

Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque Mondiale, RESEPAG II et UEP, qui assure la coordination du CE produira une lettre de diffusion dans laquelle il informera la Banque Mondiale de l'approbation du CGES; (ii) la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (CGES) à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées.

#### **6- Étape 6:** Suivi environnemental de la mise en œuvre du projet

Le suivi environnemental permet de vérifier et d'apprécier l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des mesures environnementales préconisées dans les projets d'urgence.

- Le suivi de l'exécution du sujet de recherche sera assuré respectivement par l'UEP et la CE ou par la direction technique auquel appartient le projet.
- Le suivi local sera assuré par les Organisations de producteurs et les autres services agricoles déconcentrés (DDAs, BACs), la TCAD et les entreprises (Opérateurs d'incitation et FSV) et bureau d'études.
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants en environnement (nationaux et/ou internationaux), à mi-parcours et à la fin du projet.



## **7.2. Renforcement de la capacité institutionnelle**

- Organiser des ateliers départementaux et communaux de mise à niveau des Point Focal Environnement (PFE) pour une meilleure appropriation du CGES et PGES avant le démarrage des activités du projet. Cette mise à niveau permet de créer un ancrage solide entre les documents de sauvegardes et le démarrage et la mise en œuvre des activités du projet.
- Établir des accords de coopération interinstitutionnelle entre le Ministère de l'Environnement (MDE), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) et le MARNDR pour faciliter la participation active des Institutions chargées des EIES, notamment dans la vérification et la validation du travail environnemental des autres PFE, la supervision des procédures d'EIES additionnelles et le suivi environnemental.
- Assister les Unités de coordination dans l'intégration des outils et recommandations des documents de sauvegarde dans les différents manuels du projet (manuels des procédures de passation de marché, d'exécution, de suivi-évaluation) et dans la préparation du budget.
- Renforcer la coordination des Comités de pilotage du RESEPAG II. Il s'agit de tenir, dans le pays, des rencontres régulières des Comités de pilotage dans les deux zones pilotes afin de les rendre plus dynamiques et plus concentrées sur les questions environnementales et sociales du RESEPAG II, surtout en assurant leur rôle de cadre de concertation, de partage, d'échange et de coordination de la mise en œuvre des documents de sauvegarde environnementale du programme (CGES). Ces rencontres permettront de mieux préciser la charte précisant des rôles et des responsabilités des différents membres sur le suivi des questions environnementales, mais aussi de rechercher la synergie d'action et d'éviter les duplications.
- Organiser des rencontres de restitution et de partage du CGES. Les Comités nationaux de pilotage du RESEPAG II doivent favoriser le relèvement des aspects environnementaux et sociaux du RESEPAG II à un rang de priorité élevée, notamment dans leurs programmes d'action. Pour cela, il s'agira d'assurer davantage une restitution et une large dissémination du CGES et de le partager entre les institutions de recherche, d'encadrement et de vulgarisation agricoles, pour en avoir une compréhension commune et s'entendre sur les modalités et outils d'application proposés, la précision consensuelle des responsabilités y compris les arrangements institutionnels de mise en œuvre. Sous ce rapport, le processus d'appropriation du CGES devra être renforcé, en développant la concertation avec les structures au niveau central, avec une définition claire des rôles et des responsabilités de chacun dans la mise en œuvre et le suivi du CGES.

- Désigner un PFE au niveau des DDAs. C'est à ce niveau qu'il faut trouver tout le justificatif nécessaire pour renforcer les capacités institutionnelles des DDAs, notamment dans la coordination de la gestion environnementale et sociale et le suivi environnemental des activités du RESEPAG II. La CE va recruter un Expert de la Gestion de l'environnement afin de renforcer la capacité de la CE en évaluation et suivi environnemental des projets.
- Mission du Point Focal Environnement des DDAS

La désignation du Point Focal Environnement des DDAs (PFE/DDAs) répond au souci de doter les directions départementales des mécanismes de coordination et d'échanges au plan départemental afin de rendre plus efficace les mesures environnementales. Le PFE/DDAs assurera le suivi de quelques indicateurs stratégiques d'ordres départementaux décrits ci-dessous.

- Rôle des Tables de concertation ou sectorielles

On a dans le pays un grand nombre d'institutions internationales et d'ONG travaillant dans le secteur agricole. L'essentiel de l'aide internationale est entre les mains de ces structures. Mais c'est le Ministère de l'Agriculture qui a la responsabilité de coordonner toutes ces activités. C'est en ce sens qu'il existe une Table Sectorielle Agricole Nationale, où le Ministère rencontre mensuellement les grandes Agences Techniques (FAO, PAM, IICA) et les agences de financement multi et bilatérales. Ces réunions sont l'occasion aussi de rencontrer et de travailler avec les représentants des mairies et des organisations de paysans et de producteurs. Elle a pour rôle d'inclure les principaux donateurs et les partenaires chargés de l'exécution des projets afin de participer dans les débats et à faciliter les prises de décision. Elle Favorise aussi, le suivi des projets car, au niveau de chaque rencontre les représentants devraient faire des suivis de chaque activité qu'ils entreprendront lors de l'exécution du projet de manière à informer les autres intervenants du secteur.

Donc, cela va faciliter les différents points focaux d'avoir une idée sur les différentes activités effectuées dans le secteur agricole, afin de faire leur criblage tout en regardant les normes environnementales fixées. Elle va faciliter aussi à la cellule de faire la diffusion du cadre pour une meilleure application par les différents acteurs du secteur.

### **7.3. Renforcement des capacités techniques**

Les mesures de renforcement technique concernent (i) l'élaboration de manuels de bonnes pratiques agricoles, respectueuses de l'environnement ; (ii) la provision pour la réalisation et la

mise en œuvre des éventuelles Études d'Impact Environnemental ; (iii) l'harmonisation et la mise en place d'une base de données « Recherche-Agriculture-Environnement » ; (iv) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures environnementales du RESEPAG II.

- Élaboration et diffusion de manuels de bonnes pratiques agricoles dans chaque zone d'intervention du projet.
- Le RESEPAG II devra aussi appuyer le secteur du développement rural dans la préparation de procédures de bonnes pratiques agricoles pour accompagner la réalisation des activités (techniques culturales respectueuses de l'environnement ; utilisation des pesticides et des engrais ; etc.) ; Il s'agira de recueillir au niveau de chaque zones les bonnes pratiques existantes et d'en faire une synthèse ; au plan départemental, le DDA aidera à une compilation globale de toutes les bonnes pratiques et à les diffuser au niveau du pays.
- Provision pour la réalisation et la mise en œuvre des éventuelles EIES/PGES

Des EIES pourraient être requises pour certaines activités du RESEPAG II liées au financement additionnel et classées en catégorie « B », pour s'assurer qu'elles sont durables au point de vue environnemental et social. Si la classification environnementale des activités indique qu'il faut réaliser des EIE, des consultants seront recrutés pour réaliser ces études. Une dotation provisionnelle sera prévue dans les budgets annuels du projet qui permettra de prendre en charge la mise en œuvre de telles mesures.

- Mise en place d'une base de données harmonisées « Recherche-Agriculture-Environnement »

Dans le cadre du financement additionnel, le projet aidera à la mise en place d'une base des données environnementales et sociales dans le secteur de la recherche agricole et du développement rural en général, pour mieux appréhender les enjeux et contraintes environnementaux lors de la réalisation de ses activités agricoles. Cette base de données devra permettre d'établir le référentiel pour mieux apprécier les impacts et les efforts fournis dans la gestion du développement rural.

En parallèle, le Plan de Lutte Antiparasitaires et de Gestion Pestes et des Pesticides (PLAGP) comprend des activités de renforcement de capacités dans le domaine de la lutte antiparasitaire intégrée (voir document du projet séparé).

- Suivi environnemental et Évaluation des activités du RESEPAG II

Le programme de suivi environnemental portera sur le suivi permanent de proximité (interne et externe), la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation annuelle. De même, les structures de recherche, les services Techniques, les DDAs, les OP et les collectivités territoriales devront être associées au suivi de proximité. En plus, le projet devra prévoir une évaluation finale (à la fin du projet).

### **7.3.1. Arrangements institutionnels et organisationnels pour la mise en œuvre du CGES**

Les responsabilités de la gestion environnementale du projet sont normalement partagées par les différents acteurs impliqués dans chaque composante du projet (les directions techniques du MARNDR, les entrepreneurs, les Opérateurs d'exécutions, les DDAs, les TCAD, entrepreneurs, les organisations de productions agricoles, les agriculteurs/trices, etc..), en suivant leurs rôles spécifiques pour des aspects particuliers. Ils interviendront durant les différents stades de développement du projet:

#### **a) Pour la composante 1 :**

- **Les directions techniques :** Ils doivent assurer le contrôle de l'effectivité et de l'efficience de l'exécution des mesures environnementales et sociales, du respect des directives et autres prescriptions environnementales contenues dans les marchés de travaux.
- **Les Entreprises Contractantes (EC) :** Elles doivent exécuter les mesures environnementales et sociales, respecter les directives et autres prescriptions environnementales contenus dans les marchés de travaux.
- **Les DDAs:** elles vont aider (i) à la désignation des emplacements des infrastructures (ii) à assurer la minimisation et la réinstallation de la population locale qui vont bénéficier le projet.
- **La coordination :** va assurer via le responsable environnemental du projet le screening environnemental et social des travaux, assurer aussi la supervision et le suivi interne en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux dans les DAO lors de la mise en œuvre des travaux

#### **b) Pour la composante 2 :**

- **Les Organisations Productives Rurales (OPR) :** Les OPRs des Départements bénéficiaires du FSV auront un double rôle à jouer dans le cadre de suivi environnemental et social. D'une part, dans l'exécution des travaux de constructions ou

de réhabilitations en tant que bénéficiaires directs ou indirects des Fonds du FSV. D'autre part, ils pourront, à travers leur représentation dans la Table de Concertation Agricole Départementale (voir ci-dessous), jouer un rôle d'évaluateur suivant la grille environnementale et sociale de chaque sous projet et de superviseur aussi des initiatives et des sous-projets financés par le FSV sur le plan environnemental.

- **Opérateur du FSV (OFSV) :** La Coordination du Projet engagera un OFSV afin d'appuyer le MARNDR (DDAs), les Tables de Concertations Départementales et la Table Sectorielle dans l'exécution du FSV. Etant donné que les tâches additionnelles que devront assumer les différents acteurs seront contraignantes au vu des moyens actuellement disponibles, il a été convenu qu'il sera nécessaire de procéder au recrutement de cet OFSV afin d'appuyer lesdits acteurs dans l'exécution de leurs tâches. Ainsi, l'OFSV va jouer un rôle important dans le screening environnemental via son PF environnement. Une fois terminée avec l'analyse environnementale des dossiers il les soumettra au TCAD dans un premier temps puis à la coordination pour approbation.
- **Les Tables de Concertation Agricole Départementales (TCAD) :** Dans l'exécution du FSV, la TCAD joue le rôle d'évaluation et de la supervision des sous-projets. En outre, elle sera aussi en charge de faire le suivi environnemental des sous-projets financés dans le cadre du FSV.
- **Cellule Environnementale (CE) :** La Cellule Environnementale (CE) aura deux tâches distinctes mais liées. La première est l'application des politiques de sauvegarde environnementale prescrites dans le CGES et PLAGP du projet. Elle identifiera particulièrement les critères à utiliser pour analyser et évaluer l'impact sur l'environnement des propositions de sous-projets présentés au FSV, et les types de produits financés dans le cadre des incitations. Une fois la première tâche accomplie, la cellule devra s'assurer de la supervision de ces investissements. Celle-ci sera menée par le biais des visites de supervision aléatoires des sous projets par des cadres de la Cellule, de l'OFSV et/ou de la DDA/BAC.
- **Le MARNDR (La coordination du projet RESEPAG) :** Le MARNDR, comme entité d'exécution du RESEPAG II, a la responsabilité finale et globale sur la bonne exécution du FSV, des incitations et des travaux d'irrigation ainsi que sur l'application des procédures contenues dans le CGES, PLAGP et CPR.
- **Opérateurs d'incitations :** Des opérateurs d'incitations ont été recrutés pour accompagner les producteurs dans le processus de mise en œuvre du programme d'incitations. L'opérateur de concert avec la CE a les responsabilités de faire un suivi environnemental sur le terrain en procédant à la réalisation d'un inventaire des

fournisseurs de services et biens agricoles tout en respectant les normes environnementales préétablies.

- **Autres :** Les ONG et autres organisations de la société civile pourront aussi participer aux campagnes d'information, de sensibilisation des populations sur les aspects environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre du projet, mais aussi au suivi de la mise en œuvre des mesures du CGES

### **7.3.1.1. Étapes et rôles des principaux acteurs**

#### **Etape 1: Remplissage du formulaire de sélection et classification environnementale et sociale**

Lors de la préparation des dossiers techniques d'exécution, le responsable de sauvegarde du projet, les OPRS et l'OFSV vont procéder au remplissage de la fiche de sélection environnementale et sociale (voir modèle à adapter en annexe) et procéder à la sélection de l'activité, pour voir si oui ou non un travail environnemental et/ou social est requis, conformément à la classification suivante:

- ✓ Catégorie A : Projet avec risque environnemental et social majeur certain
- ✓ Catégorie B : Projet avec risque environnemental et social majeur modéré
- ✓ Catégorie C : Projet sans impacts significatifs sur l'environnement

Suite à cet exercice qui aura déterminé la bonne catégorie environnementale de l'activité, d'office les projets de catégorie A seront écartés. Pour les autres catégories, en rapport avec le CGES, ils feront une recommandation pour dire si :

- ✓ un travail environnemental ne sera pas nécessaire;
- ✓ ou s'il faut l'application de simples mesures d'atténuation;
- ✓ ou s'il faut réaliser une étude d'impact simplifié.

#### **Etape 2: Validation de la classification des sous-projets**

La classification des sous projets effectuée sera validée par le BNEE en principe, mais dans le cadre du projet cela se fait par la coordination technique du projet.

#### **Etape 3: Réalisation du « travail » environnemental et social**

##### **a) Lorsqu'une EES n'est pas nécessaire**

La coordination du projet via son responsable de sauvegarde intègre néanmoins les bonnes pratiques et des clauses environnementales et sociales afin de réduire les risques et impacts négatifs que toute activité pourrait avoir sur les milieux.

**b) Lorsqu'une EES est nécessaire**

La coordination et l'unité de passation des marchés publiques (UPMP), effectuera les activités suivantes : préparation des termes de référence (TDR); recrutement des consultants pour effectuer l'étude, conformément aux TDR ;

À noter aussi dans cette étape on procède à l'intégration des dispositions environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des travaux pour les projets soumis à une EES, les mesures environnementales et sociales proposées par le PGES seront intégrées dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution quand cela est nécessaire.

**Etape 4 : Examen et approbation des rapports**

La revue de l'étude et soumission au BNEE pour validation doit se faire dans le processus normal, mais dans le cadre du projet cela est effectué par le responsable de sauvegarde du projet et de la banque. Le rapport de l'étude sera également soumis à la non-objection de la Banque mondiale.

**Etape 5: Consultation Publiques et diffusions**

En ce qui concerne les exigences de consultation et de diffusion, le processus de consultation est effectué par la coordination du projet notamment par le responsable de sauvegarde soit avant la mise œuvre d'une activité, incitation par exemple, soit pendant la mise en œuvre. En termes de diffusion de l'information, en conformité avec l'OP 4.12, la présente étude doit être mise à la disposition du public, des collectivités et des ONGs, dans un lieu accessible, ou à travers la presse. Ces rapports doivent donc être largement diffusés en Haïti et sur le site Web du Ministère de (MARNDR) et de la Banque Mondiale.

**Etape 6 : Mise en œuvre - Surveillance et Suivi environnemental et social**

Le suivi de la mise en œuvre sera effectué par le responsable de sauvegarde du projet, mais aussi par les directions techniques concernés, le Comité de Pilotage, les opérateurs (incitation & FSV), la coordination du projet, la direction d'innovation, les consultants et les TCADs.

### 7.3.1.2. Diagramme de flux pour la préparation et la mise en œuvre des activités du projet

Le diagramme ci-dessous donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des activités du projet.

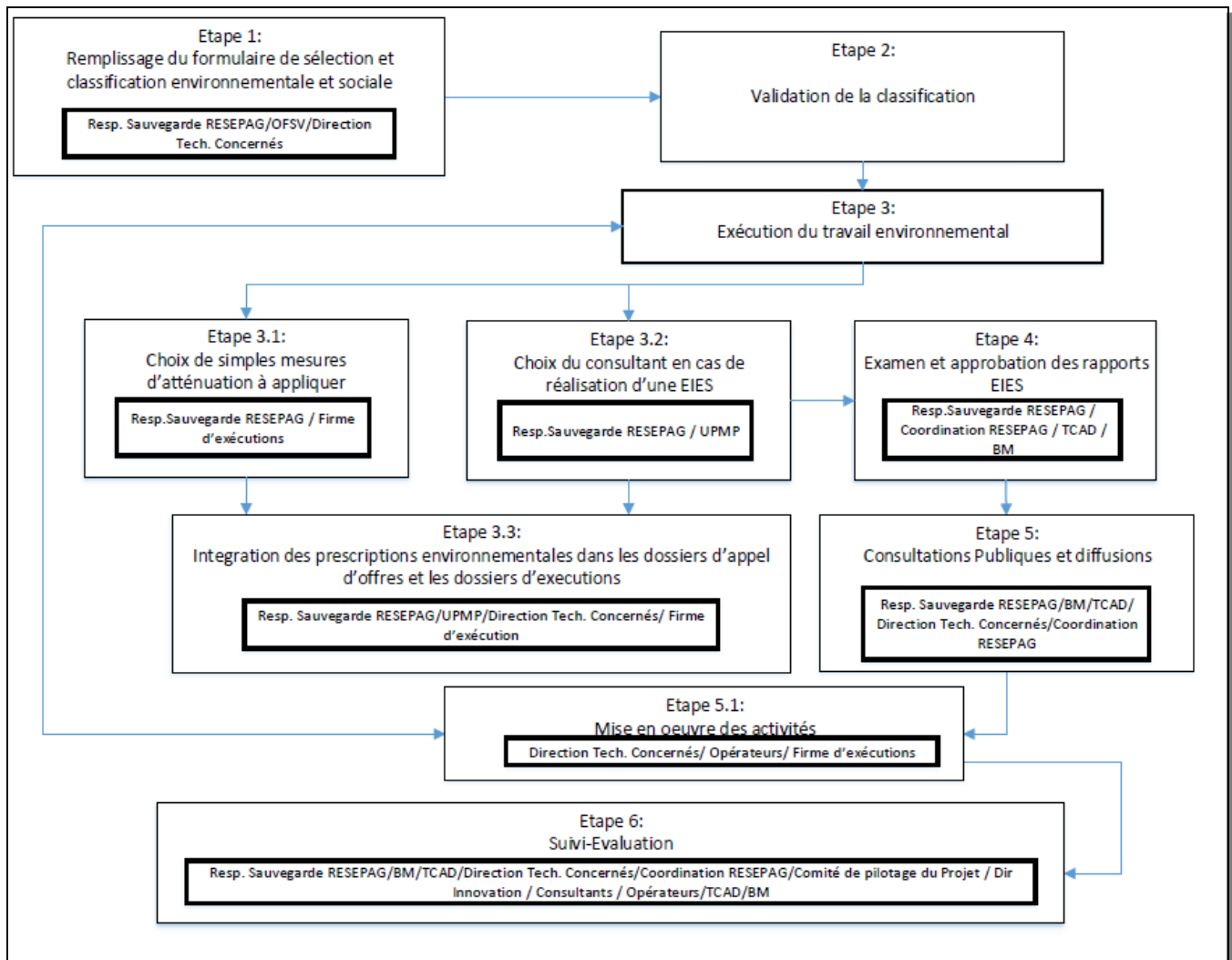


Figure 4: Diagramme de flux pour la préparation et la mise en œuvre des activités du projet

### 7.3.2. Formation des acteurs impliqués dans le RESEPAG II

L'objectif est de poursuivre et renforcer la dynamique de formation de l'ensemble des acteurs interpellés dans la gestion environnementale et sociale des projets (formation des formateurs, chercheurs, cadres des ministères de l'agriculture et de l'environnement, Conseils



agricoles, organisations de Producteurs, etc.). Il s'agira d'avoir une masse critique de formateurs nationaux en gestion environnementale qui pourront ainsi multiplier les résultats au niveau des acteurs de terrain, et particulièrement les organisations de producteurs.

La formation va concerner les agriculteurs mais aussi des responsables des directions techniques et départementales et des Organisations de Producteurs agricoles impliqués dans la mise en œuvre du RESEPAG II. Les acteurs ont la responsabilité d'assurer l'intégration de cette dimension environnementale et sociale dans les réalisations des sous-projets. Ils assurent chacun en ce qui leur concerne le suivi environnemental de la mise en œuvre des projets. La formation vise à renforcer leur compétence en matière d'évaluation environnementale et de suivi environnemental afin qu'ils puissent jouer leur rôle respectif de manière plus efficace dans la mise en œuvre des projets.

Il s'agira d'organiser, (i) des ateliers départementaux et même communaux regroupant les PFE pour une mise à niveau sur les documents de sauvegardes du Projet ; (ii) des ateliers pour poursuivre la dynamique de partage et de dissémination des documents de sauvegarde, qui permettra aussi aux structures nationales impliquées dans le projet de s'imprégner des dispositions du CGES, de la procédure de sélection environnementale et des responsabilités dans la mise en œuvre. Les sujets à partager seront centrés également autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux des activités agricoles et les procédures d'évaluation environnementales ; (ii) de l'hygiène et de la sécurité liés aux activités du projet; et (iii) des réglementations environnementales et sociales appropriées. La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs sur les réglementations nationales en matière d'évaluation environnementale et sociale ; les directives de la Banque Mondiale ; les processus d'évaluation et de suivi environnemental et social. Des formateurs qualifiés seront recrutés à cet effet ; le projet pourra aussi recourir à l'assistance des Institutions Nationales chargées des EIES pour conduire ces formations, si besoin avec l'appui de consultants nationaux/internationaux en évaluation environnementale et/ou sociale.

### **7.3.3. Programmes de sensibilisation et de mobilisation**

Il s'agira de sensibiliser et de former les chercheurs et les autres acteurs sur ces questions environnementales pour garantir la performance dans l'atteinte des résultats escomptés et la durabilité du processus. Les PFE (Recherche ; Agriculture) devront coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de tous les acteurs impliqués dans le projet (Décideurs, Chercheurs, Services techniques du développement rural, Conseil agricole, collectivités locales et les OP bénéficiaires des activités agricoles), notamment sur la nature des

activités à mener et les enjeux environnementaux et sociaux liés à leur mise en œuvre. Dans ce processus, les ONG et autres associations environnementales locales et les OP devront être impliquées au premier plan. Des ONG actives dans la recherche agricole, avec une expertise confirmée dans le domaine environnemental, devraient être retenues pour effectuer ces prestations.

#### **7.4. Programme de suivi environnemental**

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention.

##### **7.4.1. Contexte et objectif du suivi/évaluation environnemental**

Malgré la connaissance de certains phénomènes environnementaux et sociaux liés aux impacts génériques des activités du projet RESEPAG II, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours un certain degré d'incertitude dans la précision d'autres impacts, notamment en ce qui concerne les impacts diffus et les impacts résiduels tant au niveau de la recherche qu'en phase d'expérimentation et de vulgarisation. Pour cette raison, il s'avère nécessaire d'élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental.

Le suivi environnemental permettra, lors de la recherche et sur le terrain, de vérifier la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures de correction ou d'atténuation prévues, et pour lesquelles subsistent certaines incertitudes. La connaissance acquise avec le suivi environnemental permettra de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement, de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le suivi environnemental concernera l'ensemble du projet RESEPAG II et s'appliquera à toutes les phases des activités à réaliser ou à appuyer.

##### **7.4.2. Canevas du programme de suivi environnemental du RESEPAG II**

###### **7.4.2.1. Suivi en phase de réalisation des activités de recherche agricole**

Lors des travaux de recherche agricole, les règlements en vigueur et en particulier ceux concernant l'environnement devront être respectés. Les projets de recherche devront suivre la

procédure de screening et leur expérimentation devra se faire dans le cadre d'un plan de gestion de la qualité comprenant le respect des contraintes environnementales correspondantes aux mesures présentées dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale.

#### **7.4.2.2. Suivi en phase de vulgarisation des technologies agricoles issues de la recherche.**

En phase de vulgarisation des technologies agricoles, le suivi portera sur les composantes essentielles décrites dans le canevas ci-dessus, notamment : l'état des ressources en eau ; l'hydrométrie et la qualité des eaux; la fertilité chimique des sols ; la pédologie et la dégradation des sols; les propriétés physiques des sols ; le comportement et l'utilisation des sols ; l'évolution de la faune et de la flore, partant de la biodiversité ; l'écologie et la protection des milieux naturels; la typologie des aménagements; l'évolution des techniques et des performances techniques agricoles ; les systèmes d'élevage; l'élevage et santé; l'hygiène et la santé (maladies hydriques, intoxication ; les pollutions, les nuisances, etc.).

#### **7.4.3. Indicateur de suivi environnemental et social**

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du RESEPAG II. Au niveau de chaque zone ciblée par le projet, les indicateurs et éléments techniques ci-dessous sont proposés à suivre par les directions techniques, les DDAs du secteur de la recherche et du développement rural, mais aussi par les services environnementaux, les collectivités locales et les producteurs agricoles. Le tableau ci-dessous donne les indicateurs et les responsabilités du programme de suivi et de surveillance qui sera mis en œuvre dans le cadre du RESEPAG II. En vue d'évaluer l'efficacité des activités, les indicateurs environnementaux et sociaux de suivi ci-après sont proposés :

##### **7.4.3.1. Indicateurs d'ordre stratégique du CGES à suivre par la direction technique concernée par le projet ou par les responsables des composantes techniques du projet**

Les indicateurs stratégiques à suivre par les directions techniques ou par les responsables des composantes techniques du projet sont les suivants :

- Effectivité du partage et de la dissémination du CGES au niveau du pays ;

- Effectivité de la sélection socio-environnementale (Screening) des activités du RESEPAG II;
- Réalisation éventuelle des EIE pour certaines activités du projet et mise en œuvre des PGES ;
- Existence des manuels de bonnes pratiques agricoles ;
- Mise en œuvre des programmes de formation/sensibilisation sur le CGES du RESEPAG II.
- Effectivité du suivi environnemental et du reporting ;
- Effectivité du screening pour des sous-projets ;
- Niveau d'intégration des critères environnementaux dans les sujets d'étude et de diffusion/adoption ;
- Nombre d'acteurs formés en évaluation environnementale des activités agricoles ;
- Nombre de sous-projets ayant fait l'objet d'une EIE avec un Plan de Gestion Environnemental (PGE) mis en œuvre ;
- Base de données « Recherche-Agriculture-Environnement » mise en place et harmonisée.

Ces indicateurs seront régulièrement suivis au cours de la mise en place et l'avancement des activités du projet.

### **Procédure en cas de non-conformité**

Cette procédure a pour but de définir les moyens d'identification des non conformités ayant un impact sur l'environnement et sur la société,

- Liées au type des sous projet (c'est-à-dire si ce sous projet se trouve dans une autre classe supérieure au projet parent et qui exige un coût élevé en EIE)
- Liées au non-respect des consignes pour l'emplacement du sous projet
- Liées au non-respect des exigences définies pour l'utilisation des matériels biologiques (Animale et végétale) et aussi de produits phytosanitaires.

La détection d'une non-conformité peut être faite par le responsable technique du projet ou par le TCAD et ou par les Opérateurs. Ces PFE seront chargés, au sein de leurs structures respectives, de coordonner : (i) la mise en œuvre du CGES; (ii) le suivi environnemental et social des activités du RESEPAG II et la mise en œuvre des mesures correctives si nécessaire. Ces cadres bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente des services environnementaux du projet pour conduire les activités suivantes :

- Remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale (Annexes 1, 2, 3);
- choix des mesures d'atténuation proposées dans la liste de contrôle environnemental et social (Annexe 3);
- Conduite du suivi environnemental et social des activités du RESEPAG ;
- Identification des cas de non-conformité ;
- Alerter la CE de la non-conformité ;
- Rédaction immédiate par la CE de mesures correctives ;
- Mise en œuvre immédiate des mesures correctives en accord, et avec appui de la CE ;
- et Coordination des activités de formation et de sensibilisation environnementale.

#### **7.4.3.2. Indicateurs humains et sociologiques à suivre dans le cadre du CGES**

Au niveau de chaque zone ciblée, les indicateurs ci-dessous sont proposés à suivre par les PFE du RESEPAG II localisés dans les institutions de Recherche et du secteur du développement rural:

- Effectivité de l'intégration de l'environnement dans les sujets de recherche et diffusion/adoption ;
- Effectivité du suivi environnemental et du reporting
- Niveau d'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales
- Nombre de séances de formation organisées
- Nombre de séances de sensibilisation organisées
- Niveau d'implication des acteurs locaux dans le suivi
- Niveau de respect des mesures d'hygiène et de sécurité

#### **7.4.3.3. Indicateurs environnementaux à suivre par les institutions étatiques**

Les Directions étatiques en charge des questions environnementales assurent le suivi externe de la mise en œuvre du CGES, en vérifiant notamment la validité de la classification environnementale des projets lors du screening, l'élaboration, la validation et la diffusion des éventuelles EIES en cas de nécessité, et le suivi de la mise en œuvre des PGES issus des EIES.

#### 7.4.3.4. Indicateurs environnementaux à suivre en phase de vulgarisation

Lors de la phase de vulgarisation des technologies agricoles, le suivi va porter sur les principales composantes environnementales (eau, sol, végétation et faune, cadre de vie, santé, etc.) et sera assuré par les structures étatiques ayant en charge la gestion de ces composantes (services forestiers, services hydrauliques, services sanitaires ; etc.). Le tableau ci-dessous donne le canevas et les indicateurs spécifiques pour ce suivi en phase de vulgarisation des technologies agricoles.

**Table 6: Canevas des indicateurs environnementaux**

Composantes	Éléments de suivi	Types d'indicateurs et éléments à collecter	Responsables de suivis
Eaux	État des ressources en Eau Hydrométrie et la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau (pH, métaux lourds, germes, pesticides, nitrates)</li> <li>- Pollution</li> <li>- Eutrophisation</li> <li>- Sédimentation</li> <li>- Régime hydrologique</li> <li>- État des inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ Protection végétaux</li> <li>➤ DIA</li> <li>➤ Instituts recherche</li> </ul>
Sols	Fertilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Érosion/ravinement</li> <li>- Pollution/dégradation</li> <li>- Taux de matière organique</li> <li>- Composition en éléments minéraux</li> <li>- Taux de saturation</li> <li>- Capacité d'échange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ DRFS</li> <li>➤ DIA</li> <li>➤ Instituts recherche</li> </ul>
	Pédologie et dégradation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies aménagées</li> <li>- Superficies abandonnées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ Instituts recherché</li> <li>➤ DRFS</li> </ul>
	Propriétés physiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profondeur</li> <li>- Texture ; Structure ; Porosité ; Capacité de rétention en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ Instituts recherché</li> <li>➤ DRFS</li> </ul>

	Comportement et utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilité à l'érosion hydrique (superficie affectée)</li> <li>- Taux de dégradation (salinisation, alcalinisation, érosion ...)</li> <li>- Rendements des principales cultures</li> <li>- Existence de jachère et durée</li> <li>- Type de culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DPV</li> <li>➤ DRFS</li> <li>➤ CE/RESEPAG</li> </ul>
Végétation Faune	Évolution de Faune et l'état de Flore de la biodiversité Écologie et protection des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de dégradation</li> <li>- Taux de reboisement</li> <li>- Évolution des types de végétation</li> <li>- Production de biomasse</li> <li>- Taux de recouvrement des sols</li> <li>- Actions de reforestation et mise en défens</li> <li>- Déforestation (taux et conversion forêts pour l'agriculture)</li> <li>- Altération des habitats et conversion des terres pour autres usages</li> <li>- Inventaire faune sauvage</li> <li>- Inventaire avifaune</li> <li>- Suivi des biotopes végétaux</li> <li>- Suivi de la végétation aquatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ DPV</li> <li>➤ DIA</li> <li>➤ Instituts recherche</li> <li>➤ DRFS</li> </ul>
Systèmes de Production	Typologie des aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'irrigation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DIA</li> <li>➤ CE/RESEPAG</li> </ul>
	Évolution des techniques et des Performances techniques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies cultivées et production</li> <li>- Pratiques culturales</li> <li>- Adoption des techniques de production</li> <li>- Taux de transformation produits agricoles</li> <li>- Volume d'intrants consommés (pesticides, herbicides, engrais)</li> <li>- Taux d'adoption des méthodes de lutte intégrée</li> <li>- Consommation de fumure organique</li> <li>- Superficies en culture biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DPV</li> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ Instituts de recherche</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des déchets (liquides, solides) issus activités transformation</li> <li>- Taux de valorisation des sous-produits des industries de transformation.</li> </ul>	
	Élevage et santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire cheptel</li> <li>- Ressources fourragère</li> <li>- Prévalence maladies hydriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DSA</li> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ Instituts de recherche</li> </ul>
	Pêche et ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire espèce</li> <li>- Taux de contamination par les pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DPAQ</li> <li>➤ CE/RESEPAG</li> </ul>
Environnement humain	Hygiène et santé Pollution et nuisances Sécurité lors des opérations et des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des effets sur les sources de production</li> <li>- Respect des mesures d'hygiène sur le site</li> <li>- Pratiques de gestion des déchets</li> <li>- Présence de vecteurs et apparition de maladies liées à l'eau</li> <li>- Actions de lutte contre maladies hydriques</li> <li>- Port d'équipements adéquats de protection</li> <li>- Présence de vecteurs de maladies</li> <li>- Taux prévalence maladies liées à l'eau (paludisme, diarrhées, cholera, etc),</li> <li>- Respect des mesures d'hygiène sur le site</li> <li>- Nombre d'intoxication liée à l'usage des pesticides</li> <li>- Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CE/RESEPAG</li> <li>➤ DPV</li> <li>➤ DIA</li> <li>➤ Instituts de recherche</li> <li>➤ DRFS</li> <li>➤ Services de quarantaines</li> <li>➤ Collectivités locales</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type de réclamations</li> <li>- Disponibilité des moyens de secours et de lutte contre l'incendie</li> </ul>	
--	--	---	--

### 7.5. Programme de diffusion de l'information sur le CGES

L'information du public sur les contenus du CGES et des autres documents de sauvegarde est une des exigences fortes de la Banque Mondiale. Ce faisant, après son élaboration (et ses révisions), le CGES sera mis à la disposition des populations dans les DDAs, les BACs et aussi aux différents acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement. L'information sera diffusée également à travers les tables sectorielles et les tables de concertations.

Après l'approbation par la Banque mondiale, le CGES élaboré dans le cadre du Projet sera diffusé sur le site Web du ministère et dans les centres de documentation de la Banque mondiale, et au niveau national.

### 7.6. Budget indicatif pour le CGES

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les couts des mesures environnementales et sociales nécessaires pour la mise en application du CGES dans le cadre du RESEPAG II.

**Table 7: Coûts des mesures du CGES**

Mesures de renforcement de capacité, éducation, formation and sensibilisation à financer	Responsable exécution	Coûts en Gourdes	Coût en \$Us
--	-----------------------	------------------	--------------

<b>directement par le RESEPAG II</b>				
Mesures Renforcement institutionnel	Désignation des points focaux environnementaux et sociaux pour RESEPAG II	Coordination RESEPAG	2, 100,000.00	50,000.00
Mesures techniques	EIE et autres études de recherche-complémentaire	CE/RESEPAG	1, 290,000.00	30,000.00
	" Base de données sur les pratiques agricoles/élevage/foresterie " respectueuses de l'environnement	CE/RESEPAG UEP DRFS/DPV DSA	1, 720,000.00	40,000.00
	Manuels de bonnes pratiques environnementales	CE/RESEPAG	1, 290,000.00	30,000.00
Formation des PFES et autres structures techniques	Evaluation de la gestion environnementale dans les sous-projets	CE/RESEPAG	3, 440,000.00	80,000.00
Suivi-évaluation	Suivi-évaluation des activités de sous-projets du RESEPAG II	CE/RESEPAG Les directions concernées	1, 720,000.00	40,000.00
Sensibilisation /diffusion/communicat ion	Aspects environnementaux et sociaux des sous-projets et autres activités agricoles et pastorales du RESEPAG II		2, 100,000.00	50,000.00
<b>Total</b>			<b>13, 660,000.00</b>	<b>320,000.00</b>

## 8. CONSULTATIONS PUBLIQUES

### 8.1. Contexte de la consultation publique

L'information du public sur les contenus du CGES via les consultations publiques, est une des exigences de la Banque Mondiale. Ce faisant, après son élaboration, le CGES sera mis à la disposition des populations dans les DDAs, les BACs, les associations d'irrigants et aussi aux différents acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement. Ainsi, l'objectif global des consultations est d'assurer que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes du projet, sont pris en considération lors de la conception du projet.

De ce fait, l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du RESEPAG II a prévu un processus de consultation et de communication avec les différents types d'acteurs concernés ou impliqués dans le projet. La mise en œuvre du projet vise à obtenir la participation des différents groupes d'acteurs sur les usages des périmètres irrigués à toutes les étapes du projet afin de prendre en compte leurs préoccupations et avis pour harmoniser le projet avec les attentes du milieu. Cette consultation vise à :

- ✓ Fournir des informations sur le projet et discuter ses risques et impacts sociaux potentielles ;
- ✓ Solliciter l'opinion des parties prenantes et prendre en compte les opinions et préoccupations ;
- ✓ Présenter le mécanisme de gestion de plaintes, et recevoir les préoccupations des parties prenantes et faciliter leur résolution ;
- ✓ Communiquer sur le processus de réinstallation et les mesures qui seront prises.

Un représentant du projet sera désigné pour maintenir un contact régulier de communication avec les personnes affectées, afin de faciliter un processus informel de communication en plus du processus plus formel comme les consultations publiques. Durant la première étape, les bénéficiaires ont été largement informés et sensibilisés sur les trois composantes du projet et particulièrement la composante 2. Ces rencontres ont été faites lors des réunions publiques effectuées au niveau de: les Anglais, Dubreuil, Melon, et Dory/Cavaillon. Ainsi, les personnes, communautés, organisations et structures ciblées lors du processus de consultation pour la période de 12 à 14 Octobre 2017 au niveau de l'aire d'intervention du projet sont les suivantes :

- Le Directeur Départemental agricole et environnemental.
- Les représentants des entités communales BAC :
- Les représentants des organisations de femmes et des associations pratiquant l'agriculture rigüée.

- Les agriculteurs/trices ;
- Les Collectivités territoriales (CASEC et la Mairie)

La démarche utilisée au cours de ces consultations consistait à: (i) présenter le projet (son contexte qui le justifie et ses objectifs) et ses activités; les impacts et effets potentiels (ii) leur permettre de s'exprimer, d'émettre leur avis sur le projet ; (iii) d'identifier et de recueillir leurs préoccupations (besoins, attentes, craintes, etc.) vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions.

## **8.2. Démarche de mise en œuvre de la consultation publique**

Consultations publiques et diffusion Les dispositions des législations nationales en matière d'évaluation d'impacts environnementaux stipulent que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution des activités d'évaluation, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. L'information du public comporte notamment plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations agricoles de producteurs concernées, etc et aussi des Campagnes préparatoires de communications et sensibilisations notamment pour les incitations. Ainsi :

- ✓ **Pour les incitations :** on procède par des campagnes de communication et sensibilisations des agriculteurs qui auront bénéficières le projet ou non sur les bien fondes de ce Programme d'Incitation Agricole et Agro Environnementale. En ce sens, pour mieux atteindre ces agriculteurs et ces fournisseurs on organise des campagnes de publicité et aussi on organise des rencontres au niveau de localité de la zone d'intervention du projet afin qu'ils comprennent l'importance du registre des agriculteurs et de fournisseurs et le fonctionnement du mécanisme d'incitations. Ces rencontres de consultation sont dynamique et se déroule tout le long de la mise en œuvre du projet afin de tirer des leçons après chaque campagne agricole.
- ✓ **Pour le FSV :** Dans le cadre du fond de co-financement (FSV) le processus de consultations se fait à deux niveaux. Un par la coordination et par les opérateurs (OFSV) pour informer les OPRs, les ONGs, les institutions de recherche, les autorités locales des zones concerne sur la philosophie du projet. Cela se fait par des rencontres communales dans les différents départements concernés par cette activité. L'autre niveau par l'OPR ou l'Organisation Partenaire pendant la préparation de la proposition détaillée et permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les activités du sous-projet à réaliser. Les résultats

des consultations seront incorporés dans la proposition détaillée du sous-projet et seront rendus accessibles au public une fois que la proposition est approuvée. Ce processus continue durant l'exécution du sous-projet par des rencontres de redistribue de compte.

- ✓ **Pour les programmes d'urgences :** Dans le cadre des projets d'urgences les consultations s'organisent en fonction des catastrophes (Cyclone, infestation et autres). En ce sens pour les activités d'HIMO qui fournissent une contribution rapide en espèces aux populations locales touchées par des catastrophes sont généralement planifier en consultation avec les autorités locales (Association d'irrigant, OPRs, DDA, CASEC, la Mairie etc). Apres on organise de concert avec ses partenaires locaux des rencontres d'informations avec la population locale sur la nature des activités à réaliser durant ces périodes d'urgences. Mais pour d'autres activités d'urgences on organise des rencontres avec les acteurs institutionnels au niveau central et déconcentrée afin de s'aligne sur la politique du gouvernement, dans le respect de cadres légaux et réglementaires nationales et des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale.

### **8.3. Questionnement des participants (tes)**

Les participants et participantes ont eu l'opportunité de poser des questions après chaque intervention Les interrogations les plus courantes étaient les suivantes :

1. Est-ce que le projet RESEPAG ou la Banque Mondiale compte accompagner les agriculteurs/agricultrices pendant la campagne agricole d'hiver 2017/2018 ?
2. Est-ce que les travaux de réhabilitation des périmètres irrigués prendront en compte les bassins versants qui alimentent les rivières et les ravines?
3. Est-ce que le projet RESEPAG peut financer des microprojets au profit des organisations de femmes?
4. Est-ce que le registre des agriculteurs est déjà établi ?
5. Quant est ce que le projet RESEPAG 2 FA débutera ?

En réponse à ces questions, nous avons informé l'assistance que la Banque Mondiale ne peut pas intervenir sans l'Etat haïtien. En ce qui concerne des périmètres irrigués, les travaux de réhabilitation prendront en compte aussi des bassins versants et des ravines qui alimentent les rivières. La sous composante 2.1 Incitations agricoles priorise l'approche individuelle visant directement l'agriculteur et l'agricultrice. Par contre la sous composante 2.2 appelée FSV, travaille directement avec des structures organisées comme les Organisations de Producteurs Ruraux, la sous composante 2.3 travaillera sur la recapitalisation en élevage, et la sous composante 2.4 sur la réhabilitation des infrastructures d'irrigation.

**Réunion de consultation publique (50 personnes)**

En plein air, à Véron/ Les Anglais  
Le vendredi 13 octobre 2017 – 10h00-12h30



**Réunion de consultation publique (60 personnes)**

Au bureau d'Association d'Irrigants, à Dubreuil/  
Torbeck  
Le vendredi 13 octobre 2017 – 14h00-16h30



**Réunion de consultation publique (27 personnes)**

Au bureau de l'Association d'Irrigants de Melon/  
Maniche  
Le Samedi 14 octobre 2017 – 10h00-12h30



**Réunion de consultation publique (23 personnes)**

Au bureau de l'Association d'Irrigants de  
Dory/Cavaillon  
Le Samedi 14 octobre 2017 – 14h00-16h30



#### **8.4. Synthèse des attentes exprimées par les participants**

Au cours de ces réunions la démarche utilisée au cours de ces consultation consistait à : (i) présenter les activités envisagées dans la composante 2 et les résultats attendus et la stratégie de mise en œuvre; (ii) recueillir les points de vue, les préoccupations et les suggestions émises au cours des discussions qui ont suivi la présentation du projet. Ainsi, pour recueillir les attentes, on

a utilisé la technique d'animation par focus groupe. Le nombre de participants à chaque groupe était entre six (6) personnes au minimum. Au total, les participants ont formé douze (12) focus groupes, soit trois (3) focus par réunion. Chaque groupe a eu 15 minutes pour réfléchir sur l'ensemble des activités prioritaires qu'il souhaiterait que le gouvernement haïtien réalise dans le cadre du projet RESEPAG-FA. Chaque groupe a eu un(e) secrétaire et un (e) porte-parole. Ainsi, elle a fait la synthèse. L'approche utilisée a permis à tous les participants de donner leurs avis sur le projet. L'équipe du projet a analysé les opinions et attentes émises par les participants pour voir combien elle peut les satisfaire :

1. Le Périmètre Irrigué **des Anglais** (Boco - Zeklè – Rive gauche) est fortement endommagé. Les usagers souhaiteraient que l'équipe du projet le réhabilite.
2. L'absence de drainage rend difficile la protection des canaux formant le Système Irrigué **des Anglais**. En période pluvieuse, les sédiments obstruent le passage de l'eau dans les canaux. L'équipe du projet doit réaliser des travaux de drainage, de correction de ravines, de reboisement et de protection de sols pour faciliter la maîtrise de l'eau.
3. Le canal Allé prolonge le canal Casque. Les agriculteurs en aval ne sont pas bien desservis par le canal à cause des agriculteurs en amont ayant une surface agricole importante à irriguer. La mauvaise répartition de l'eau entraîne des conflits sociaux au sein des usagers. Ils souhaiteraient que l'équipe du projet déconnecte ces deux canaux d'irrigation afin que chaque canal soit indépendant pour faciliter un accès rapide et équitable à l'eau aux agriculteurs du Système Irrigué **Les Anglais**.
4. En certains endroits de la rivière **des Anglais**, le lit n'est pas bien défini. Cela est dû à l'érosion constante des berges qui ensable la profondeur du cours d'eau et réduit significativement son volume utile. En période de crues, les parcelles agricoles inondées entraînent la perte des cultures. Les agriculteurs souhaiteraient que l'équipe du projet réalise des travaux de dragage et d'ingénierie écologique pour restaurer le lit de la rivière **des Anglais** et protéger ses berges (haies vives, bandes enherbées etc.).
5. Les femmes à la commune **Les Anglais** ont expliqué à l'équipe du projet qu'elles ont perdu leurs bétails et leurs cultures lors du passage de l'Ouragan Matthew en octobre 2016. Elles dépendaient de la commercialisation de ces derniers pour répondre aux besoins de leurs familles. Depuis lors, elles n'ont pas d'activités génératrices de revenus. Elles souhaiteraient qu'elles soient les potentiels bénéficiaires de la phase additionnelle du RESEPAG.
6. Le Périmètre Irrigué de **Dubreuil** est endommagé et le Bassin versant de la rivière de l'Acul est dégradé. Cela empêche aux agriculteurs d'avoir accès à l'eau en quantité suffisante pour irriguer leurs parcelles agricoles. Le projet doit réaliser des travaux de réhabilitation de l'environnement du bassin versant, puis des travaux de gabionnage au niveau du canal

principal et des canaux secondaires afin que les agriculteurs puissent avoir de l'eau en quantité suffisante pour irriguer leurs parcelles agricoles.

7. En période de sécheresse, les agriculteurs de **Dubreuil** ont un accès très limité en ressources en eau pour irriguer leurs terres agricoles. Ils ont demandé à l'équipe du projet de creuser des puits pour eux afin de pouvoir alimenter leurs parcelles agricoles durant la saison sèche.
8. En période pluvieuse, les sols dans les montagnes sont soumis à l'érosion et perdent leur horizon organique. La perte de la fertilité des sols rend les parcelles agricoles peu rentables. Le projet doit réaliser une pépinière avec des arbres fruitiers et forestiers pour favoriser le reboisement et la conservation des sols à **Dubreuil**.
9. Plusieurs ravines (*Bœuf, Coulevre, Walala et Krazèl*) traversent le périmètre irrigué de **Melon**. En période pluvieuse, les eaux emportent un dépôt important de sédiments le long du canal, notamment en tête du canal. Dans ce cas, des travaux d'endiguement du canal seront nécessaires pour éviter le débordement du canal et assurer une meilleure maîtrise de l'eau. Le projet doit aussi faire le traitement des ravines au moyen de l'ingénierie écologique pour récupérer les sols emportés par l'érosion.
10. La dégradation constante des bassins versants à **Maniche** réduit la disponibilité des ressources en eau à **Melon**. La végétalisation des berges et les travaux de reboisement seront nécessaires pour stabiliser les sols et protéger les ressources hydriques à des fins agricoles, entre autres.
11. Le manque d'encadrement technique et financier rend difficile l'entretien et la maintenance du Système Irrigué (SI) de Dory à **Cavaillon**. Les usagers souhaiteraient que l'équipe du projet réalise des travaux de réhabilitation dans le Système, de correction du bassin versant du SI, puis l'encadrement technique et financier aux organisations de base pour assurer la gestion et la distribution de l'eau de façon équitable au sein du SI.
12. Le manque de capacités aux agriculteurs à multiplier les semences les empêchent à développer et maintenir une agriculture productiviste. À chaque campagne agricole, ils font face aux problèmes de rareté de semences. Cette contrainte au développement de l'agriculture locale augmente l'insécurité alimentaire dans la zone. Ils souhaiteraient que l'équipe du projet les aide à procurer des semences de haricot noir, petit mil, Arachide, Pois congo, citrus etc.
13. Les insectes ravageurs (mouches blanches, fourmis noires, entre autres) s'attaquent aux cultures et nuisent à la croissance des plantes. Les agriculteurs souhaiteraient que le projet les aide à procurer des insecticides naturels et des plantes résistantes par sélection pour lutter contre ces derniers. Ils ont aussi sollicité de l'accompagnement par des techniciens agricoles expérimentés sur leurs champs agricoles et de formations régulièrement sur les pratiques agricoles durables et résilientes.



14. Lors du passage l'Ouragan Matthew, les éleveurs ont perdu presque tous leurs bétails expliquaient les agriculteurs-éleveurs. Ils souhaiteraient que le MARNDR par le biais du projet RESEPAG les aide à repenser sur le développement d'un élevage durable et résilient aux chocs climatiques (recapitalisation des bétails, soins vétérinaires, déparasitage, respect des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de l'élevage).
15. Le manque d'outils et d'équipements agricoles (tracteurs, motoculteurs, pompes d'arrosage, pompes d'aspersion, bœufs au labourage etc.) et le manque d'engrais appropriés affaiblissent la production agricole. Les agriculteurs souhaiteraient que l'équipe du projet finance l'achat des matériels agricoles appropriés pour les associations des agriculteurs et leur donner de l'encadrement technique nécessaire.
16. L'accès illimité aux intrants agricoles empêche aux agriculteurs de répondre à leurs besoins en engrais, produits phytosanitaires etc. Ils souhaiteraient que l'équipe du projet finance l'implantation des boutiques d'intrants agricoles/magasins agricoles afin de renforcer la productivité agricole dans la zone.
17. La création d'une Banque de crédit agricole est nécessaire pour faciliter des investissements dans le secteur agricole, particulièrement pour donner l'accès au crédit aux femmes agricultrices.
18. Les femmes souhaiteraient que le projet finance la création des centres de transformation de produits agricoles pour elles afin qu'elles aient une activité génératrice de revenus.
19. Les associations d'irrigants souhaiteraient que les extensions des périmètres irrigués en terre battue se réhabilitent en maçonnerie/béton pour éviter la perte de l'eau par l'infiltration.
20. Certaines espèces sont en voie de disparition (les citrus, petit mil, mazonbèl ect.). Le projet doit aider les agriculteurs à faire face à cette crise de biodiversité qui affecte le pays, particulièrement le Grand Sud d'Haïti.

Voir en annexe 6. Les listes des principaux problèmes identifiés par les communautés et les listes de présences pour chaque périmètre irrigué.

### **8.5. Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet**

Les types de plaintes probables liés au projet pourraient être liés au financement des sous projet, à l'accessibilité et la disponibilité des services fournis par les incitations et à l'aménagement des infrastructures hydro-agricole.

Conflits liés au financement des sous projet : le financement relatif aux sous projet à travers les trois départements (SUD, NORD et NORD-EST) pourrait générer des conflits à deux

niveaux : lors de la sélection des profils, les incompréhensions des OPRs dues au manque des informations et de la non conformités des pièces légaux. De même, l'accompagnement de l'OFSV sera à l'origine des frustrations au sein des OPRs soit par son trop d'implication dans le choix des accompagnateurs pour l'exécution du projet et soit par le manque d'accompagne de l'OFSV.

Conflits liés à l'accessibilité et la disponibilité des services fournis par les incitations : ce type de conflit pourrait être observé quand on a un manque de suivi des actions des acteurs (agriculteurs, fournisseurs) pour bien identifier les dérives et prendre les sanctions nécessaires. Ce qui laisse la possibilité à certains fournisseurs d'échanger les bons pour les bénéficiaires sans fournir des biens et des services.

Conflits liés à l'aménagement des infrastructures hydro-agricole : ce type de conflits serait enregistré s'il n'y a pas de transparence dans le mécanisme de réinstallation des agriculteurs qui seront impactés par l'aménagement de ces structures.

Dans le cadre du projet, le mécanisme de gestion de conflits devra consister en la mise en place d'un responsable de gestion de plaintes au niveau du projet. Ce responsable sera chargé d'enregistrer et de traiter toutes les plaintes soumises par les plaignants. Il transmettra les résultats de l'analyse au niveau de la coordination centrale ou régionale du projet pour examen et élaboration du procès-verbal qui sera retourné au plaignant donnant ainsi suite à sa requête

Les plaintes peuvent être déposées à la DDA concernée ou directement au niveau de la coordination centrale du projet. Le traitement d'une plainte avec retour du procès-verbal au plaignant ne devra pas dépasser 15 jours. Pour assurer une meilleure gestion des plaintes, une fiche de remplissage de griefs devra être élaborée par le responsable de gestion de plaintes puis mise à la disposition des différents acteurs impliqués (Opérateur, OPRs, Agriculteurs, UE, CE, DDA, TCAD, Directions techniques) dans l'exécution du projet. Ces acteurs seront formés sur son remplissage et informés de la procédure de traitement des plaintes jugées recevables dans le cadre du projet.

Toutes les plaintes et leurs procès-verbaux seront archivés en version papier et numérique au niveau de la coordination régionale et de l'unité de coordination centrale du projet. Cette tâche sera sous la responsabilité du Responsable de gestion de plainte sous la supervision du responsable de gestion environnemental et social du projet.

Dans le cadre du FSV : le gestionnaire de plainte, établira un mécanisme pour que la population, les producteurs ou les organisations puissent porter plainte sur le FSV. Si un producteur individuel ou une organisation (publique ou privée) veut porter plaintes sur un acteur ou à propos d'un processus ou d'une décision liée au FSV, la TCAD va avoir des moyens confidentiels (adresse email, téléphone) pour les recueillir.

Une fois reçue une demande ou une plainte, l'OFSV sera obligé de la partager avec la TCAD pour discussion dans les réunions régulières, ou bien la TCAD devra décider comment la résoudre ou y répondre. Les membres de la TCAD pourront aussi porter des plaintes ou exprimer des demandes concrètes sans passer par l'OFSV. L'OFSV, comme secrétaire de la TCAD, devra documenter chaque communication et les mesures prises pour résoudre les conflits ou plaintes portées qui seraient liés au FSV. Cette documentation devra être disponible pour la Coordination du Projet.

## BIBLIOGRAPHIE

1. COHPEDA, 1998. **Législation Environnementale/ Compilation de textes de lois haïtiens sur l'environnement** Tome I. 2<sup>ème</sup> édition COHPEDA Imp. Editions des Antilles S.A. P-au-P Haïti
2. COHPEDA, 1998. **Législation Environnementale/ Analyse de textes de loi haïtiens sur l'environnement** Tome II. Imp. Editions des Antilles S.A. P-au-P Haïti
3. **Constitution de la République d'Haïti** 1987
4. Convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction Site : <http://www.cites.org>
5. Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) Site : <http://www.irptc.ch/pops/>
6. Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Site : <http://www.unfccc.de>
7. Convention for the Protection of the Ozone Layer (Vienna Convention) 1995 <http://ozone.unep.org/Treaties and Ratification/2A vienna convention.asp>
8. Convention relative aux zones humides (dite RAMSAR) Site : <http://ramsar.org>
9. Convention sur la diversité biologique Site : <http://www.biodiv.org/> <http://www.cbd.int/>
10. Décret, 2005. Projet de décret sur la gestion de l'environnement.
11. **GRET, FAMV. Manuel d'agronomie tropicale appliquée à l'agriculture haïtienne. Paris 1990. 490p.**
12. Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) .2003. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH -2003).
13. **Jacques B.**1954. Géologie de la république d'Haïti et ses rapports avec celle des régions voisines. Mémoire de l'institut français d'Haïti.
14. La Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes dite « Convention de Carthagène » Site : [http://www.cep.unep.org/pubs/legislation/cartxt\\_fra.html/http://www.cep.unep.org/cartagena-convention](http://www.cep.unep.org/pubs/legislation/cartxt_fra.html/http://www.cep.unep.org/cartagena-convention)
15. Magny .E, 1991.**Haïti, Ressources Naturelles, Environnement/Une nouvelle approche.** Ed. Henri Deschamps P-au-P Haïti
16. **Magny, E,** 1991. Haïti, Ressources Naturelles et Environnement : une nouvelle approche. Port-au-prince Haïti, Henry Deschamps, (252 p).

17. Magny, E. 1995. **Environnement et Développement/ Crises et réponses.** Imp. L'Imprimeur II P-au-P Haïti
18. **MARNDR**, 1984. Rapport sur le déboisement du périmètre du Pic macaya et son impact sur la plaine des cayes. Port-au-prince Haïti, (63 p).
19. **MARNDR, 1998. Cadre de référence du Système National des ressources Phytogénétiques** Ed. NAPCO P-au-P Haïti
20. **MDE**, 1999. Plan d'action pour l'environnement, Port-au-Prince Haïti, Edition Henry Deschamps, (80 p).
21. **MDE, 2002.** Rapport National de la République d'Haïti sur la mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification.
22. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques Site : <http://www.biodiv.org/biosafety>
23. **Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la Diversité Biologique** Textes et annexes Imp. OACI Canada, Oct. 2002
24. Protocole de kyoto site :[http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/items/2830.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/2830.php)
25. Protocole de Montréal - Protocole pour la protection de la couche d'ozone <http://www.unep.org/ozone/montreal.shtml> <http://www-esd.worldbank.org/mp>  
<http://www-esd.worldbank.org/mp>
26. Protocole relatif aux polluants organiques persistants Site : <http://www.irptc.ch/pops/>
27. **Schnell, R et all**, 1970. Introduction à la phytogéographie des pays tropicaux, Paris, France, Ed Gauthier-Villaro, Tome I, (499p).
28. **Sedogo, P.M. 1981.** Contribution à l'étude de la valorisation des résidus cultureux en sol ferrugineux et sous climat tropical semi-aride. Matière organique du sol, nutrition azotée des cultures. Thèse Docteur Ingénieur, INPL NANCY. 135p.
29. United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) 1992 [http://unfccc.int/essential\\_background/convention/items/2627.php](http://unfccc.int/essential_background/convention/items/2627.php)
30. Victor .J.A. 2001. **La mise en œuvre nationale du droit international de l'environnement** AUPELF/UREF Yaoundé
31. **Victor, J.A.**, 1992. Code de lois Haïtiennes sur l'environnement, Port-au-Prince.
32. **Wendell P. et all, 1924.** Géologie de la république d'Haïti.
33. Woodring, W.P., Brown, J.S. and Burbank, W.S, 1924. Géologie de la République d'Haïti. Département des Travaux Publics, Port-au-Prince, 710 p.

# Annexes

## Annexe 1 : Formulaire de sélection environnementale et sociale des sous-projets

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des projets devant être exécutés sur le terrain. Le formulaire a été conçu pour mettre les informations entre les mains des exécutants afin que les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation y relatives, s'il y en a, soient identifiés et/ou que les exigences en vue d'une analyse environnementale plus poussée soient déterminées. Le formulaire de sélection contient des informations qui permettront aux structures de mise en œuvre de déterminer les aspects caractéristiques de l'environnement biophysique local et social aux fins d'évaluer les impacts socio-économiques potentiels de l'activité sur lui.

<b>Formulaire de sélection environnementale et sociale</b>		
<b>1</b>	Nom de la localité où le projet sera réalisé	
<b>2</b>	Nom de la personne à contacter	
<b>4</b>	Nom de l'Autorité qui Approuve	
<b>5</b>	Nom, fonction, et informations sur la personne chargée de remplir le présent formulaire.	
<b>Date:</b>		<b>Signatures:</b>

### **PARTIE A : Brève description du sous-projet proposé**

Fournir les informations, en incluant superficie, terrain nécessaire, taille approximative de la surface totale à occuper. Inclure des photos du site prévu.

### **PARTIE B : Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux**

### **1. L'environnement naturel**

(a) Décrire la formation du sol, la topographie, la végétation de l'endroit/adjacente à la zone d'exécution du projet \_\_\_\_\_

(b) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée \_\_\_\_\_

(c) Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction ?

### **2. Ecologie des cours d'eau : rivières et des lacs**

Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de la mise en service du sous-projet, l'écologie des cours d'eau pourra être modifiée/affectée négativement. Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

### **3. Aires protégées**

La zone se trouvant autour du site du projet se trouve-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques tracées par le gouvernement (parc national, réserve nationale, site d'héritage mondial, etc.) ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

Si l'exécution/mise en service du projet s'effectuent en dehors d'une aire protégée (ou dans ses environs), sont-elles susceptibles d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée (exemple : interférence les routes de migration de mammifères ou d'oiseaux) ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

### **4. Géologie et sols**

Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement ou à l'inondation)? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_.

### **5. Paysage/esthétique**

Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

### **6. Site historique, archéologique ou d'héritage culturel.**

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturel ou faudrait-il faire des fouilles tout près ?

Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_



**7. Déplacement Involontaire/Acquisition des terres/Pertes d'Activités économiques/Restriction d'accès aux ressources naturelles de la part des populations locales :**

7.1.) Le projet risque-t-il de causer un déplacement involontaire physique de personnes ou groupes de personnes dans sa zone d'intervention ? Oui\_\_\_\_\_Non\_\_\_\_\_ .

7.2.) Le projet risque-t-il d'affecter/détruire des structures existantes (temporairement ou permanemment) ?  
Oui\_\_\_\_\_ Non\_\_\_\_\_

7.3.) Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? Oui\_\_\_\_\_Non\_\_\_\_\_

7.4.) Le projet engendrera-t-il le déni ou la restriction d'accès des populations locales aux ressources naturelles/économiques ou zones protégées ? Oui\_\_\_\_\_Non\_\_\_\_\_

**8. Usage de Parcelles de Terrain acquis par le projet**

8.1.) Le projet aurait-il besoin d'acquérir des ressources foncières privées ? Oui\_\_\_\_\_Non\_\_\_\_\_

8.2.) Dans cette parcelle de terrain, y-a-t-il un conflit foncier ? Oui\_\_\_\_\_Non\_\_\_\_\_

**9. Perte de récoltes, arbres fruitiers, et infrastructures domestiques**

Le projet concerné provoquera –t-il la perte permanente ou temporaire de récoltes, arbres fruitiers, ou infrastructures domestiques ? Oui\_\_\_ Non\_\_\_\_\_

**10. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet**

Le niveau de bruit pendant la mise en œuvre du projet concerné va-t-il dépasser les limites de bruit acceptables? Oui\_\_\_ Non\_\_\_\_\_

**11. Déchets solides ou liquides**

L'activité concernée va-t-elle générer des déchets solides ou liquides? Oui\_\_\_\_ Non\_\_\_\_

Si "Oui", le projet dispose-t-il d'un plan pour leur ramassage et leur évacuation ? Oui\_\_\_\_  
Non\_\_\_\_

## **12. Santé et Sécurité**

12.1.) Le projet pourrait-il pour engendrer des risques d'accidents de travail et des travailleurs et/ou des populations locale ? Oui\_\_\_\_Non\_\_\_\_

12.2.) Le projet peut-il des causer des risques de santé pour les travailleurs et les populations locales ?

Oui\_\_\_\_Non\_\_\_\_

## **13. Consultation publique/participation citoyenne**

13.1. Lors de la préparation et la mise en œuvre du sous-projet, est-ce-que la population concernée a été consultée ? Oui\_\_\_\_ Non

13.2. Est-ce que la population a-t-elle été incluse dans le choix du site ? Oui\_\_\_\_ Non\_\_\_\_

13.3. La population a-t-elle reçu des informations sur qui contacter si elle avait des questions et des préoccupations concernant ce sous-projet ? Oui\_\_\_\_ Non\_\_\_\_

## **Partie C : Classification du risque environnemental et social pour le sous-projet**

*Projet de type :* A  B  C

**N.B. : Vu que le projet est classifié en Catégorie B, les sous-projets nécessitant un travail environnemental ou social de Catégorie A, ne seront pas éligibles au financement.**

*Travail environnemental et social nécessaire :*

Pas de travail environnemental et social

Simple mesures d'atténuation

Étude d'Impact Environnemental et/ou P

**Commentaires** (*Ajouter des commentaires pour indiquer les questions qui doivent être traités beaucoup plus en détails, le cas échéant*)

---

---

---

---

---

---

---

---

## Annexe 2 : Liste de contrôle environnemental et social

Pour chaque activité agricole proposée, remplir la section correspondante de la liste de contrôle L'Annexe 3 présente plusieurs mesures d'atténuation; celles-ci peuvent être amendées si nécessaire.

Activité <b>RESEPAG II</b>	Questions auxquelles il faut répondre	OUI	NON	Si OUI
Mise en œuvre et exploitation des techniques et technologies d'amélioration de la productivité agricole et appui institutionnel du MARNDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Y aura-t-il perte de végétation quelconque pendant la mise en place du projet ?</li> <li>➤ Y a-t-il des services adéquats pour l'évacuation des déchets prévus pendant l'exécution du projet ?</li> <li>➤ Les détritrus générés pendant la mise en œuvre du projet seront-ils nettoyés et éliminés écologiquement ?</li> <li>➤ Les équipements et matériel de sécurité et de secours en cas d'accident seront-ils disponibles pendant la mise en œuvre des activités?</li> <li>➤ Y a-t-il des risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles par les activités du projet ?</li> <li>➤ Y a-t-il des zones écologiques sensibles dans les environs de la zone pilote qui pourraient être impactés négativement ?</li> <li>➤ Y a-t-il des impacts sur la santé des populations riveraines et celle du personnel de mise en œuvre et d'exploitation ?</li> <li>➤ Y a-t-il des impacts sur les abeilles et les insectes pollinisateurs ?</li> <li>➤ Y a-t-il des impacts visuels causés par les travaux?</li> <li>➤ Y a-t-il des odeurs pouvant provenir du rejet des déchets des activités agricoles ?</li> <li>➤ Y a-t-il des établissements humains, ou des sites d'importance culturelle, religieuse, ou historique près du site d'exploitation agricole?</li> </ul>			Si Oui, s'inspirer des mesures adéquates d'atténuation décrite dans l'Annexe1

### **Annexe 3 : Directives sur l'Utilisation de Pesticides**

Ces directives décrivent les conditions requises que le RESEPAG devra mettre en œuvre pour assurer l'utilisation des meilleures pratiques dans l'achat, le stockage et l'application de pesticides en conformité avec les Documents et Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale suivants :

- Procédure de la Banque (BP) 4.01, Annexe C – Application of d'Evaluations Environnementales aux Projets impliquant le Gestion de Parasites/Ravageurs
- <http://go.worldbank.org/VSE6CTUEG0>
- Politique Opérationnelle Policy (OP) 4.09 – Gestion de Parasites/Ravageurs
- <http://go.worldbank.org/B7525J6000>
- Guide de la Banque Mondiale sur la Gestion de Parasites/Ravageurs
- <http://go.worldbank.org/NSB2LV6000>
- Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité (EHS): Gestion de Environmental, Health, and Safety (EHS): Gestion de Matériaux Dangereux pour l'Environnement
- [http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/gui\\_EHSGuidelines2007\\_GeneralEHS\\_1-5/\\$FILE/1-5+Hazardous+Materials+Management.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/AttachmentsByTitle/gui_EHSGuidelines2007_GeneralEHS_1-5/$FILE/1-5+Hazardous+Materials+Management.pdf)

Ces lignes directrices se conforment aussi aux à la Classification Recommandée de Pesticides par Risque de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), disponibles par le lien ci-dessous. Il est à noter que la Classification de l'OMS est mise à jour tous les deux ans. La Classification la plus récente a été publiée en 2009.

[http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides\\_hazard\\_2009.pdf](http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard_2009.pdf)

L'objectif de ces directives est d'éviter, de minimiser ou d'atténuer les effets potentiellement néfastes de l'application de pesticides, insecticides et herbicides (jointement dénommés «pesticides») dans le but de restaurer les habitats naturels.

Ce document décrit les exigences et procédures de planification pour les producteurs dans la préparation et la mise en œuvre de projets qui impliqueront ou nécessiteront la gestion de parasites/ravageurs. Il décrit aussi le rôle du MARNDR dans l'assurance de la conformité avec ces directives.

#### **I. Applicabilité**

L'utilisation de pesticides est une pratique courante dans de nombreux milieux agricoles, et peut se produire souvent dans les activités financées par le RESEPAG. Les situations où ces directives peuvent être appliqués incluent les subventions avec contrepartie qui proposent de :

- Payer pour l'achat direct ou les dépenses liées à la manufacture, l'acquisition, le transport, l'application, le stockage, ou le dépôt de pesticides. Ceci inclut les coûts matériels, d'équipement, et de main d'œuvre.
- Payer pour l'achat direct ou les dépenses liées au contrôle ou l'enlèvement de parasites/ravageurs par des moyens chimiques.
- Payer pour la planification, la gestion, ou la supervision d'activités qui impliquent l'utilisation générale de pesticides comme décrit dans les points ci-dessus.

## **II. Conditions Requises sous le RESEPAG II**

La Politique de Sauvegardes de la Banque Mondiale, couverte sous la Politique Opérationnelle 4.09, est articulée autour de l'utilisation de pesticides dans le contexte le plus courant ; c'est-à-dire, l'utilisation dans le but d'augmenter la productivité de terres agricoles ou de plantations forestières et dans le but de réduire le nombre d'agents pathogènes posant des risques pour la population humaine.

Un seul ensemble de directives ne peut pas anticiper tous les scénarios sous lesquels un bénéficiaire proposera l'utilisation de pesticides. Les conditions du paysage agricole, l'habitat naturel, le type de pesticide, la méthode de contrôle, la capacité de l'organisation de producteurs, les dernières connaissances sur les impacts environnementaux, et même les définitions de « meilleures pratiques » changeront au fil du temps. C'est pourquoi ces directives établissent un processus à suivre par les bénéficiaires, plutôt qu'un ensemble spécifique de mesures de contrôle de pesticides.

### **1-Etape de Criblage**

1. En accordance avec le Guide de la Banque Mondiale pour la Gestion de Parasites/Ravageurs, le postulant doit fournir une justification technique et financière pour l'utilisation de pesticides dans la proposition.
2. La proposition doit inclure au moins une définition préliminaire de la zone dans laquelle l'application de pesticides aura lieu, l'étendue de cette zone, les méthodes qui seront suivies, les impacts environnementaux et sociaux potentiels, ainsi que les méthodes de mitigation à suivre.
3. Si possible, le postulant devra citer le nom commun, la formule chimique, et le nom commercial du pesticide qu'il entend utiliser, ainsi que la concentration prévue du pesticide.
4. Les candidats devraient délimiter un plan pour la consultation avec les autorités de gestion appropriés, ainsi qu'avec les communautés locales qui seraient potentiellement touchées, pour assurer l'identification et la réponse aux inquiétudes locales.

5. Si le postulant demande le financement pour l'une des activités suivantes, le Budget doit clairement refléter ces coûts: l'achat d'équipement de contrôle de pesticides et de produits chimiques; main d'œuvre pour l'application de ces produits; équipement protectif (gants, masques, etc.); et formation pour la main d'œuvre dans l'application des pesticides.

## **2-Etape de Mise en Œuvre**

Les conditions requises par la Banque Mondiale ne remplacent ou ne dupliquent aucunement les conditions requises au niveau national ou provincial qui respectent les standards internationaux de meilleure pratique. La Cellule Environnementale devra cataloguer les documents suivants dans un Plan de Gestion de Parasites/Ravageurs qui sera complété lors de la mise en œuvre du Projet, mais avant le support de sous-projets qui impliquent l'utilisation de pesticides :

- Lois nationales ou provinciales gouvernant le contrôle de pesticides.
- Règles et réglementations de mise en œuvre officielles de ces lois, comme appliqués par les agences gouvernementales pertinentes, incluant les autorités de gestions agricoles, les agences de protection environnementales, les agences de travaux publics, et les agences de santé et sécurité au travail.
- Directives sur les pesticides admissible et non-admissibles, les pratiques ou procédures pour leur gestion, et des esquisses pour l'élaboration de plans de gestion, tels que promulgués par les agences gouvernementales pertinentes.

Les bénéficiaires seront tenus de respecter les termes de ces documents et de les incorporer dans leurs propositions de sous-projets et dans les fiches de suivi de performance. Les bénéficiaires seront ensuite responsables pour la mise en œuvre de ces directives en conformité avec les lois, politiques et standards locaux.

Dans les cas où la législation nationale appropriée ou les bonnes pratiques n'existent pas, les bénéficiaires devront préparer un Plan de Gestion de Parasites/Ravageurs. Ce Plan devra inclure, le cas échéant à la taille et la portée du projet et la capacité du bénéficiaire, les éléments suivants:

### **A. Approche de Gestion de Parasites/Ravageurs**

- Problèmes de parasites/ravageurs actuels et anticipés relatifs au projet.
- Pratiques de gestion actuelles et proposées relatives au projet.
- Expérience pertinente en gestion intégrée de parasites/ravageurs.

### **B. Gestion de Pesticides**

- Décrire l'utilisation actuelle, proposée, et/ou envisagée de pesticides, et évaluer si cette utilisation est alignée avec les pratiques exemplaires de gestion
- Indiquer le type et la quantité de pesticides envisagés pour être financés par le projet (en volume et en valeur monétaire) et / ou l'évaluer de l'augmentation de l'utilisation des pesticides résultant du projet.
- Évaluation des risques environnementaux, d'occupation, et de santé publique associés avec le transport, le stockage, la manipulation, et l'utilisation des produits proposés sous les circonstances locales, et le dépôt de récipients vides.
- Conditions préalables et/ou mesures requises pour réduire les risques spécifiques associés avec l'utilisation de pesticides envisagée relative au projet (par exemple, équipement de protection, formation, modernisation des installations de stockage, etc.).
- Sélection de pesticides dont l'acquisition est autorisée sous le projet, prenant en compte les standards de l'OMS et de la Banque Mondiale, les dangers et risques cités ci-dessus, et la disponibilité de produits et techniques nouveaux et moins dangereux (par exemple bio-pesticides, pièges, etc.).

### **C. Suivi et évaluation**

- Plan de suivi et de supervision, responsabilités de mise en œuvre, expertise requise et couverture des coûts.
1. Le Bénéficiaire devra suivre les prescriptions du Plan de Gestion de Parasites/Ravageurs et faire des rapports réguliers à la Cellule Environnementale.
  2. Le Bénéficiaire passera des examens réguliers par la Cellule Environnementale et autres autorités institutionnelles (par exemple, le point focal de chaque DDA, les membres des Tables de Concertation, etc.) ou de leurs experts externes pour revoir la mise en œuvre du Plan de Gestion de Parasites/Ravageurs et la conformité avec les standards de la Banque Mondiale, les meilleures pratiques internationales, et les lois locales.

### **III. Divulgence**

Le Plan de Gestion de Parasites/Ravageurs doit être partagé avec les autorités locales et avec les communautés potentiellement touchées.

### **IV. Rôles et responsabilités**

Les Bénéficiaires sont tenus de se conformer à ces directives, et pour :



- La rédaction et le suivi de Plan, et l'information de communautés potentiellement touchées.
- Faire le rapport aux communautés touchées, aux autorités locales, et à la Cellule Environnementale, sur le progrès du Projet et sur les évènements inattendus et imprévus qui pourraient affecter les communautés locales.
- La mise en place de mesures de nettoyage ou de mitigation face aux impacts négatifs imprévus dus à l'utilisation de pesticides.

La Cellule Environnementale est responsable pour :

- La formation des DDAS et de leurs points focaux environnementaux dans l'utilisation de ces directives.
- Le criblage de projets/sous-projets pour déterminer si ceux-ci nécessitent un plan de gestion de parasites/ravageurs.
- Informer les candidats/bénéficiaires sur ces directives.
- Aider, dans la mesure du possible, dans la revue des plans de gestion de parasites/ravageurs, inclus sur la pertinence des évaluations des impacts de projet et sur les mesures proposées pour répondre aux problèmes relatifs à la gestion de parasites/ravageurs.

## Annexe 4: Présentation des zones d'intervention du projet

### 1- Présentation du Péninsule Sud

#### 1.1- Localisation géographique

La Péninsule Sud d'Haïti regroupe les Départements de la Grande-Anse, des Nippes et du Sud. Son territoire, qui couvre une superficie d'environ 5255 km<sup>2</sup>, est généralement très accidenté. Son climat et ses paysages sont diversifiés et offrent des contrastes visuels spectaculaires. Sa ligne de côte a un tracé extrêmement varié et s'étend sur plus de 590 km. C'est un des grands ensembles naturels du pays dont l'élément central est le Pic Macaya, la cinquième plus haute montagne des Caraïbes qui domine le massif de la Hotte à plus de 2350 m au-dessus du niveau de la mer. Le Pic et le massif correspondent à la partie amont des principaux bassins hydrographiques de la région. Ils constituent un obstacle géographique omniprésent qui agit à la fois comme barrière entre les sous-régions et comme élément rassembleur pour les habitants qui peuplent chacun de ses bassins versants.

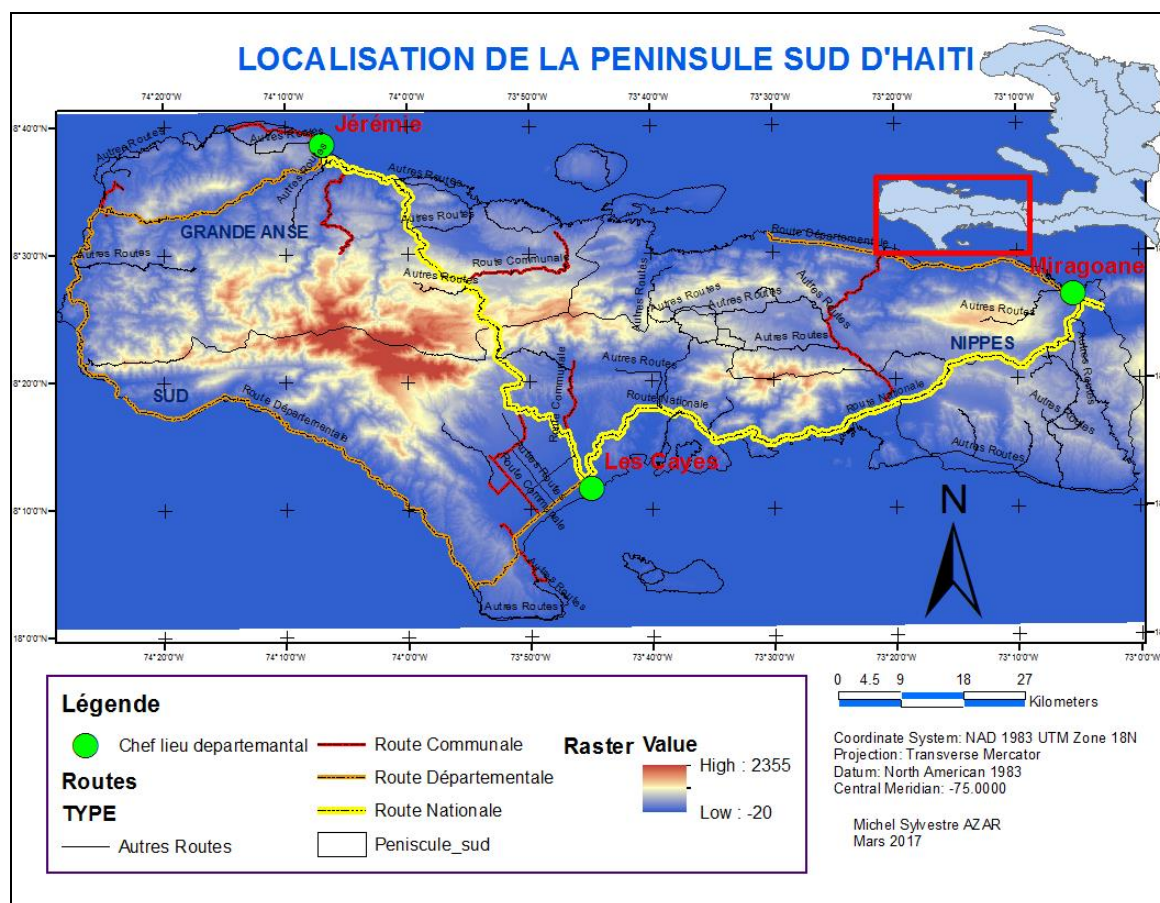


Figure 4 : Carte du Péninsule Sud

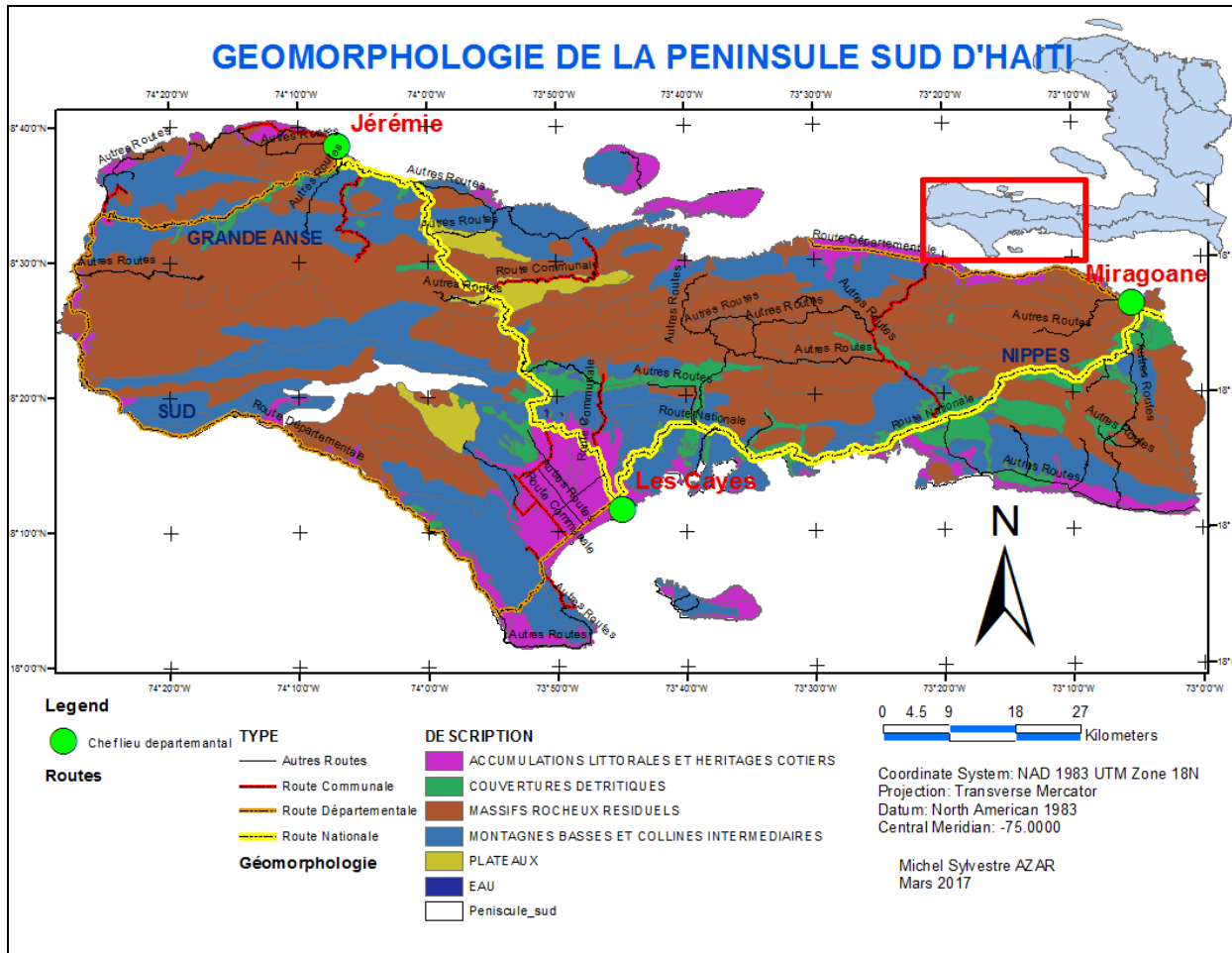
## 1.2- Géomorphologie

Du point de vue géologique, la péninsule du Sud est de nature très variée de Miragoâne jusqu'à la pointe des Anglais. De petits affleurements de calcaire schisteux rougeâtre furent remarqués au point le plus élevé de la route passée entre l'Asile et Cavaillon sur une superficie très restreinte. Ces affleurements datent de l'époque du crétacé car ils sont plus anciens que le calcaire éocène dominant (WENDELL P, 1924).

Par contre, dans certains autres endroits de la presqu'île du Sud, notamment dans la ville des Cayes on retrouve des roches assignées au crétacé inférieur mais le bas de Camp-Perrin semble être l'aire principale. Ils sont reposés sur des couches de lignites. (WENDELL P, 1924). A environ deux (2) km au nord du barrage de diversion du canal d'Avezac, le calcaire semble contenir des schistes résultant probablement du métamorphisme du calcaire impur. Des fragments de calcaire brun métamorphiques semblables furent observés à Port- à-Piment du Sud et ailleurs le long de la côte méridionale.

En général, le sol de la presqu'île du Sud est issu des roches calcaires datées de l'époque du crétacé et reposées sur des couches miocène et d'éocène supérieur. Ils sont de couleur brune chocolat parfois blanche généralement. Ils sont aussi très siliceux. Dans la zone de Tiburon, on trouve le basalte qui semble reposer sur le calcaire, donc il est probablement du crétacé ou bien de l'éocène supérieur.

De nombreuses failles traversent le parc Macaya du nord au Sud et d'autres de l'Est à l'Ouest. La plus importante faille qui sépare le morne de Formon de celui de Macaya date du méocène et traverse une bonne partie de la presqu'île du Sud et le parc via la grande ravine du Sud. Sur le morne Formon, des affleurements rocheux peuvent être observé jusqu'à 1600m. Les sols de la région du Sud varient des oxisols aux ultisols à PH légèrement acide ou neutre. (MARNDR, 1984).



### 1.3- Régime climatique

Le département du Sud a un régime climatique généralement abondant avec une pluviométrie moyenne annuelle allant jusqu'à environ 3000 mm de pluie (SNRE, 1985). Ce régime très diversifié d'écosystèmes en écosystème et ceci est dû à la position ou pour le moins à son exposition par rapport aux vents dominants qui conduisent les nuages pouvant provoquer des chutes de pluie (effet de Foehn). Généralement, la précipitation n'est pas uniforme sur tout le territoire et le cumule d'eau de pluie tombée varie beaucoup de saison en saison et d'une zone à une autre.

Plus on est en altitude, moins il fait chaud. Etant donné que la péninsule du sud a un relief en général très diversifié mais avec la plaine comme relief dominant, la gamme de variabilité de la température est aussi très large et varie de 12 à 38<sup>0</sup> C avec une moyenne annuelle de 19<sup>0</sup> C. Dans les hauteurs de Macaya, de Formon, elle est très modérée car elle peut descendre jusqu'à 8<sup>0</sup>C (MARNDR, 1984). Cette température basse est en rapport direct avec la couverture végétale de la zone et parfois la saison ce qui donne lieu à la création de plusieurs microclimats.

#### 1.4- La biodiversité

Dans la métropole du Sud du pays, il existe pas mal d'écosystèmes terrestres composant la valeur de la biodiversité végétale qui se situent à l'intérieur des cinq grandes aires écologiques suivant le relief et l'occupation de l'espace

1- **Montagnes très humides** (Pic Macaya, versant sud du massif de la Hotte) caractérisées par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 2000 et 3000 mm. Elles sont aussi marquées par une température moyenne oscillant entre 15 et 22<sup>0</sup> C. Le mois le plus frais à une température moyenne de 12 à 13<sup>0</sup> C.

2- **Les montagnes humides et plateaux** caractérisés par une pluviométrie moyenne comprise entre 1400 et 1975 mm et une température moyenne oscillant entre 15 et 22 et dominées par le morne de Formon (1400m) aux environs de Chantal puis Tibi Davezac plus bas (500m) à Camp-Perrin, le Plateau des Rochelois (Salagnac, Paillant ...), et Fonds-des-Nègres à 396m.

3- **Les montagnes semi-humides de moyenne altitude** caractérisées par une pluviométrie moyenne annuelle de 1200 à 1375mm, une température annuelle de 25<sup>0</sup> C. Le plus grand des plateaux est celui de Martineau à Cavaillon, platon à Chantal, le plateau de Port-Salut et de la colline de Dubois à Aquin.

4- **Les plaines semi-humides** caractérisées par une pluviométrie d'environ 1300 mm et une température de 28<sup>0</sup>C. Il y a la présence de lagons dans les sols argileux. (MARNDR, 1990) voir la carte ci-dessous sur l'occupation de l'espace.

5- **Les plaines arides et semi-arides** caractérisées par une faible pluviométrie soit environ 700 à 1000 mm de pluie par an et une forte température allant jusqu' à 30<sup>0</sup> C. Exemple la plaine d'Aquin et de Cote-de-Fer.

**A noter aussi**, parmi les cinq mille (5000) espèces de plantes vasculaires que contient le pays, le Département du Sud compte à lui seul plus de deux cent soixante-neuf (269) espèces avec 37% d'endémisme (Charles, W.A et Jose, A.O, 1992).

#### 1.5- Cadre socio-économique

La province du Sud comprendrait environ 337,516 habitants en 2010. Cette population est ethnique composée d'environ 85 % noirs d'origine africaine, avec une importante minorité de 15 % historiquement mulâtres et des personnes de races mélangées. À cet égard, nous pouvons citer que nombreux descendants du bataillon polonais qui se joignirent au Noirs pendant la révolution haïtienne, vivent dans la province du Sud et sont encore aujourd'hui identifiables. Mais après le tremblement de terre cette population s'est accrue d'environ 250 000 personnes qui sont revenues de Port-au-Prince.

En 2010, l'économie de la province du Sud était répartie entre les activités dans les trois villes principales qui sont Les Cayes comme centre principal de services, Miragoâne comme

centre principal pour le commerce international et Jérémie comme le port maritime principal ; la production de sucre dans la vallée des Cayes ; ainsi que le cacao et le café dans les régions montagneuses restantes. En raison de son long littoral, la pêche était également une activité importante dans cette province. Actuellement, le tourisme est limité à l'Ile-à-Vache qui a deux hôtels et une petite marina (Aka Bay Resort & Hôtel Port Morgan). Il est en cinquième position en Haïti en matière de richesse après les départements de l'Ouest qui comprend Port-au-Prince, du Nord du Sud-Est et de l'Artibonite. Voir également l'annexe sociale spécifique élaborée dans le cadre du RESEPAG II.

## **2- Présentation du département du Centre**

### **2.1 - Localisation géographique**

Situé au centre d'Haïti comme son nom l'indique, le Plateau Central ou département du Centre est compris entre les latitudes 18°41'24'' – 19°19'41'' et les longitudes 72°22'10'' – 71°37'4''. Il est limité au nord par les départements du Nord et du Nord-Est, au sud par le département de l'Ouest, à l'est par la République Dominicaine et à l'ouest par le département de l'Artibonite. Sur le plan administratif, le département comprend douze (12) communes dont : Mirebalais, Lascahobas, Bélladère, Savanette, Boucan-Carré, Saut-d'Eau, Hinche, Thomonde, Thomassique, Cerca-La-Source, Cerca-Carvajal et Maïssade. L'accessibilité est garantie par la route nationale #3 dont une bonne partie est en bon état. *voir la figure 6*).

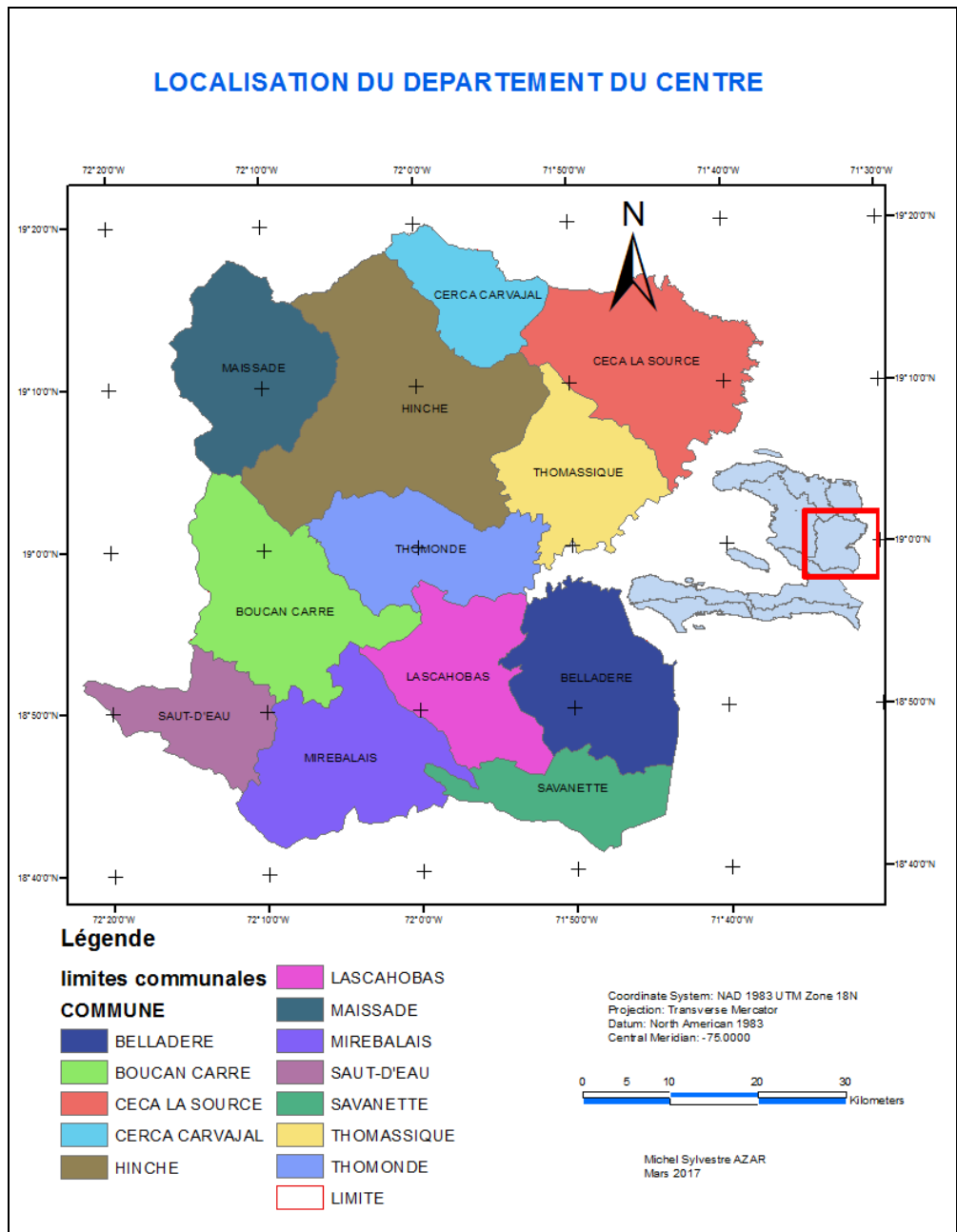


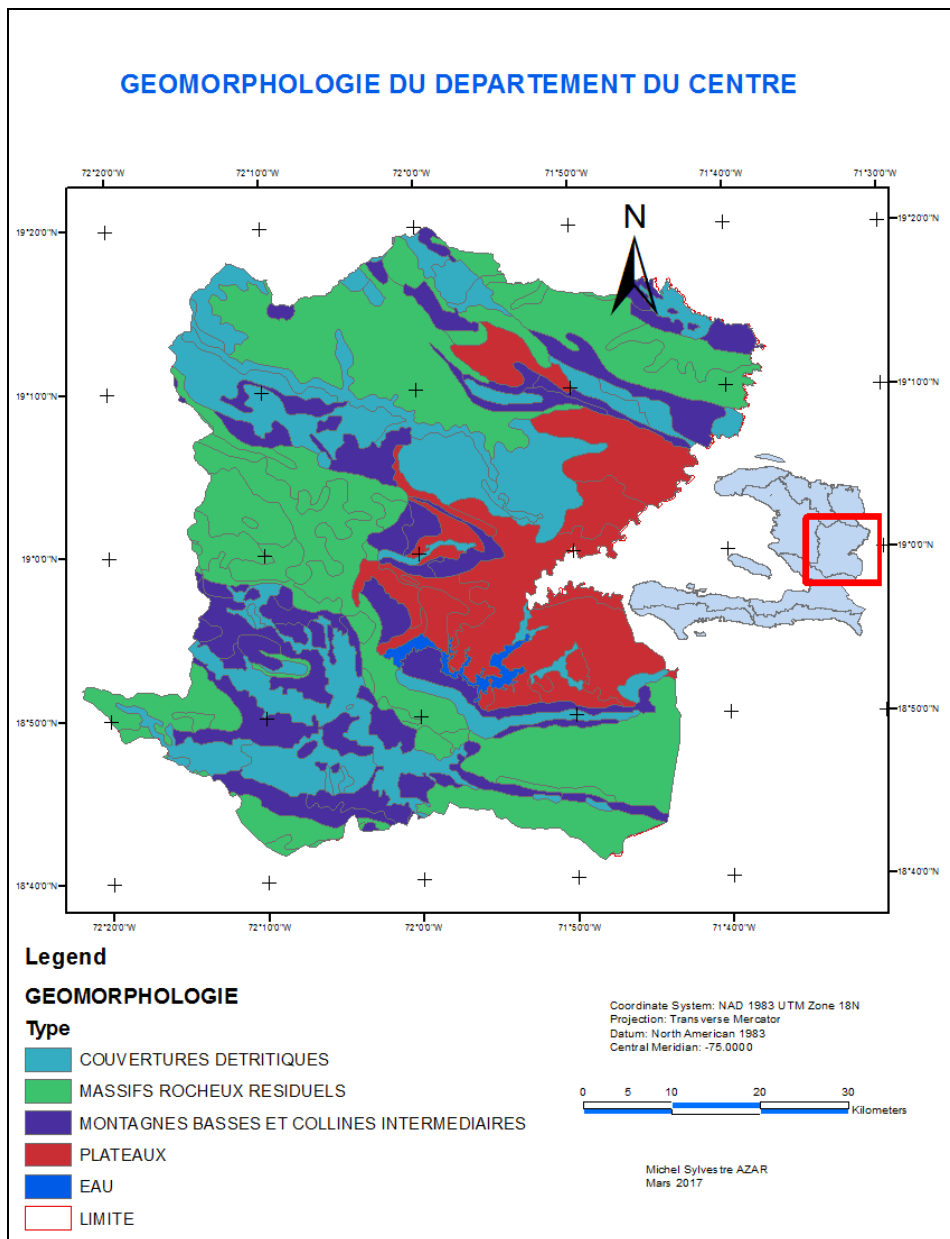
Figure 6 : Cartes limite administratif du département du Centre

Le plateau Central présente un relief accidenté entaillé de nombreux ravines et cours d'eau. Le département présente des altitudes atteignant plus de 1000 m dans sa partie Nord-Ouest dans les montagnes noires tandis qu'il s'incline vers l'Est et le Sud-Est, beaucoup plus vallonné, avec des altitudes de 125 m au niveau du barrage Péligre. Le plateau Central est drainé quasi-totalement par l'unique fleuve d'Haiti, le fleuve Artibonite, via ses affluents : la rivière Guayamouc résultant de l'union des rivières Canot, Bouyaha, Rio Frio, Hinquette, Samana, la

rivière de Thomonde et la rivière de l'Océan ; la rivière de Boucan Carré, des Capucins, Gascogne, Fer à Cheval, Matapuerle.

## 2.2- Géomorphologie

Le département du centre est caractérisé par des zones de basse altitude jusqu'aux mornes d'altitude élevée qui varie de 69 m à 1959 m. Les zones où l'altitude est inférieure à 200 m se situent entre les communes de Mirebalais et de Saut d'eau et aux alentours du lac de Peligre. Les mornes calcaires karstifiés se retrouvent soit à des altitudes supérieures à 1000 m, le cas des zones calcaires de Savanette et la limite entre Belladère et Savanette et celle entre Lascahobas et Savanette.





### **2.2.1-Géologie**

Le Département du Centre comporte trois unités géologiques :

- le versant Sud du Massif du Nord constitué du chaînon calcaire de et Paincroix d'une puissante série de schistes ardoisiers crétacés,
- le Plateau Central de la vallée de l'Artibonite où affleurent essentiellement des formations détritiques (argiles, marnes, sables...)
- les Montagnes Noires caractérisées par la présence d'une formation volcano-sédimentaire éocène : la Formation Pérodin.

### **2.2.2- La pédologie**

Les sols du département du Centre varient suivant qu'on se trouve au niveau des versants, des plateaux ou vallons. Ils reposent en très grande majorité (65%) sur des matériaux calcaires, marneux et sableux. Au niveau des plateaux, on rencontre surtout des Brunisols. La grande majorité de ces sols supportent des cultures agricoles moyennement denses à denses (53%) et des savanes et pâturages avec d'autres occupations (32%), (Figure 9). Tenant compte de la configuration naturelle du département, les risques de dégradation par érosion hydrique ne sont pas trop élevés. Cependant, les techniques de mise en valeur qui privilégient des cultures sarclées, sans structures de conservation, et accentuées par la coupe abusive des ressources ligneuses pour la production de charbon de bois et des bois de construction, de planches et de bois de chauffage, expliquent en grande partie pourquoi les sols du département sont actuellement dans un état de dégradation avancée.

### **2.3- Le climat**

La pluviométrie est conditionnée par le relief, l'orientation des versants et l'altitude. Ainsi, observe-t-on des zones de forte pluviométrie (Mirebalais: 2,172 mm, Lascahobas: 1,913 mm) et d'autres zones moins arrosées qu'on retrouve dans les environs de Hinche (1,253 mm). La pluie moyenne pour le département est de 1,515 mm/an. La saison des pluies s'étend généralement sur une période de sept (7) mois, d'avril à octobre (Livre Blanc du Centre, 1997). Les données ayant rapport à la température sont rares. Selon certaines sources disponibles, la température moyenne annuelle se situe autour de 24°C.

### **2.4- Cadre socio-économique**

L'agriculture reste le principal secteur d'emploi de la population qu'elle occupe à plus de 85% (MPCE, 1997). La production de la mangue est un point fort de la Boucle Centre-Artibonite en particulier pour les communes de Thomonde et de Saut d'eau, et les autres principales productions y sont le riz, le pois-congo, le maïs, le millet, les haricots, le manioc, le café, la

canne à sucre et le tabac. L'élevage y est aussi très développé, particulièrement dans la partie du département du Centre. Si les espaces productifs de ces cultures de rente devaient être affectés par le projet, une attention particulière devrait être portée sur l'évaluation des compensations. Ce territoire est doté d'un hôpital de référence : l'Hôpital universitaire de Mirebalais (HUM) qui est considéré comme le troisième Hôpital universitaire du pays. Cet hôpital a été construit pour répondre au besoin de palier les conséquences de la destruction des infrastructures sanitaires du pays après le séisme. Le projet HUM répond aussi à la nécessité de décentraliser les services hospitaliers dans les régions extérieures à la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Un autre élément très structurant du territoire de la Boucle est constitué par la centrale hydro électrique de Péligre, dotée de trois turbines d'une capacité de 15,5 mégawatts chacune.

### **3-Présentation du Département du Nord'Est**

#### **3.1-Localisation Géographique**

Le département du Nord-Est a été créé en 1971 à partir du Grand Nord. Il couvre approximativement une superficie de 1790 km<sup>2</sup>, soit 6.5% du territoire national. Il représente le plus petit département géographique d'Haïti. Il est divisé en quatre (4) arrondissements, 13 communes, 5 quartiers et 36 sections communales (*voir la figure 8*). Le chef-lieu du département est Fort-Liberté. Il est borné au Nord par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Dominicaine, au Sud par le département du Centre, et à l'Ouest par le département du Nord. Avec ses 35 kms de côtes, ce département possède 2.3% de la façade côtière d'Haïti. Le relief est caractérisé, d'une part, par une partie de la plaine du Nord qui représente environ 46% de la superficie du département (cette plaine se prolonge par la vallée du Cibao en République Dominicaine) et, d'autre part, par une partie du massif du Nord formé de plateaux et d'une série de chaînons à forte pente, entaillés par des vallées profondes.

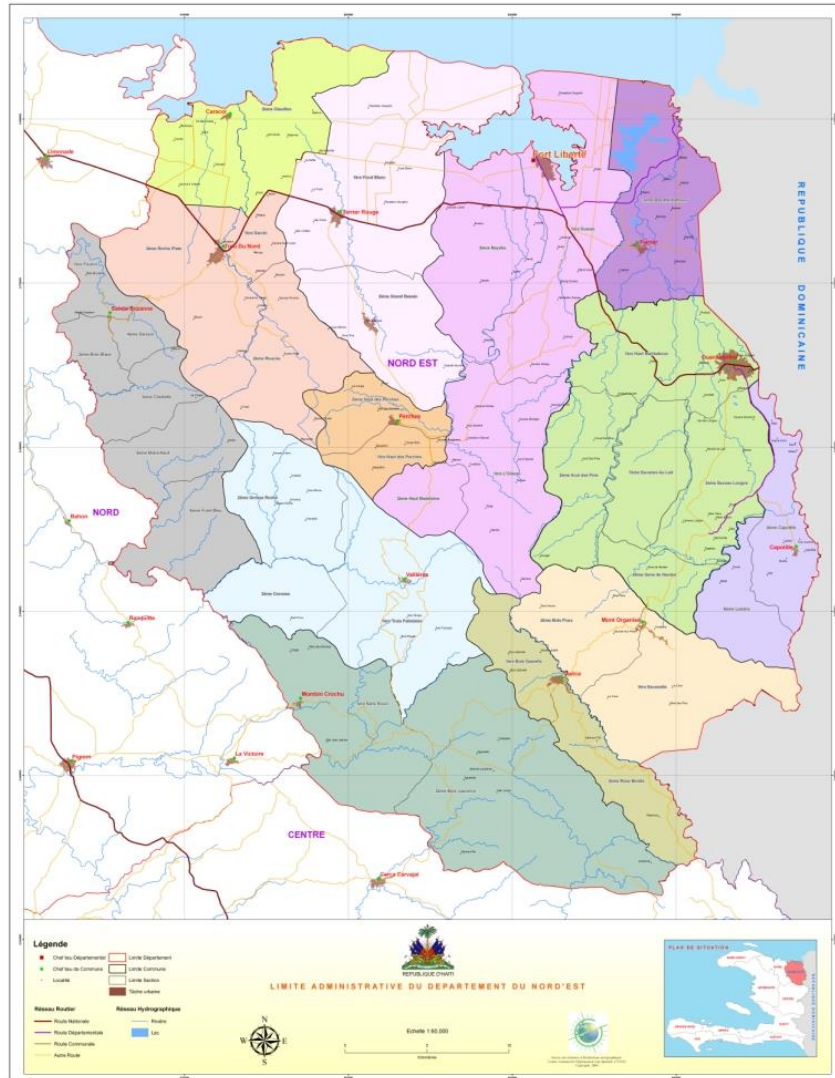


Figure 8 : Carte administrative du département du Nord-est

### 3.2-Géomorphologie

Dans les zones de Fond de Vallée, telles que Capotille, Savanne-Longue, Perches, Acul-Samedi et Savanne au Lait, les sols proviennent de la décomposition de diorites quartzifères. Ces roches-mères donnent, sur les versants, des sols de couleur claire et à texture sableuse. Ces sols généralement pauvres se caractérisent par une forte acidité et une faible teneur en matières organiques.

Dans les zones de Haute Montagne, telles que Sainte Suzanne, Vallières, Carice et Mont-Organisé, les sols sont d'origine basaltique et profonds, riches en bases échangeables. Ces zones de montagne sont donc assez fertiles. Dans la plaine de Maribaroux, les sols présentent une texture franche. Ce sont des terres alluvionnaires riches et profondes.

La plaine de Dauphin se développe sur un plateau calcaire fissuré. A Paulette et Terrier-Rouge, on rencontre un vaste ensemble homogène, soit des sols profonds à texture argileuse et argilo-limoneuse, peu caillouteux. Ces sols montrent d'excellentes aptitudes à l'agriculture (*voir la carte sur l'occupation des sols*). Dans la zone côtière de Dauphin, on observe des lithosols coralliens peu profonds.

Entre ces deux extrêmes, on trouve des sols de profondeur moyenne de 20 à 60 cm qui, parce que mal drainés, se prêtent peu à l'agriculture. Toutefois, ils peuvent être dédiés au reboisement énergétique et au pastoralisme.

Dans la plaine de Madras, on rencontre une cuvette centrale d'alluvions sablo-limoneux. Au voisinage de l'ancienne usine de sisal, la nappe d'eau affleure. À l'Est, c'est une plaine légèrement surélevée et faiblement ondulée où les sols sont plus riches, plus profonds et mieux drainés. Au Sud, on observe une zone de piémont avec des sols peu profonds.

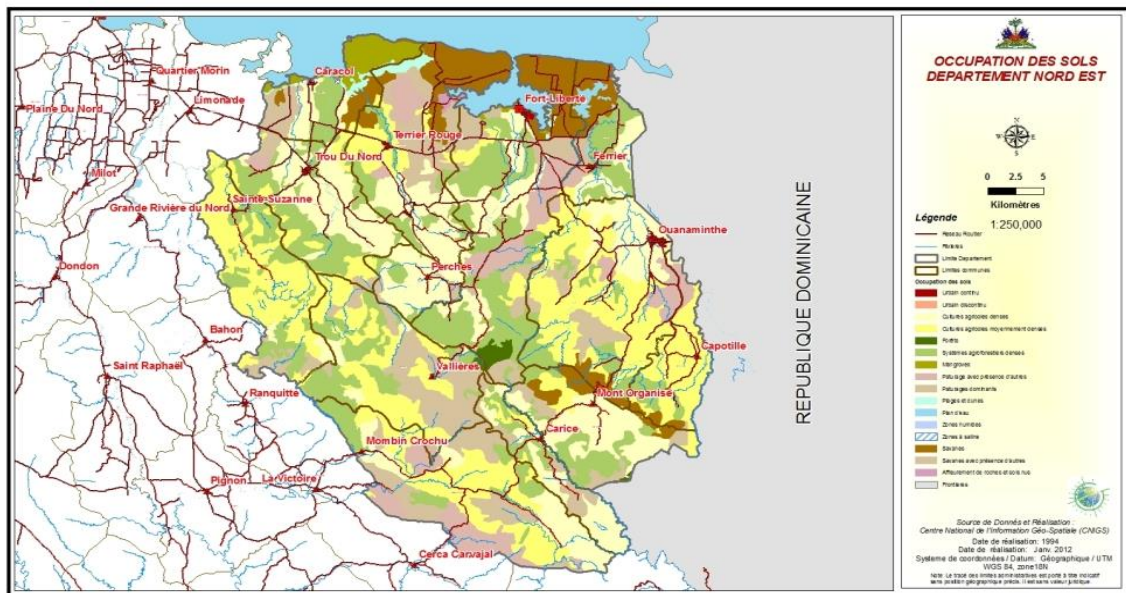


Figure 9: Carte d'occupation des sols du département du Nord-est

### 3.3-Climat

Le climat du Nord-Est varie considérablement entre la région montagneuse, les plaines et les piémonts. La partie orientale de la plaine du Nord, à l'abri de la cordillère septentrionale dominicaine, est sèche; alors que dans les montagnes et les piémonts le climat est tempéré. La moyenne annuelle de précipitation dans les côtes les plus sèches est d'environ 1200 mm. Dans les zones sèches comme Dérac, Phaéton et Terrier-Rouge, la moyenne annuelle de précipitation est de 885 mm, tandis qu'à Acul-Samedi, Sainte-Suzanne et Vallières, considérés comme plus

humides, on enregistre une moyenne de précipitation annuelle de 1962 mm. Les périodes de sécheresse sont les suivantes: Décembre - Mars et Juin -Septembre. Les périodes pluvieuses vont donc de Septembre à Décembre et d'Avril à Juin. La température annuelle moyenne dans le Nord-Est est de 29<sup>0</sup>C en Juillet. En Août, la température moyenne monte jusqu'à 31<sup>0</sup>C et en Décembre et Janvier elle descend à 27<sup>0</sup>C. À Carice, en Décembre-Janvier, on peut enregistrer des températures basses, jusqu'à 15 degrés centigrades. Les vents dominants sont les alizés qui soufflent dans la direction Nord- Est/Sud-Ouest en Avril et Mai; les nordés dans la direction Nord/Sud de Septembre à Novembre; et les vents d'Est principalement pendant la saison cyclonique allant d'Août à Octobre. Enfin, un vent froid venant du Nord souffle vers la fin de Décembre.

### **3.4-Cadre socio-économique**

En 2010, la population du département du Nord-Est était estimée à 368 000 habitants dont près de 61% résidaient en milieu rural. Les femmes sont en supériorité numérique dans le département, ce qui traduit un rapport de masculinité de 95 hommes pour 100 femmes. Le département du Nord-Est s'étend sur une étendue de 1622.3Km<sup>2</sup>. Il est le plus petit département en termes d'espace physique. Sa densité est de 204 habitants/km<sup>2</sup>. Pendant la période intercensitaire 1982-2003, la population a connu un taux d'accroissement annuel moyen est de 2,3%. La répartition de la population par groupe d'âge présente la structure suivante : 41.7% de la population est âgé de moins de 15 ans ; 52.6% de 15-64 ans et 5.7%, de 65 ans et plus.

Aujourd'hui, Ouanaminthe représente la métropole économique et commerciale du département grâce à l'intensité et le volume de ses transactions commerciales avec la République Dominicaine. Avec son marché binational, ouvert chaque lundi et vendredi, cette ville connaît un développement spectaculaire tout en attirant tous les coins du département pour ne pas dire de la République entière. Par l'ensemble de ses transactions commerciales avec la République voisine, Ouanaminthe s'approprie du titre de la métropole frontalière terrestre de la République. Les activités économiques générales qui se font dans le Nord-Est peuvent rapidement se résumer :

- Le commerce dans la ville de Ouanaminthe ;
- Beaucoup de postes administratifs à Fort -Liberté ;
- Un commerce grandissant à Trou-du-Nord ;
- La pêche vers les zones de Caracol ;
- L'élevage dans la majorité de la petite étendue de plaine semi-aride allant le long des limites du Trou jusqu'à l'approche de Dilaire, une section communale importante de Ouanaminthe ;
- L'agriculture et particulièrement la culture du riz dans la région de Maribaroux ;

- La culture de pistaches dans les zones aux alentours de Ouanaminthe ;
- Le café dans les mornes ;
- La mangue partout ;
- Les transactions économiques et monétaires sont très intenses du côté de la frontière
- L'exploitation de mines dans beaucoup de régions : les zones du Trou et celles des environs de Ouanaminthe ;

Mais, à cote de tout cela, du point de vue touristique, Fort-Liberté jouit de potentiels naturels et historiques uniques : d'abord les sites naturels (Anse du Grand Carénage, baie de Fort-Liberté, ses mangroves et ses fonds sous-marins) qu'enrichissent ses sites arawaks, le patrimoine militaire et urbain : cathédrale, structures coloniales, ruines des forts français et espagnols (St-Joseph, La Bouque, St-Charles, Frédéric). Lieu de prédilection des boucaniers, la baie de Fort-Liberté, en particulier l'îlet au Boyau, était leur retraite favorite au XVIIème siècle.

#### **4- Présentation du Département du Nord**

##### **4.1- Localisation géographique**

La région du nord couvre une superficie de 3909.13 km<sup>2</sup> ou 390,913 ha de terre pour une population de environ 1.29 million d'habitants. Elle est bornée, au nord par l'Océan Atlantique, au Sud par les Départements du Centre et de l'Artibonite, à l'est par la République Dominicaine et à l'ouest par le Département du Nord-Ouest (*voir la carte ci-dessous*). La région est constituée de plaines sèches, humides et hydromorphes, de piedmonts vallonnés et de montagnes avec une zone de plateaux. La région compte 32 communes, 11 arrondissements, 116 sections communales, 15 quartiers, 918 localités et 2245 habitations.





Figure 10 : carte de limite administrative du département du Nord

## 4.2-Géomorphologie

Le relief du département du Nord est à la fois dominé par les mornes et par les plaines. La région du Nord se situe sur l'axe cristallin d'orientation ouest/nord-ouest et est/sud-est qui traverse l'île d'Hispaniola. La partie haïtienne est connue sous la dénomination du massif du nord et se poursuit à l'intérieur de la République dominicaine sous la dénomination de Cordillère orientale avec le pic Duarte (3175 m) comme point culminant de l'île d'Hispaniola. Les plus hauts points culminants de la région du nord se trouvent à la rencontre des montagnes de Marmelade, de Pilate et de Limbé avec 1200 m d'altitude et du côté de Vallières (1195 m), morne Piton (1136 m) entre Vallières et Mombin Crochu.

Le paysage de la région nord se présente, avec les terroirs suivants (direction sud-nord) :

- Une zone de plateau, d'altitude contiguë à la région du Plateau central, qui comprend une partie sèche : St-Raphael (exception faite du périmètre irrigué), Pignon, La Victoire, un tiers

de Mombin Crochu et Ranquitte. Les cultures sèches sont valorisées : le sorgho, le manioc, le pois congo, canne à sucre industriel (St Raphael, Pignon).

- Après la zone de Plateau survient, avec une altitude plus élevée et un relief très accidenté, une zone montagneuse très humide et compacte formant le massif montagneux de la région nord (direction nord-ouest/sud-est) : partie ouest, montagnes de Plaisance, Pilate, de Borgne et Marmelade (relativement en retrait), rejoignant au centre les montagnes de Limbé et la chaîne du Bonnet à Levêque (Dondon, Milot) et à l'est, la chaîne de Vallières qui domine un plateau très humide qui se recoupe en vallée et versants: Carice, Mont-Organisé, la section communale Bois de Laurence formant les deux tiers de la commune de Mombin Crochu et la section communale Lamine de Capotille. Elle constitue le château d'eau qui donne naissance aux principaux cours d'eau qui forment les bassins versants de la région. Le café, l'igname, le haricot, le maïs, les citrus, la figue-banane sont les cultures dominantes.
- Une zone de piedmont humide et très humide par endroits qui s'étale sur une superficie importante; cette zone ceinture le massif du nord entre les altitudes 100 et 350 m : une partie de Borgne, de Port-Margot, Limbé, Acul du nord, Plaine du nord, Milot, Grand-Rivière du nord et Bahon. Ces zones constituent un bassin de production du cacao associé à l'igname, gingembre et de citrus. Dans le nord-est, cette zone occupe une superficie moindre : Garcin, Roucou, Roche Plate (Trou du nord), Grand Bassin (Terrier Rouge), Acul Samedi, Haut Madeleine (Fort-Liberté), Perches, Gens de Nantes, Savane au lait, Savane longue (Ouanaminthe), une partie de Capotille : diverses variétés de mangue, la pistache, le manioc, l'ananas, le giraumont, le riz de piedmont et des gorges, noix de cajou...sont les cultures dominantes. On trouve un peu de cacao à Roche Plate.
- Une plaine côtière segmentée en une partie humide : une partie du Limbé, le Bas-Limbé, la partie aval de l'Acul du nord et Plaine du nord, la commune du Cap-Haitien, 80-90% des communes de Quartier Morin, Limonade et Trou du nord. La partie sèche couvre Terrier rouge, Caracol, Perches, Fort-Liberté, Ferrier et Ouanaminthe. Il existe une quarantaine de petits et moyens périmètres irrigués ou irrigables et les plus grands sites sont : La Tannerie (2000 ha) et une partie de Limonade (superficie indéterminée) avec les eaux de la Grande Rivière du nord, la plaine de Maribahoux (plus de 12,000 ha) dans la partie est avec les rivières Marion, Lamatrie, Jassa et Massacres. Il y a une zone sèche et d'élevage extensif de bovin et d'équidé (une partie de Terrier rouge, la commune de Terrier Rouge, Caracol, Fort-Liberté et Ferrier) correspondant à la plaine de Dauphine et à la plaine de Madras dont une partie peut être valorisée avec la nappe phréatique. Les principales villes ou agglomérations se retrouvent dans les zones basses.



- Un littoral de 95 km de côte avec les activités balnéaires, de pêche et de cabotage, l'emplacement de la ville du Cap-Haitien et de l'agglomération Petite Anse, la ville de Fort-Liberté et des villages pêcheurs (Caracol, Phaeton, Fort-Liberté, Bord de mer Limonade, ...).

#### 4.3.-Géologie et sol

La nature de la roche mère joue un rôle important sur la composition des sols, sur leur qualité, leur susceptibilité à l'érosion et sur leurs possibilités de mises en valeur. Au niveau de la région du Nord, on trouve trois grandes catégories de sols :

- **Les basaltes** : peu perméables et donc à ruissellement élevé, ils bénéficient cependant d'une pédogenèse rapide. Leur valeur agricole est bonne tout comme les possibilités de réhabilitation.
- **Les calcaires** : de perméabilité plus élevée, le ruissellement et l'érosion y sont moindres mais l'évolution particulièrement lente de ces sols en limite fortement la possibilité de restaurer la fertilité.
- **Les sols meubles** : d'origine majoritairement alluviale.

#### 4.4.- Climat

Le climat de la région nord et du reste du pays est typiquement tropical et les saisons sont fortement déterminées par le régime des vents et l'altitude des lieux. Les Alizés, les Nordés, les vents est/sud-est traversent la région nord régulièrement selon des périodes plus ou moins fixes. Par effet de Föhn, le versant septentrional du Massif du nord (avec ses montagnes culminant à 1000 m d'altitude) reçoit plus de pluies (Vallières, Dondon, Plaisance, Plaisance, Limbé, Port-Margot, Borgne) que le versant méridional (Ranquitte, La Victoire, St-Raphael, Pignon) qui forment une zone de plateau de 300-500 m d'altitude.

Il y a une forte instabilité dans le climat à cause de ces nombreux courants atmosphériques. Cependant, l'altitude tend à stabiliser la température des lieux : les zones de basse altitude sont plus chaudes (28-32:c) et les zones à haute altitude (15-22: c) sont plus tempérées. La région nord comprend plusieurs zones à climat tempéré reconnues parfois avec les vestiges de plantation de *Pinus occidentalis* (en voie de disparition ou disparue complètement dans certains endroits) ou d'autres espèces à biologie de zones tempérées.

Les micro-climats sont ainsi constitués par la combinaison de l'alternance des pluies et de la sécheresse et aussi de l'altitude qui conditionne la température des lieux et de l'évapotranspiration potentielle. Les courbes d'isohyètes (zones de mêmes quantités de pluies)

sont bien distinctes autour du massif du nord : sur le versant septentrional, les zones à plus haute altitude reçoivent entre 1800 mm et plus de 2000 mm de pluies ; les zones de moyennes altitudes, moins de 1800 mm de pluies, les zones basses, moins de 1500 mm. La plaine sèche du nord-est en reçoit environ 800 mm. Sur le versant sud du massif du nord, les courbes d'isohyètes sont plus étendues avec une zone sèche prononcée entre St-Raphael, Ranquitte, Pignon, La Victoire.

Les 8 bassins versants du nord et du Nord-Est se composent de trois parties : une partie amont montagneuse plus arrosée (1800 - >2000 mm de pluie/an) ou bassin de réception, une partie mitoyenne à altitude intermédiaire avec des précipitations moins abondantes (1500-2000 mm) ou chenal d'écoulement et une partie aval terminée par un cône de déjection avec moins de 1500 mm de pluies et 1800-2000 mm dans certains autres endroits.

Dans la région du nord et du nord-est, l'alternance entre pluies et sécheresse tend à se reproduire deux fois pendant l'année : aux pluies d'Avril-Juin (les Alizés) se succède une période de sécheresse de Juillet-Aout ; les pluies reviennent entre Septembre et Octobre (Nordés et les vents est-ouest), et la saison sèche entre Novembre et Mars. Cette dernière saison est fraîche compte tenu de l'influence du climat hivernal de l'hémisphère nord sur la zone équatoriale. A l'inverse entre Juin et Novembre, le régime des vents est activé par les échanges de chaleur de l'équateur vers les régions polaires et se transforme souvent sous forme de dépressions et de cyclones. La région nord est exposée au passage des cyclones bien que protégée par le massif du nord.

#### **4.5.- Caractéristique socio-économique**

La population de la région en 2010 est estimée à 1.29 million d'habitants. L'indice de masculinité pour le département est de 91 hommes pour 100 femmes dans le nord, sauf pour la commune de Ranquitte où il y a parité presque parfaite entre les hommes et les femmes et 95 hommes pour 100 femmes dans le nord-est. Dans le nord, la densité est d'environ 438 habitants/km<sup>2</sup> et le taux moyen d'accroissement annuel est de 1,8%. Dans le Nord-est, la population s'élève à 368.000 habitants, la densité est de 204 habitants/km<sup>2</sup>. La population rurale est estimée à 61,0% et le taux d'accroissement annuel moyen est de 2,3%. La répartition de la population par grands groupes d'âges du département est la suivante : 37,7% de la population est âgé de moins de 15 ans ; 56,5% de 15-64 ans et 5,8%, de 65 ans et plus.

En 2010 l'économie de la province du Nord serait divisée entre les activités de Cap-Haïtien comme centre principal de services et la vocation agricole du reste du département du Nord. Il faut aussi y ajouter les échanges commerciaux de Ouanaminthe avec la République Dominicaine, les activités portuaires de Port-de-Paix et Fort-Liberté.

Le tourisme serait une activité de grande importance pour l'économie locale de la province du Nord. Cap-Haïtien a été et demeure encore la principale destination touristique d'Haïti, avec le centre de villégiature de Labadie qui est actuellement desservi par les bateaux de croisière de la compagnie Royal Caribbean Line. Le centre de villégiature est relié à la ville par une petite route montagneuse poussiéreuse de 6 km, qui pourrait facilement être asphaltée à un coût minime. Mentionnons que chaque touriste rapporte actuellement 6\$ américains au trésor de l'état. Avec une moyenne de 500,000 visiteurs par année, les recettes directes seraient de l'ordre de 3 millions de dollars américains.

Cap-Haitien a également un port colonial en eau profonde, un petit aéroport desservi par quelques compagnies régionales avec des vols vers Miami, Cuba, les Iles Turques, etc. Limbé a le petit Musée de Guahaba ou Hodges dédié aux artefacts des natifs Amérindiens des tribus Arawack/Taino qui vivaient dans cette zone avant l'arrivée des esclaves africains.

## Annexe 5 : Exemple de Rapport Annuel

Formulaire de rapport annuel

### NOM DU PROJET

\_\_\_\_\_.

1. **Nom de la localité où le projet sera réalisé:**
  
2. **Nom et fonction de l'autorité d'évaluation réalisant le rapport annuel :**
  
3. **Année sur laquelle le rapport porte :**
  
4. **Date du rapport :**
  
5. **Sous-projets communautaires :**

Veillez inscrire le nombre de sous-projets \_\_\_\_\_. (Note : Les types d'activités des sous-projets Finance par le FSV ou le projet dans le tableau ci-dessous.)

Types d'activité	Approuvée cette année	La Commune	comporte une liste de	Nombre d'activités requérant :						
				Évaluation de terrain	PGES	Plan de Lutte Antiparasitaire	Plan	Réinstallation	Rapport sur la sécurité du barrage	Assistance Technique spécifique
<b>Agriculture et marchés</b>										
Sites de débarquement du poisson										
Silos communautaires										

Types d'activité	Approuvée cette année	La candidature comporte une liste de	Nombre d'activités requérant :						
			Evaluation de terrain	PGES	Plan de Lutte Antiparasitaire	Plan	Réinstallation	Rapport sur la sécurité du barrage	Assistance Technique spécifique
Abreuvoirs pour bétail									
Marchés aux bestiaux									
Enclos									
Cultures en terrasse									
Renforcement des services de vulgarisation agricole pour l'adoption de technologies prioritaires et d'intrants agricoles									
Recapitalisation du cheptel									
Renforcer les organisations de producteurs									
Assistance technique post-récolte et développement de l'agro-business									
Irrigation et infrastructure de production									
Usines agroalimentaires									
Unités de conditionnement post récolte									
Marché Publique									
Pépinières arboricoles communautaires									
Reboisement									
Interventions anti-érosion et restauration de la fertilité des sols									
Champs école paysans									
Protection des berges des cours d'eau, fleuves et rivières									
Aménagement des zones humides									

Types d'activité	Approuvée cette année	La communauté comporte une liste de	Nombre d'activités requérant :						
			Evaluation de terrain	PGES	Plan de Lutte Antiparasitaire	Plan	Réinstallation	Rapport sur la sécurité du barrage	Assistance Technique spécifique
Amélioration des pâturages									
Écotourisme et territoires cynégétiques									
<b>Autre</b>									
Piste rural									
Panneau solaire									
Réhabilitation d'un point d'eau									
Réhabilitation des canaux d'irrigation									
Protection d'un point d'eau									
Réhabilitation d'un barrage									
Pompes manuelles et forages mécanisés									
Systèmes de distribution par gravité									
<b>Assainissement et gestion des déchets</b>									
Toilettes / latrines à fosse									
Installations de traitement des eaux usées (fosse septique)									
Sites de compostage									

6. **Identifier les problèmes environnementaux et sociaux** associés à des sous-projets approuvés et mis en œuvre au cours de cette année. Veuillez mentionner les sous-projets en question, résumer le(s) problème(s) et indiquer ce qui a été ou sera fait pour résoudre ce(s) problème(s). Utiliser, pour ce faire, un tableau récapitulatif similaire au tableau ci-dessous.

Sous-projet	Problème(s)	Actions engagées	Actions à engager

7. D'autres analyses environnementales ou sociales ont-elles été réalisées par d'autres organismes publics ou privés dans les zones d'intervention du projet ? Si tel est le cas, veuillez en donner une brève description.

.....

.....

.....

.

8. Avez-vous noté des problèmes particuliers au niveau de la mise en œuvre du CGES au cours de l'année écoulée (par ex., administratifs, communications, formulaires, capacités) ? Si tel est le cas, veuillez en donner une brève description.

.....

.....

.....

9. **Formation :** Veuillez résumer les activités de formation dispensée dans les zones d'intervention du projet au cours de l'année écoulée, ainsi que les domaines clés méritant à vos yeux un complément de formation.

Groupe	Formation reçue	Formation nécessaire
Autorité d'évaluation		
Autorité d'approbation		
Équipe de soutien		
Communautés		

**Annexe 6. Les listes des principaux problèmes identifiés par les communautés et les listes de présences pour chaque périmètre irrigué**

Turku

LA BANQUE MONDIALE  
CONSULTATION PUBLIQUE - Projet TPR  
10 au 12 Octobre 2017

NOM/PRENOM	ORGANISATION	FONCTION
Lima Andre Eric	AID	travailleur
Vilaine Dominique	AID	conseiller
Eloca, Robert	AID	vice president
Emile Luc Chedose	OFAD/EB CASEC	President
Jaque Max Bell	CASEC	CASEC
Yvonne Claude	APRI/ATO	President
Jouis Lucien		agriculteur
ELAUMORD Jean GARY	A SEC 33	COORDONATEUR
Juliana Servilia	A I - D	A I D
Pierre René Jérôme	A I - D	A I D
Hercule BRUNER	A I - D	Cultivateur
Léonide Juliana	A I - D	Cultivateur
B. ERSUKIN Pius Jules	A I - D	Cultivateur
Joseph Marcel	A I - D	Cultivateur
Sesilia Cebara	A I - D	Cultivatrice

LA BANQUE MONDIALE  
CONSULTATION PUBLIQUE - Projet TPR  
10 au 12 Octobre 2017

Salvatore

NOM/PRENOM	ORGANISATION	FONCTION
Jil Wilmon Alexis	AID	Cultivateur
Alexis Elous	AID	Cultivateur
Tulio Teanty	AID	Cultivateur
ELIASSANT Kemy	AID	Cultivateur
Karla Baptista	AID	Cultivateur
Pictou Fabien	AID	Cultivateur
Focelin Alexis	AID	Cultivateur
François Tressaut	AID	Cultivateur
Ehery Joseph Edner	AID	Cultivateur
AT MARD BRUNO	AID	Cultivateur
RAIMUND DIDAS	AID	Cultivateur
André Ruel	AID	Cultivateur
Elislar Marie Robba	AID	
André Yves Joseph	AID	
André Venel	AID	

LA BANQUE MONDIALE  
CONSULTATION PUBLIQUE - Projet TPR  
10 au 12 Octobre 2017

Cochin

NOM/PRENOM	ORGANISATION	FONCTION
Yonas Jean	AID	343885
HENRI Jacques Renan	AID	President
La Pierre Pierre Joseph	AID	maire
Mathieu Vemle	AID	secrete
Gabriel Gabriel	AID	cultivateur
Selmond J. Michiel	AID	cultivateur
JADIL SERVILIA	AID	cultivateur
Le Pierre Lufare	AID	cultivateur
Roger JUNG	AID	Cultivateur
Joseph FANTZLIN	AID	Cultivateur
Eadet J. JONES	AID	Cultivateur
Marie Yvonne Verbein	AID	Cultivateur
Ehery Brunel	AID	Cultivateur
Ehery Asefy	AID	Cultivateur
Belmas Chaudry	AID	Cultivateur

LA BANQUE MONDIALE  
RÉUNIONS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES SAUVEGARDES EN  
Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles - Fin  
Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement  
13 au 14 Octobre 2017

13/10  
2017

Nom/Siyati	Prénom / Non	Institution/Enstituyon
SE COMAR	ONIL	A.P.B
Leone	Luiseller	A.P.B
Edouard	Luc Claude	A.P.S.A
Calmon	Rita	APSA
EDPE	Jeanil	IV
Esceac	Dieussul	P
Jean	Rejean	APSA
François	Robert	AIA
Agustin	Sam Elionor	AIA
Josue	Yvon	AIA
Joseph	Joséphane	APL
Alfred	José	
Joseph	Yvonne	A.F.V
Wilson	Imeline	APS
Severin	Silviane	APL
Joseph	Jullien	APL
Julie	Josanne	
Enoc	petit fere	OSTAM
Gerard	François	OTAC
Enoc	Vante	OTAC

Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles - Financement au



RÉUNIONS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES SAUVEGARDES ENV  
 Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Finan  
 Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement  
 13 au 14 Octobre 2017

Nom/Siyati	Prénom /Non	Institution/Enstitutyon
St Luc	Delphine	PIA
Theo magne	Rosy	AIA
Norjelys	Gaël André	FADA
Roberty	du Desjardins	A PL
Coline	Delphine	AIA
Jafar	Alex	AIA
Charles	Wilfrid	AIA
Malcolm	Wilfrid	AIA
Exile	Ronald	FADA
Kennel	Stéphane	AIA
Cheriseur	Jeanne	FADA
Robyn	Blondelle	AIA
Forvil	Bruno	AIA
Louisjean	Bruno	APSA
Fenelon	Michel	APSA
Jean	Léonheur	APSA
BENARD	MARIO	APSA
Jean	Vincent	MICA
Charles	Bernadette	ADIDAN
St Juste	Jean-Marc	OLAFER

Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Financement

RÉUNIONS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES SAUVEGARDES ENV  
 Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Finan  
 Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement  
 13 au 14 Octobre 2017

Nom/Siyati	Prénom /Non	Institution/Enstitutyon
Saint-Simon	Rose Marie	La Mainie
Raphaël	Clarice	A PL
Blaise	Dieuseul	A PL
Ernie	Joël	A PL
Joselyn	Joselyn	A PL
St Cyr	Forville	A PL
Derrin	Formeus	A PL

Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Financement

RÉUNIONS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES SAUVEGARDES ENV  
 Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Finan  
 Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement  
 13 au 14 Octobre 2017

Nom/Siyati	Prénom /Non	Institution/Enstitutyon
Gadet	Rose Marie	
Arrestons	Naemie	
Arrestil	Monny	
Richard	l'expérience	
Laurilus	Jean Gary	ASIDC
Soy	Thibault	ASIDC
Clement	Carick	Seblaine ASIDC
Fineus	Yves	ASIDC
Poline	Yves	ASIDC
Medoride	Jean-Pierre	ASIDC
Sambidi	Neva	ASIDC
Remardus	Yves	ISAGE
Radney	Yves Robert	LEACE
Parpil	Edouard	ACOYEB
Michel	Jean	Saint-Simon
Arrestil	Joselyn	ASIDC
Radim	Yves	ASIDC
Arrestil	Yves	ASIDC
Florine	Yves	ASIDC
Poline	Jean-Jean	Président Pote 14

Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Financement

RÉUNIONS DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES SAUVEGARDES ENV  
 Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Finan  
 Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Développement  
 13 au 14 Octobre 2017

Nom/Siyati	Prénom /Non	Institution/Enstitutyon
Samsou	Richard-Elie	ASIDC Pote 7
Dorlenat	Elton	ASIDC 1
Brosson	Jean-Paul	ASIDC 2
Delicat	Jean Robert	VP ASIDC
Jean	Jean	ASIDC Pote 18
Non-Jean	Nesly	24

Projet de Renforcement de Services Publics Agricoles – Financement

Maniche - 1/2  
14/10

LA BANQUE MONDIALE  
CONSULTATION PUBLIQUE - Projet RESEPA  
13 au 14 Octobre 2017  
BANQUE MONDIALE/MARNDR

NOM/PRENOM	ORGANISATION	FONCTION
Basseus Lindeli	OPAGMA	Membre
Edouard Joseph Paul	OKEDD	Membre
REBECA Robert	OPAGMA	Membre
Bouace-Tour Yvonne	ODRO	Membre
Auguste Luder	OPAGMA	Membre
Angèle Pierre Tolhard	OPAGMA	vice coord
Victor Pierre Samuel	OPAGMA	Membre
Jarish Sylvain	Napday	Membre
NOZA J <sup>me</sup> Nozias	OPAGMA	Membre
Silva Massias	ODRO	Coord
Yvonne Etienne	OPAGMA	Membre
Vilhi Franck	OPAGMA	Membre
Pierre Louis Joseph Byron	-	-
Jean René Brenel	ODRO	Membre
Hébéca J <sup>me</sup> Calibus	OPAGMA	coord

Maniche

LA BANQUE MONDIALE  
CONSULTATION PUBLIQUE - Projet RESEPA  
13 au 14 Octobre 2017  
BANQUE MONDIALE/MARNDR

NOM/PRENOM	ORGANISATION	FONCTION
Bellew Joseph Zoum	OPAGMA	Membre
Auguste Léonel	OPAGMA	membre
Pierre Joseph Billin	OPAGMA	secrétaire
Edouard Odilon	OPAGMA	Membre
Philippe Mars Tard	OPAGMA	Membre
Alexis Bernard	Maniche Maniche	Maniche
Bernard Florence	Maniche Maniche	Maniche
Drastel Franck	OPAGMA	Membre
Verdier Pictuel	OPAGMA	Membre

11/10/17

DUSAMEL/TA SOCK

LA BANQUE MONDIALE  
CONSULTATION PUBLIQUE - Projet TPR  
10 au 12 Octobre 2017

NOM/PRENOM	ORGANISATION	FONCTION
Mire Louis Joseph	AID	Cultivateur
Simon Joseph Samuel	AID	Cultivateur
Louis Louis Sock	AID	Cultivateur
Raymond Louis Louis		Cultivateur
Chery Joseph Edouard	AID	Cultivateur
Edouard Joseph Edouard	AID	Cultivateur
Georges Benise	AID	Cultivateur
Dumas Pictuel	AID	Cultivateur
Pierre Jean Joseph	Leader	Cultivateur
Louise Annabel	OPTH	Cultivateur
Josephus Ross	AID	Cultivateur
Roger Guimère	AID	étudiant
Louis Pinette	AID	Cultivateur
Charles Bernier	AID	Cultivateur
Olivier Jean Hély	AID	Cultivateur

## **Annexe 7 : Etude Sociale du projet de Renforcement des Service Publics Agricoles (RESEPAG-II)**

### **Table des matières**

1.- introduction	
1.1.- Contexte et justificatif	
1.2.- Description du projet	
2.- Méthodologie	
3.- Présentation de la zone d'étude	
4.- Profil démographique de la zone d'implantation du projet	
5.- Activités économiques de la zone d'étude	
6.- Impact de l'ouragan Matthew sur la vie des exploitants agricoles	
7.- Risques sociaux des activités du projet	
7.1.- Identification des contraintes agricoles	
7.2.- Identification et mesures de mitigation des risques sociaux des activités du projet	
7.2.1.- Risques sociaux liés à la gestion des périmètres irrigués	
7.2.2.- Mesures de mitigation des risques liés à la gestion des périmètres irrigués	
7.2.3.- Risques sociaux liés à la production agricole	
7.2.4.- Mesures de mitigation des risques sociaux liés à la production agricole	
7.2.5.- Risques sociaux liés à la main-d'œuvre de production agricole	
7.2.6.- Mesures de mitigation des risques sociaux liés à la main-d'œuvre de la production agricole	10
8.- Limite du travail	
9.- Conclusion	

### **1.- Introduction**

#### **1.1.- Contexte et justificatif**

Haïti demeure un pays essentiellement agricole mais, le système agricole haïtien reste précaire par faute de moyens financiers et techniques aux agriculteurs et par manque d'investissement durable dans le secteur. Cette précarité est justifiée par l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, les catastrophes naturelles, le manque de savoir-faire, l'instabilité politique et la faible politique d'appui au secteur. Le paysage agricole haïtien est fragile aux aléas climatiques. Le Grand Sud d'Haïti a été sévèrement touché le 4 octobre 2016

par l'Ouragan Matthew de catégorie 4 sur l'échelle Saphir-Simson. Il a causé d'énormes dégâts au secteur agricole haïtien. Certaines infrastructures hydro-agricoles, unités de production et écosystèmes agro-forestiers ont été fortement endommagés. Les agriculteurs ont perdu leurs cultures et leurs bétails. L'accès à l'eau en quantité suffisante pour l'irrigation est devenu un défi majeur à relever par les agriculteurs. Le nombre d'exploitants agricoles affectés s'élève à 428 000. Les dommages et les pertes sont estimés à 573,3 millions de dollars US, cela représente environ 7 % du PIB national, soit 31 % du PIB agricole<sup>1</sup>. Haïti est le troisième pays le plus fortement touché par des événements météorologiques<sup>2</sup>. Dans ce contexte d'urgence, la Banque mondiale a accordé un financement additionnel au Gouvernement haïtien dans le cadre du projet de Renforcement de Services Publics Agricoles (RESEPAG) mis en exécution par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural (MARNDR) afin de venir en aide aux victimes.

## 1.2 Description du projet

Le projet RESEPAG II a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Il est rentré en vigueur le 12 avril 2012. Le Financement additionnel permet ainsi la prolongation de la mise en œuvre projet qui est déjà en cours. Elle sera exécutée sur une période de deux (2) ans et prendra fin le 31 décembre 2019.

Le projet vise à renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour fournir ou faciliter l'accès aux services dans le secteur agricole ; (b) accroître l'accès au marché pour les petits producteurs et la sécurité alimentaire dans les zones sélectionnées ; et (c) fournir une aide financière en cas d'urgence du secteur de l'Agriculture. Il comprendra quatre (4) composantes. Elles sont décrites comme suit :

- 1- **Services généraux de soutien à l'agriculture** : L'objectif de cette composante est de renforcer le rôle du MARNDR dans le domaine de l'innovation du système agricole haïtien et d'assurer la protection et le contrôle de la santé animale.
- 2- **Soutien direct aux producteurs et associations** : L'objectif de cette composante est de renforcer la fourniture et l'accès aux services de vulgarisation et d'appui aux agriculteurs locaux affectés par l'Ouragan Matthew. Elle prendra en compte la pérennité des infrastructures hydro- agricoles dans la zone d'influence du projet.

---

<sup>1</sup> Evaluation des besoins post Catastrophe pour le Cyclone Matthieu (GOH, 2017)

<sup>2</sup> <https://germanwatch.org/en/download/16413.pdf>



- 3- **Provision pour intervention en cas d'urgence** : La composante d'urgence du projet a été déclenchée suite au passage de l'Ouragan Matthew pour venir en aide des exploitants agricoles et éleveurs victimes par cet évènement climatique.
- 4- **Gestion et Administration du projet** : Son objectif est d'assurer la coordination, la gestion, la supervision, le suivi et l'évaluation du projet.

La phase additionnelle du projet s'est traduite par le souhait du gouvernement haïtien de répondre aux besoins créés par l'Ouragan Matthew en matière de renforcement du développement agricole durable et résilient dans le département du Sud. Tout le succès de cette phase repose sur son impact social positif dans sa zone d'influence. Conscient de la fragilité du contexte haïtien et les défis d'un développement agricole durable et résilient ; cette étude vise à analyser la situation sociale dans les zones couvertes à partir du financement additionnel du projet. Dans cette étude inclut la dimension du genre, les risques sociaux reliés aux activités du projet. Il s'agit également de proposer des solutions pour avoir un meilleur impact social dans sa zone d'intervention. Les risques sociaux concernant la réinstallation involontaire, l'acquisition de terres et les pertes de ressources économiques ainsi que leurs impacts sont déjà pris en compte dans le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du RESEPAG-II.

## **2.-Méthodologie**

Pour réaliser cette étude, plusieurs documents ont été passés en revue, particulièrement la littérature disponible après le passage de l'Ouragan Matthew en Octobre 2016. Puis, une partie des résultats des réunions de consultation publique réalisées dans le cadre de la divulgation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales auprès des potentiels bénéficiaires du projet a été exploité afin que ce document reflète la perception citoyenne. Enfin, nous avons réalisé des entretiens non-directifs auprès des locaux et des personnes-ressources du secteur agricole connaissant bien le contexte social de la zone d'influence du projet.

## **3.- Présentation de la zone d'étude**

La Péninsule Sud d'Haïti regroupe les Départements de la Grande-Anse, des Nippes et du Sud. Son territoire, qui couvre une superficie d'environ 5255 km<sup>2</sup>, est généralement très accidenté. Son climat et ses paysages sont diversifiés et offrent des contrastes visuels spectaculaires. Sa ligne de côte a un tracé extrêmement varié et s'étend sur plus de 590 km. C'est un des grands ensembles naturels du pays dont l'élément central est le Pic Macaya, la cinquième plus haute montagne des Caraïbes qui domine le massif de la Hotte à plus de 2350 m au-dessus

du niveau de la mer. Le Pic et le massif correspondent à la partie amont des principaux bassins hydrographiques de la région. Ils constituent un obstacle géographique omniprésent qui agit à la fois comme barrière entre les sous-régions et comme élément rassembleur pour les habitants qui peuplent chacun de ses bassins versants.

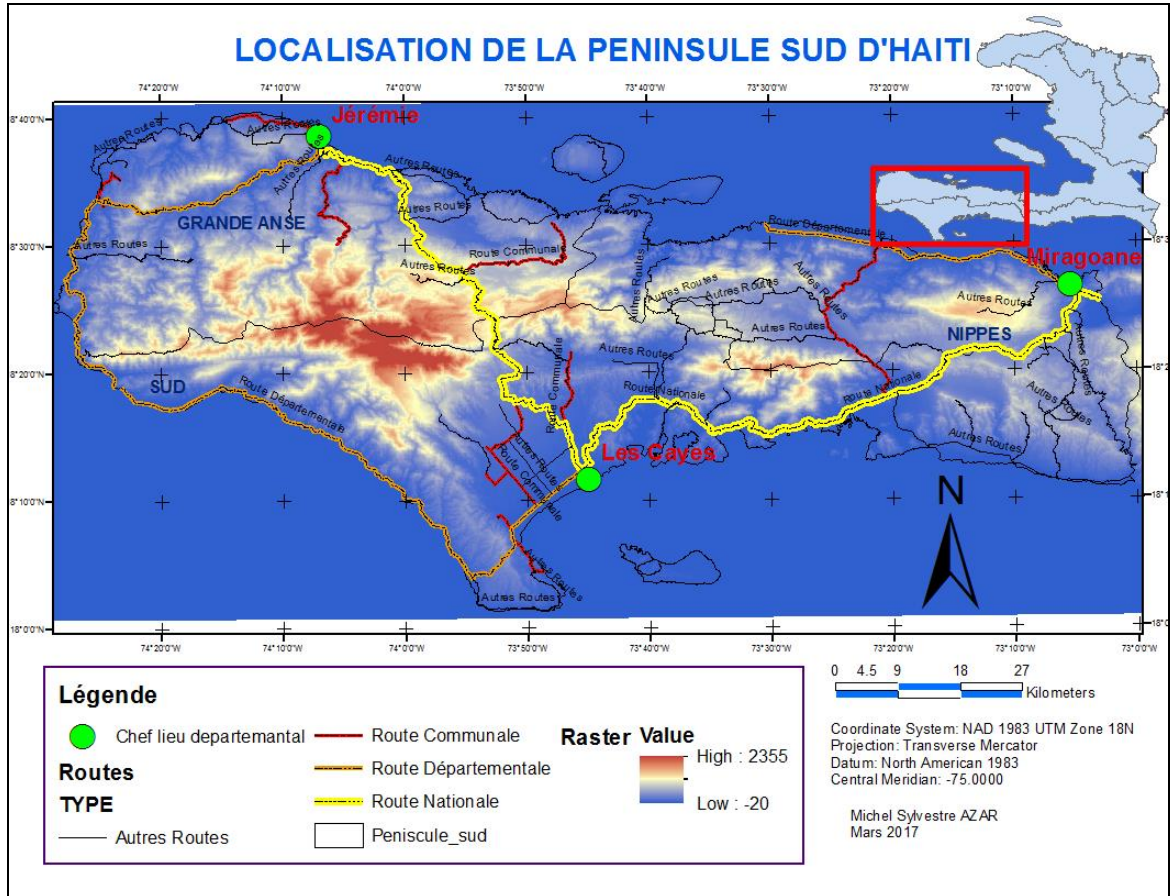


Figure 4 : Carte du Péninsule Sud

#### 4.-Profil démographique de la zone d’implantation du projet

Le profil social de la zone d’implantation du projet sera présenté à travers les parties suivantes.

##### a. La population

Selon les plus récentes données de la direction des statistiques démographiques et sociales de “l’IHSI”, la population rurale des vingt (20) communes d’intervention du projet s’élève approximativement à 597583 habitants (IHSI, 2015), soit 48% de la population totale des départements du Sud et de la Grand ’Anse.

##### b. Configuration des ménages

Le ménage haïtien typique est confronté à de multiples chocs chaque année et près de 75% des ménages ont été économiquement touchés par au moins un choc durant les cinq

dernières années. Les personnes en situation d'extrême pauvreté sont encore plus vulnérables aux chocs et à leurs conséquences: 95% d'entre eux ont subi au moins un choc qui leur a causé un préjudice économique en 2016. Les catastrophes naturelles représentent un danger particulier, par le fait qu'elles frappent de plein fouet le secteur de l'agriculture, principale source de revenu d'une large partie de la population, surtout en milieu rural. En effet, les données factuelles montrent que les chocs covariés les plus courants sont liés aux conditions climatiques tandis que les chocs idiosyncratiques les plus importants sont liés à la santé. Ainsi, au niveau de la zone d'intervention du projet on a 124,638.00 ménages qui font face chaque année à ces chocs climatique et sanitaire. Par ailleurs, les moyens de subsistance de ces ménages sont fortement tributaires de l'agriculture: près de 80% d'entre eux exercent une activité agricole. De plus, pour la moitié des ménages, l'agriculture est la seule activité économique. Malheureusement, les rendements de l'agriculture sont bas et peu fiables, et cette activité s'apparente davantage à une stratégie de subsistance qu'à une entreprise dans un secteur économique productif. Les leçons tirées des agriculteurs les plus prospères indiquent qu'améliorer l'accès aux intrants et aux marchés et soutenir la diversification des cultures sont les principaux moyens d'accroître la productivité, d'où la stratégie d'intervention du projet RESEPAG

## **5.-Activités économiques de la zone d'étude**

En milieu rural haïtien l'agriculture reste encore la principale activité économique. Mais, de nos jours, il existe aussi des possibilités de diversification vers l'économie non agricole. L'agriculture est l'activité économique dominante des régions rurales d'Haïti; environ 78% des ménages sont actifs dans ce secteur; toutefois, près d'un tiers des ménages agricoles parvient également à diversifier son activité et à se lancer dans une activité non agricole. En somme, environ la moitié des ménages en milieu rural se consacre exclusivement à des activités agricoles, un quart se consacre uniquement au secteur non agricole, et un quart à une combinaison des deux.

Mise à part du secteur agricole, le petit commerce représente le centre d'action économique le plus pratiqué dans l'aire d'intervention du projet. De plus, le transport public en passant par les Motos Taxi couvre une grande partie de la vie économique dans tous les deux départements.

En dépit des taux élevés de chômage, du travail informel et de sous-emploi, les milieux urbains sont beaucoup mieux connectés aux marchés et aux services et présentent donc d'indéniables possibilités de réduction de la pauvreté en Haïti. Alors qu'une grande partie de

la population active continue de gagner des salaires très bas et n'est pas protégée par des filets de sécurité, globalement, les zones urbaines offrent comparativement de meilleures perspectives de génération de revenus en raison de leur connexion avec les marchés nationaux et internationaux, le dynamisme du secteur tertiaire et du meilleur accès aux services.

Bien que certains secteurs d'activité offrent des meilleures perspectives de revenus, la plupart des emplois sont concentrés dans le secteur du commerce à faible revenu. Le cas de ce secteur est particulièrement important car il emploie environ 40% des travailleurs urbains. Les travailleurs du secteur du commerce ont des rémunérations à la fois plus faibles et plus variables.

La majorité des emplois du secteur du commerce sont des emplois indépendants. Globalement, près de 37% de l'ensemble des travailleurs sont des travailleurs indépendants. D'autre part, les secteurs d'activité qui offrent de meilleures perspectives de rémunération, tels que l'éducation ou la santé, les transports et la construction, sont plus susceptibles de compter des cadres, des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, ainsi que des ouvriers.

Le commerce et l'emploi indépendant sont les secteurs d'activité et les professions qui concentrent respectivement le nombre et le pourcentage le plus élevé de femmes, de pauvres, de travailleurs les moins bien rémunérés et les moins instruits en milieu urbain en Haïti. Cela signifie-t-il que près de 40% des travailleurs urbains sont destinés à vivre dans la pauvreté. Ou ont-ils une chance de se mobiliser pour en sortir.

## **6.- Impact de l'Ouragan Matthew sur la vie des exploitants agricoles**

L'agriculture joue un rôle considérable dans l'économie haïtienne, contribuant à plus de 25% du PIB et à environ 40% du revenu dans les zones rurales. En termes d'emploi l'agriculture représente environ 50% de l'emploi total, 66% de l'emploi dans les zones rurales, et 75% de l'emploi chez les ménages ruraux à faible revenu. Cependant, l'insécurité alimentaire en Haïti continue à être très élevée: avec 38% de sa population en état d'insécurité alimentaire Haïti se classe parmi les cinq derniers pays dans le monde selon les estimations de l'IFPRI. Haïti se retrouve également parmi les plus bas dans le monde en termes d'accès, de disponibilité et de qualité des aliments. En termes d'accès notamment, les ménages en Haïti consacrent 57,5 % de leur revenu à la nourriture, la proportion la plus élevée pour la région, et une des plus élevés dans le monde (la moyenne mondiale étant de 34,5%). L'impact des catastrophes naturelles sur l'agriculture est considérable. Dans les zones rurales, 69% de la population est considérée chroniquement pauvre : leurs revenus sont instables en raison des nombreux événements climatiques destructeurs, et leur impact sur la production agricole. En 2008 notamment, les deux



tempêtes et deux ouragans ont causé une contraction de la production agricole de plus de 7% et des pertes s'élevant à 200 million de dollars américains millions. En 2012, la sécheresse conjuguée aux impacts de deux ouragans ont occasionné une croissance négative de 1,3% dans le secteur agricole.

En 2016 lors du passage de l'ouragan Matthew le cycle de décapitalisation continue au niveau du secteur agricole qui est estimé à 604 millions de dollars américains, dont 213 millions de dollars américains de pertes et 390 millions de dollars américains de dommages. Cela fait de Matthew le cyclone ayant engendré le plus de pertes au cours de ces dernières décennies.

La perte de revenus en cultures annuelles est estimée à 35 millions de dollars américains, dont 14 millions de dollars américains pour la Grand'Anse et 8 millions de dollars américains pour le Sud. Les pertes de stocks quant à elles représentent 14 millions de dollars américains dans les six départements analysés. Le fait que le cyclone ait frappé entre deux grandes périodes de culture a permis à certains producteurs de récolter, stocker et donc, en partie, protéger une part de leur production. Il n'en reste pas moins que de nombreuses cultures telles que le pois congo et la banane ont été fortement touchées. Si les bananiers et certains tubercules affectées laissent présager un certain pourcentage de reprise, la majorité des cultures aériennes matures ou presque matures sont fortement sinistrées (pois congo, sorgho, et les reliquats de la saison de maïs).

## **7.- Risques sociaux des activités du projet**

Dans tout processus de développement économique et social du secteur agricole, l'un des principaux objectifs d'un projet est d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs. Il constitue un facteur de cohésion sociale au sein de la communauté bénéficiaire. Cependant, la gestion des problèmes sociaux représente un défi majeur lors des interventions dans le milieu rural. En ce sens, l'identification et la résolution de ces problèmes dès le début du projet et leur gestion active pendant toute sa durée peuvent augmenter ses chances de réussite. La prise en compte des problèmes auxquels les exploitants agricoles y font face permet :

- ✓ De mobiliser un appui social plus vaste en faveur de l'investissement ;
- ✓ De diminuer les risques et les incertitudes de façon à ne pas causer des préjudices au fonctionnement social de la communauté bénéficiaire.
- ✓ D'aider à conserver la réputation du projet tout au long de son exécution.

### **7.1. Identification des contraintes agricoles**

Les enjeux sociaux et environnementaux sont majeurs par rapport aux contraintes techniques, économiques et climatiques auxquelles sont exposés les exploitants agricoles. Ces contraintes constituent un handicap au développement résilient et durable de l'agriculture locale. Lorsqu'elles ne sont pas prises en compte, les risques sociaux augmentent considérablement tandis que la communauté bénéficiaire pourrait se trouver dans l'incapacité de s'approprier aux résultats du projet.

Ainsi, le faible niveau de performance du secteur agricole est lié à un ensemble de contraintes qui peuvent être listées comme suit :

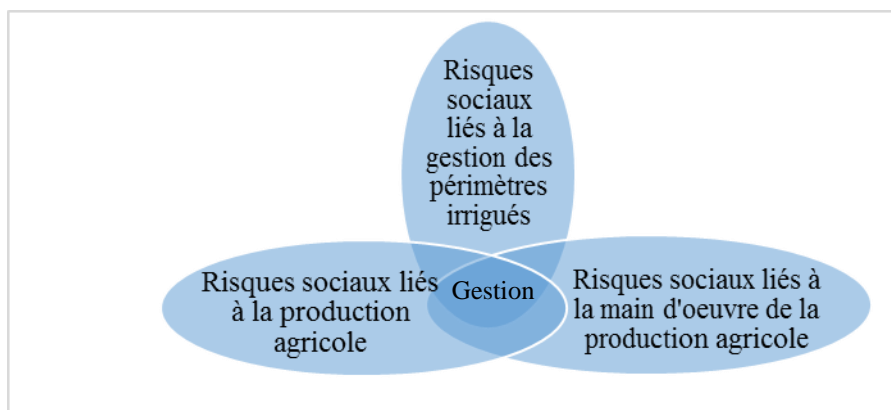
- ✓ La dégradation accélérée des ressources naturelles (sols eau, forêts) avec en particulier pour conséquences la diminution progressive de la capacité productive des terres
- ✓ La récurrence des catastrophes naturelles, jointe au niveau de vulnérabilité élevée de certaines zones du pays
- ✓ La mauvaise gestion des infrastructures et de l'eau d'irrigation
- ✓ L'urbanisation accélérée des terres de plaines irriguées ou humides
- ✓ L'accès limité aux intrants et matériels agricoles
- ✓ Un régime foncier caractérisé par l'insécurité foncière (accès en métayage ou fermage avec des baux à très court terme, ou accès en indivision familiale), la petite taille de la plupart exploitations agricoles, les conflits terriens dans certaines zones du pays
- ✓ Un système financier très peu développé dans les zones rurales et pas vraiment adapté aux besoins des exploitants
- ✓ La déficience de la recherche agronomique et de l'accompagnement technique
- ✓ La déficience des infrastructures agricoles et rurales dont les infrastructures d'irrigation et de drainage, les voies d'accès secondaires, les facilités d'entreposage et de conservation, les structures de transformation
- ✓ La faiblesse des investissements dans les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche
- ✓ la diminution marquée des sous-produits agricoles et des aliments pour bétail en général
- ✓ La dégénérescence des génotypes locaux, par suite de saillies incontrôlées, l'indisponibilité de géniteurs de qualité
- ✓ Les attaques de pestes sur les végétaux et les animaux
- ✓ Le manque de contrôle épidémiologique, de campagne régulière de prophylaxie et de suivi sanitaire
- ✓ Les pertes après récoltes élevées
- ✓ L'insuffisance de normes et de système de contrôle de qualité

- ✓ Une libéralisation trop excessive du marché des produits agricoles (bas tarifs, éliminations des restrictions quantitatives)
- ✓ Une politique budgétaire défavorable consacrant peu de ressources publiques au secteur agricole
- ✓ Un manque d'articulation avec les autres actions des autres secteurs de l'Etat d'une part et du privé d'autre part.

## 7.2 Identification et mesures de mitigation des risques sociaux des activités du projet

En agriculture, le risque se définit comme étant une situation qui peut entraîner des résultats potentiellement indésirables. Sa gestion efficace s'attache à l'anticipation ou à l'identification, l'évaluation des risques afin de réduire les répercussions possibles. L'objectif de la gestion du risque vise à modifier le niveau d'exposition du risque à un niveau acceptable. Le modèle ci-dessous illustre combien les risques sociaux liés aux périmètres irrigués, à la production agricole et aux ressources humaines sont reliés. Toute négligence peut retarder le processus de mise en œuvre du projet et détériore la qualité des résultats escomptés du projet.

Figure 5: Risques sociaux reliés aux activités du projet



Le gouvernement haïtien via le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et la Banque mondiale s'attendent que la communauté bénéficiaire du projet puisse développer des compétences de façon à pouvoir mieux gérer les risques agricoles auxquels ils s'exposent. Le tableau ci-dessous décrit les mesures de mitigation associées à chaque catégorie de risques sociaux liés aux activités du projet.

Tableau 1: Matrice des risques sociaux liés aux activités du projet

Nature du risque	Identification des risques	Gravité	Mesures de mitigation	Responsable
Humain	Risques sociaux liés à la gestion des périmètres irrigués	Fort	Assurer la gestion sociale l'eau sur chaque périmètre irrigué	
Humain	Risques sociaux liés à la production agricole	Moyen	Assurer la gestion efficace du projet de	
Humain	Risques sociaux liés à la main d'oeuvre de la production agricole	Moyen	Renforcer la capacité des acteurs concernés de façon à s'approprier aux résultats du projet	

Ces mesures de mitigation seront prises pour améliorer les risques sociaux associés aux activités du projet. Chaque catégorie de risques décrite est suivie des propositions de solution pour réduire ou anticiper les risques qui sont élaborée en fonction de leurs catégories.

### 7.2.1 Risques sociaux liés à la gestion des périmètres irrigués

Suite au recherche et au rencontre avec les associations d'irrigants on arrive à tirer quelques éléments de risques qui empêchent une gestion rationnel de l'eau dans certains périmètre irriguées :

- a) Insuffisance et dégradation des aménagements hydro agricoles et autres infrastructures rurales:

On assiste en Haïti à une décapitalisation de l'exploitation et de l'infrastructure rurale. Pour la grande majorité des exploitants, les seules ressources sont la terre et la force de travail familiale. Les infrastructures d'irrigation desservant ces superficies ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques (cas de Mathew). La majeure partie de ces aménagements hydro agricoles n'offrent pas une maîtrise totale de l'eau, on estime à 5 000 ha environ la surface irriguée nécessitant d'être réhabilitée à des degrés divers au niveau du département du Sud.

- b) Problèmes de gestion

L'exploitation de ces systèmes se heurte, en autres, à des problèmes de gestion imputables en grande partie à la faible implication des usagers et l'application d'un montant de redevance d'irrigation couvrant les frais courants. Les raisons du non-

paiement des redevances sont multiples : mauvaise qualité de service (ouvrages dégradés, tours d'eau non respectés), incompréhension (l'eau est gratuite), manque de confiance dans le comité de gestion, insuffisance d'autorité du comité de gestion etc. De plus, ces redevances n'ont pas été actualisées depuis longtemps et le niveau de recouvrement est très bas.

c) **Insécurité de la tenure foncière**

La précarité de la tenure foncière fait que l'exploitant est très réticent à réaliser des améliorations (par exemple l'entretien des réseaux d'irrigation). L'insécurité foncière constitue un blocage important à l'aménagement des exploitations agricoles, à la valorisation et à la conservation du patrimoine et à l'introduction de nouvelles techniques de production.

### **7.2.2 Mesures de Mitigation des risques liés à la gestion des périmètres irrigués**

- L'équipe du projet doit organiser des ateliers de formation et travaux de pratique régulièrement pour les associations d'irrigants. Ces formations doivent leur permettre d'évaluer les ressources en eau disponibles, les capter, les distribuer dans l'espace et dans le temps de façon équitable.
- Si l'eau est distribuée gratuitement, les associations d'irrigants n'auront pas de moyens financiers pour faire la maintenance du système. Les usagers doivent donner une contribution financière pour faciliter les travaux de curage des canaux à temps.
- L'équipe du projet doit déléguer un ingénieur rural et un sociologue/ou travailleur social pour accompagner les associations d'irrigants et les usagers des périmètres irrigués dans la gestion durable des périmètres irrigués et l'usage équitable des ressources en eau.

### **7.2.3 Risques sociaux liés à la production agricole**

D'une manière générale, le principal problème de l'agriculture haïtienne est sa précarité. Car, elle est trop vulnérable, trop sous-développée et trop sous-capitalisée. De nos jours, l'État, aussi bien que le secteur privé, n'investit pas assez dans les activités agricoles. Tous ces éléments justifient la perte substantielle de récolte agricole d'année en année. De plus, la récurrence des phénomènes climatiques au niveau de la péninsule Sud rend encore plus difficile le développement de ce secteur. À côté de tous ces facteurs s'ajoutent aussi le manque d'encadrement technique des agriculteurs qui aura des impacts sur la productivité et aussi sur l'adaptation aux aléas climatique dont font face cette région et, financier pouvant affecter le rendement agricole, la qualité et le coût de la production. La non prise en compte des risques sociaux ci-dessous peuvent empêcher le projet d'atteindre ses objectifs :

- Distribution inéquitable des intrants (semences, pesticides) et d'outils suivant l'appartenance politique.
- Le choix ou le ciblage des agriculteurs bénéficiaires de certaines activités des ONGs et même des DDA ne respectant pas certains critères afin de prendre les vrais paysans.
- Le manque, voire l'absence, de fournisseurs de semences de qualité dans certains zones agricoles des deux départements.
- Les agriculteurs bénéficiaires n'ont pas rigoureusement respecté le paquet technique prôné par certains projets ;
- Un manque de suivi de la qualité des produits phytosanitaires vendus par les fournisseurs, d'autant que la plupart des fournisseurs d'intrants agricoles enregistrés ne possèdent pas d'espaces appropriés pour stocker les produits.
- Un manque de suivi des actions des acteurs (agriculteurs, fournisseurs) pour bien identifier les dérives et prendre les sanctions nécessaires.

#### **7.2.4 Mesures de mitigation des risques sociaux liés à la production agricole**

- Travailler au renforcement de la filière semence ;
- Réaliser l'évaluation de la qualité des produits phytosanitaire chez les fournisseurs de la zone. La cellule environnementale du MARNDR pourrait s'en charger ;
- Un ciblage efficient des bénéficiaires facilité par l'établissement du registre des agriculteurs; le risque d'avoir des personnes bénéficiaires qui ne sont pas agriculteurs est peu élevé ;
- L'approche participative est importante et adaptée pour conduire à bien des activités communautaires, mais ses limites apparaissent bien vite, quand il s'agit de rejeter des demandes paysannes en raison des critères de sélection des bénéficiaires ;
- Établir à terme le coût des services de l'eau d'irrigation à un niveau adéquat ;
- Assurer la collecte et une gestion efficace de la redevance d'irrigation ;
- Faire des efforts dans le sens d'une amélioration significative des rendements et des revenus agricoles pour rendre possible la participation financière (accrue) à la gestion des infrastructures d'irrigation ;
- Accorder une attention spéciale et soutenue aux bassins versants surplombant les périmètres irrigués.

#### **7.2.5 Risques sociaux liés à la main-d'œuvre de production agricole**

- Tous les travaux agricoles principaux tels que labours, désherbage, récolte, battage et vannage, se font typiquement à la main en Haïti. On note toutefois que la mécanisation est importante dans la plaine irriguée du département du Sud alors que les labours se font le plus souvent avec des bœufs. Ainsi, les travaux agricoles en Haïti demandent beaucoup de main d'œuvre et ainsi 63.3 pour cent des ménages agricoles emploient de la main d'œuvre agricole (ENSA). Dans les montagnes/mornes sèches, il existe un problème chronique de disponibilité en main d'œuvre. La faible productivité des exploitations agricoles et les impacts des aléas climatiques poussent les jeunes à l'exode principalement vers la République Dominicaine, Brésil, Chili mais aussi vers d'autres centres urbains tels que le Cayes, Port-au-Prince. Cette migration est si importante par endroit (Grand 'Anse) qu'elle se remarque dans certains villages visités, principalement habités par des enfants et personnes âgées. On a estimé dans certaines sections communales des départements (Sud et Grand 'anse) que 60 à 70 % des jeunes hommes ont migrés vers l'extérieur pour y revenir seulement pour participer aux festivités de fin d'année. Ceci diminue considérablement la force de travail disponible pour l'agriculture.
- Le manque de valorisation de la main d'œuvre locale lors des travaux de réhabilitation des systèmes d'irrigation et des travaux d'aménagement des versants pourrait causer des frustrations chez les locaux et le manque d'implication locale dans l'exécution du projet.

### **7.2.6 Mesures de Mitigation des risques sociaux liés à la main-d'œuvre de la production agricole**

Pour la main-d'œuvre :

- La coordination du projet devrait exiger que toutes les entreprises (Firme ou bureau d'étude) qui exécutent une activité du projet aient recours prioritairement aux travailleurs locaux qualifiés.
- Pour les activités qui nécessitent l'utilisation d'une haute intensité de main d'œuvre les prestataires devraient utiliser la grande main d'œuvre rurale disponible des deux sexes.
- Eviter de planifier des travaux d'aménagement dans les saisons culturelles afin de réduire les risques sur la disponibilité de la main d'œuvre locale.

### **8.-Limite du travail**

Au cours de la réalisation de cette étude sociale, on a eu quelques limitations telles que :

- ✓ Le manque de données disponibles (documents écrits) sur les études sociales qui ont été faits auparavant sur la zone nous a empêchés d'évaluer certains paramètres sociaux dans la zone d'influence du projet.
- ✓ Les résultats sur les enquêtes sociales réalisées dans cette zone ne sont pas disponibles.

## **9.- Conclusion**

Compte tenu de la configuration sociale de la zone d'implantation du projet, il était important de présenter les différents déterminants socio-environnementaux et mettre en évidence les réalités qui pourraient affecter et influencer le projet même quand il est financé par une source extérieure. Cette zone qui est majoritairement peuplée de 47 % de femmes et 53% d'hommes<sup>3</sup> tirent leurs principales ressources dans l'agriculture et l'élevage. La cohésion, leur participation au projet et leur engagement constitue un acquis pour la pérennité et la gestion des livrables du projet. Car, après le passage du cyclone Matthew la principale option est d'optimiser l'agriculture et de diversifier leurs sources de revenus par l'entremise des projets de créations de revenus.

---

<sup>3</sup> [http://www.ihsi.ht/pdf/projection/Estimat\\_PopTotal\\_18ans\\_Menag2015.pdf](http://www.ihsi.ht/pdf/projection/Estimat_PopTotal_18ans_Menag2015.pdf)